

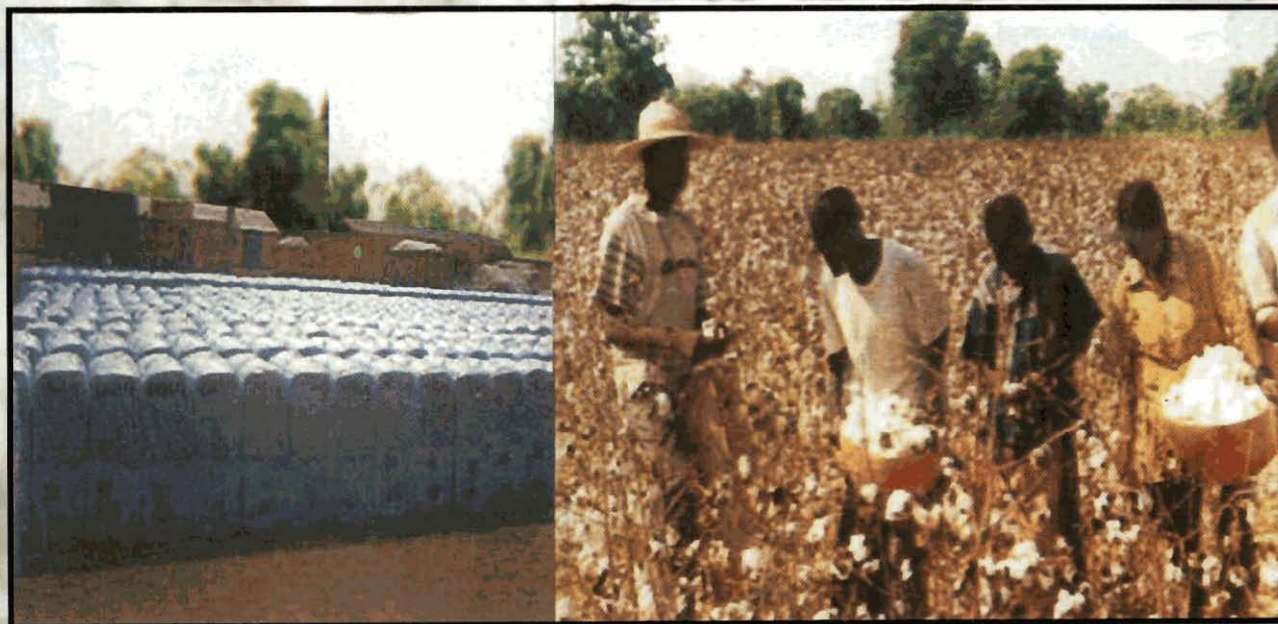
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL
DE LA SOLIDARITÉ ET DES PERSONNES ÂGÉES

RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

OBSERVATOIRE DU DÉVELOPPEMENT
HUMAIN DURABLE ET DE LA LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ



CONTRIBUTION DU COTON A LA CROISSANCE ECONOMIQUE AU MALI



RAPPORT FINAL

JUIN 2009

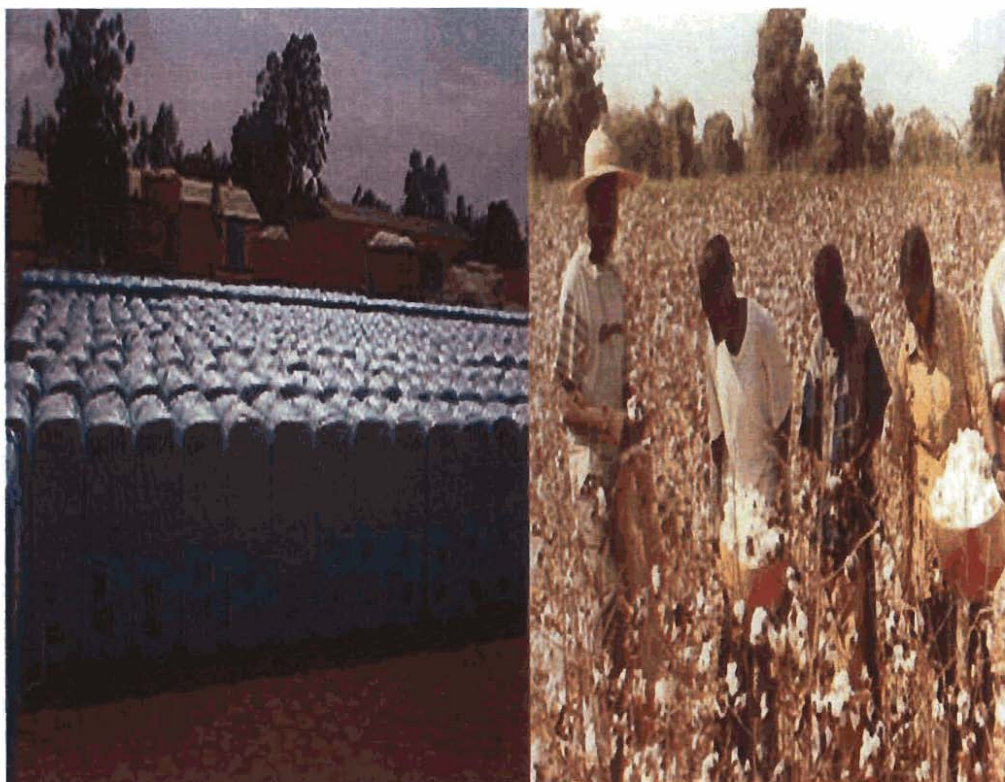
**Ministère du Développement Social
De la Solidarité et des Personnes Âgées**

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

**Observatoire du Développement
Humain Durable et de la Lutte
Contre la Pauvreté**



CONTRIBUTION DU COTON A LA CROISSANCE ECONOMIQUE AU MALI



Rapport final

Juin 2009

EQUIPE DE L'ETUDE

1. Supervision technique MDSSPA

- Amadou ROUAMBA, Secrétaire Général
- Koulou FANE , Conseiller Technique chargé de l'ODHD

2. Equipe technique ODHD/LCP

- Zoumana B. FOFANA, Directeur Général
- Dramane L. TRAORE Expert Economiste
- Bouréma F. Ballo Expert statisticien
- Idrissa A. Traoré Economiste
- Mody Simpara Statisticien
- Soumaïla Oulalé Sociologue
- Mahamadou WAGUE Documentaliste

3. Bureau d'études Groupe COTS M3

- Mme SANGARE Salimata Sy Directrice Générale Groupe COTS M3
- M. Bréhima SANOGO Statisticien économiste, consultant
- M. Manda Sadio KEÏTA Agroéconomiste, consultant
- M. Siaka SANOGO Macro-économiste, consultant

Préface

C'est un réel honneur et un agréable devoir pour moi, en qualité de Ministre du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Âgées, de préfacier le présent Rapport, afin de mettre à la disposition du Gouvernement, des partenaires techniques et financiers, de la société civile et tous les acteurs de développement du Mali, les précieuses informations de qualité professionnelle qui mettent en exergue l'importance du coton pour l'économie malienne. En effet, l'étude a été financée entièrement sur le budget d'Etat.

L'économie Malienne, faut-il le rappeler, est essentiellement agropastorale et reste tributaire des aléas climatiques. Elle reste aussi très vulnérable aux chocs exogènes (hausse des prix du pétrole, chute du dollar américain par rapport à l'euro, chute des prix du coton, hausse des prix des importations de denrées alimentaires, crise financière, etc.). C'est pourquoi, elle mérite une attention particulière des plus hautes autorités du pays.

Depuis les années 80, le coton fait partie des principales cultures commerciales sur lesquelles le Mali a fondé son développement rural et plus généralement son économie. Le sous-secteur coton a été pendant plusieurs décennies le principal pourvoyeur de l'économie malienne en devises étrangères. Il a par ailleurs constitué l'outil principal de développement rural en zone cotonnière et on estime actuellement qu'un tiers de la population malienne vit directement des revenus issus du coton. Le développement de la filière cotonnière s'est fait de manière extensive et selon un schéma intégré. La filière a ainsi permis dans la zone cotonnière, la réalisation d'équipements socio-économiques, d'infrastructures sanitaires, de pistes rurales ainsi que de nombreux aménagements de bas-fonds et de mares, etc.

La filière se trouve aujourd'hui dans une crise qui remet en cause le devenir même de la culture du coton au Mali. Des réformes sont en cours depuis 2001 visant à privatiser la CMDT et à transférer les fonctions clés de la filière aux principaux acteurs que sont les paysans eux-mêmes.

Le présent rapport traite de la contribution du coton à la croissance économique, à travers une analyse de la problématique de la filière et des différentes phases de son évolution. Les analyses effectuées ont permis de dégager des perspectives en termes d'option par rapport à l'avenir de la filière. Ainsi, les recommandations formulées aideront le Gouvernement à la mise en œuvre des réformes de la filière déjà entamées depuis lors.

Le rapport est le fruit de la contribution d'un ensemble d'acteurs. L'équipe de l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté au Mali, n'a ménagé aucun effort pour la supervision des travaux de ce rapport. Je tiens à remercier l'ensemble du personnel de l'ODHD/LCP pour la qualité de ce travail. J'associe à ces remerciements, le bureau d'études du groupe COTS M3, son équipe de consultants, et tous ceux qui ont participé à l'examen technique et à la validation de ce rapport.

Je prends l'engagement que les recommandations pertinentes issues de ce rapport feront l'objet de larges diffusions et d'examen par le Gouvernement. *sd*

Sékou Diakité

Ministre du Développement
Social, de la Solidarité et des
Personnes Âgées

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACI	Alliance Coopérative Internationale
AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
AFD	Agence Française de Développement
AN-RM	Assemblée Nationale de la République du Mali
APC	Association de Producteurs de Coton
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
APROSCOM	Association Professionnelle des Sociétés Cotonnières du Mali
AV	Association Villageoise
BM	Banque Mondiale
CAE	Contrat Annuel d'Exploitation
BNDA	Banque Nationale de Développement Agricole
CPC	Coopératives de Producteurs de Coton
CFDT	Compagnie Française pour le Développement des Textiles
CMDT	Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
CAMFPCG	Comité d'Application du Mécanisme de Fixation du Prix du Coton Graine au Producteur
CPM	Comité de Prévision et de Modélisation
CPS	Cellule de Planification et de Statistiques
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique pour la Lutte contre la Pauvreté
DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FDV	Fonds de Développement Villageois
FGR	Fédération des Groupements Ruraux
FMI	Fonds Monétaire International
FOB	Free On Board
GIE	Groupements d'Intérêt Economiques
GRPSM	Groupement Rural de Production et Secours Mutuel
GSCVM	Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers du Mali
HUICOMA	Huilerie cotonnière du Mali
IER	Institut d'Economie Rurale
IPC	l'Inter Profession du Coton
IRCT	Institut de Recherche sur le Coton et les Textiles exotiques
LOA	Loi d'Orientation Agricole
LPDSC	Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton
MDR	Ministère du Développement Rural
MRSC	Mission de Restructuration du Secteur Coton
OCC	Office de Classement du Coton
ODR	Objectif de développement rural
OERT	Organisation des Exploitants Agricoles sur le Réseau Tertiaire
OHVN	Office de la Haute Vallée du Niger
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ON	Office du Niger
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisations Paysannes
PADON	Programme d'Appui au Développement de la Zone Office du Niger
PASA	Projet d'appui sectoriel à l'agriculture
PASE	Programme d'Amélioration des Systèmes d'Exploitation en zones cotonnières
PDES	Projet de Développement Economique et social
PEA	Permis d'exploitation agricole

PGR	Projet de Gestion Rurale
PIB	Produit Intérieur Brut
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SBC	Société de Bourse du Coton
SCPC	Sociétés Coopératives de Production de Coton
SDDR	Schéma Directeur du Développement Rural
SNDI	Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation
SNV	Coopération Néerlandaise
SPCK	Syndicat des Paysans du Cercle de Kita
SYCOV	Syndicat des Cotonniers et Vivriers
SYPAMO	Syndicat des Producteurs Agricoles du Mali Ouest
SYVAC	Syndicat pour la Valorisation des Cultures Cotonnières et Vivrières du Mali
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
URCGER	Union Régionale des Centres de Gestion Rurale
USCPC	Unions de Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton
WACIP	West African Cotton Improvement Program
ZAER	Zones Agricoles et d'Expansion rurale

Sommaire

EQUIPE DE L'ETUDE	2
Préface	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
Résumé	9
Introduction Générale	11
(i) Contexte de l'étude	11
(ii) Objectifs et résultats attendus	12
(iii) Méthodologie	12
(iv) Collecte de données	13
(v) Plan d'analyse des données	13
I. Contexte institutionnel de la production cotonnière au Mali	14
1.1 La période de gloire de la filière (1974-1992)	14
1.2 La période de crise de la filière (1992-2001)	15
1.3 La période de restructuration de la filière (de 2001 à nos jours).....	18
II. Étendue de la zone cotonnière et évolution de la production de coton	22
2.1 Surfaces cultivées et rendements.....	22
2.2 Populations concernées	26
2.3 Organisation des producteurs	27
III. Contexte macroéconomique de la filière coton	30
3.1 Structure de l'économie malienne	30
3.2 Rythme de croissance des différents secteurs	30
3.3 Contributions des secteurs à la croissance économique	31
3.4 Influence du coton sur les différents secteurs de l'économie.....	32
3.4.1 Impulsion de l'agriculture dans les zones cotonnières	32
3.4.2 Effets d'entraînement de la culture du coton sur la production des autres cultures ...	34
3.4.3 L'essor de l'industrie textile	35
3.4.4 Un élan au transport de marchandises	35
3.4.5 La culture de coton et le développement du crédit agricole	36
3.4.6 La CMDT, une source de recettes budgétaires.....	37
3.4.7 Une importante source de devises pour l'économie	37
3.5 Les sources de croissance économique au Mali	39
3.5.1 Évolution des contributions sectorielles à la croissance.....	39
3.5.2 Contribution du coton à la croissance économique.....	40
3.5.3 Les effets de la baisse de production de coton graine sur la croissance économique ...	41
3.6 Création d'emplois et distribution de revenus dans la filière coton	43
3.7 Coton et lutte contre la pauvreté.....	44
IV. Conséquences des réformes de la filière	47
4.1 La Mission de Restructuration du Secteur Coton (MRSC).....	47
4.2 Le schéma de privatisation de la CMDT	48
4.3 Les changements institutionnels après la réforme de la filière	50
4.3.1 Nouvelles sociétés cotonnières	50
4.3.2 L'Interprofession du Coton (IPC)	50
4.3.3 Organisation des groupements de producteurs	52
4.4 Contraintes de la filière	53
4.4.1 Contraintes exogènes.....	53
4.4.2 Contraintes endogènes	54

V. Perspectives de développement de la filière.....	55
5.1 Un soutien à la filière en capitalisant le potentiel et en tirant leçons des erreurs passées.....	56
5.2 Plus de transformation industrielle.....	61
5.3 Une diversification des productions agricoles exportables	62
5.4 La combinaison de plusieurs options	62
Conclusion et recommandations	65
Bibliographie.....	70
ANNEXES	72
ANNEXE N°1 : Partage de la zone cotonnière en quatre filiales.....	73
ANNEXE 2 : Indicateurs macroéconomiques entre 1995 et 2007.....	75
ANNEXE 3 : Organisation institutionnelle de la filière coton malienne	76
ANNEXE 4 : Guide d'entretien auprès des acteurs	77
Listes des personnes contactées	78
SYNTHESE DES OPINIONS DES PERSONNES AYANT REPONDUES AUX QUESTIONS DU GUIDE D'ENTRETIEN	79
ANNEXE 5 : Simulations des prix du coton selon le cours mondial et la parité Euro – Dollar.....	85
ANNEXE 6 : Termes de référence de l'étude.....	89

Liste des Figures

Figure 1 : Rendements du coton graine de la campagne 1960/61 à la campagne 2008/09	23
Figure 2 : Superficies et productions cotonnières de 1960 à 2009	24
Figure 3 : Évolution de la croissance sectorielle de 1995 à 2007 (en %).....	31
Figure 4 : Évolution des contributions sectorielles à la croissance de 1995 à 2007 (en %)	32
Figure 5 : Évolution de la production de coton graine de 1995 à 2006 (en tonne)	33
Figure 6 : Cumul de la Valeur Ajoutée en année normale 2008 (en %).....	33
Figure 7 : Évolution de la VA relative par sous-secteur de l'agriculture de 1995 à 2007(en %).....	34
Figure 8 : Évolution de la valeur des exportations de marchandises de 1995 à 2007 (en milliard de FCFA).....	38
Figure 9 : Évolution des exportations de biens en valeur et par catégorie de 1995 à 2006 (en milliard de FCFA).....	38
Figure 10 : Contribution du coton à la croissance économique de 1995 à 2007 (en %)	41

Liste des tableaux

Tableau 1 : Situation financière de la CMDT de 1997 à 2004.....	25
Tableau 2 : Part des opérations culturales pour l'utilisation de la main d'œuvre salariée	26
Tableau 3 : Contributions sectorielles à la croissance économique (de 1995 à 2007 en point)	31
Tableau 4 : Évolution du volume des transports de coton graine à la CMDT de 1995 à 2002 (en tonne)	36
Tableau 5 : Contribution sectorielle à la croissance de 1995 à 2007 (en point)	41
Tableau 6 : Incidence de la baisse de la production de coton sur la croissance économique.....	43
Tableau 7 : Part des revenus paysans dans la valeur globale de la production du coton graine de 1995 à 2000 (en milliards de FCFA)	44
Tableau 8 : Evolution de la pauvreté entre 2001 et 2006.....	45
Tableau 9 : Synthèse générale des rendements et coûts de production du coton à l'hectare et selon le type	58
Tableau 10 : Synthèse des simulations des prix du coton graine selon le cours mondial et la parité Euro - Dollar	59
Tableau 11: Performance de la filière cotonnière selon le type d'exploitation (sans prise en compte du coût de la main d'œuvre familiale)	60
Tableau 12 : Performance de la filière cotonnière selon le type d'exploitation (avec prise en compte du coût de la main d'œuvre familiale)	61

Résumé

Le coton fait partie des principales cultures commerciales sur lesquelles le Mali a fondé son développement rural et plus généralement son économie. Le sous-secteur coton a été pendant plusieurs décennies le principal pourvoyeur de l'économie malienne en devises étrangères. Il a par ailleurs constitué l'outil principal de développement rural en zone cotonnière et on estime actuellement qu'un tiers de la population malienne vit directement des revenus issus du coton. Le développement de la filière cotonnière au Mali s'est fait de manière extensive et selon un schéma intégré. La filière a ainsi permis dans la zone cotonnière, la réalisation d'équipements socio-économiques, d'infrastructures sanitaires, de pistes rurales ainsi que de nombreux aménagements de bas-fonds et de mares, etc.

L'âge d'or de la filière s'est également fondé sur des organisations professionnelles dynamiques et performantes (Associations et tons villageois) qui ont connu un essor remarquable et constitué pendant longtemps une garantie au développement du crédit bancaire en zone cotonnière.

Depuis 1992 la filière cotonnière malienne connaît une crise qui va atteindre son paroxysme pendant la campagne agricole 2000/2001 avec le boycott de la production par plusieurs cotonculteurs dont la conséquence a été la chute brutale de la production de coton graine.

Afin de sortir de cette crise, les états généraux de l'agriculture ont été organisés dans l'objectif de relancer la production et asseoir la filière sur des bases saines. Un chronogramme de réforme du secteur coton est adopté et une mission de restructuration de la filière mise en place. La mission a pour objectif de mener la privatisation de la CMDT avec le transfert des fonctions critiques aux producteurs de coton.

La filière coton se trouve aujourd'hui dans une situation de transition qui repose sur la restructuration, voire la mise en place de filiales opérationnelles et la cession future de la majorité des actions à de nouvelles sociétés cotonnières privées.

Le constat aujourd'hui est que la CMDT qui devait être privatisée en fin décembre 2008 ne l'a toujours pas été. La production cotonnière a été divisée par trois en trois campagnes agricoles avec des conséquences sur les revenus des producteurs, des opérateurs privés de la filière et sur les recettes budgétaires de l'Etat. Le déficit de la CMDT continue également de persister malgré le soutien constant de l'Etat. Paradoxalement, sur la même période, il a été constaté que la croissance économique du Mali s'est améliorée, les paramètres de mesure de la pauvreté se sont globalement améliorés pour le Pays, tandis que la zone cotonnière, notamment la Région de Sikasso, continue de figurer dans les derniers rangs en matière de classement des régions en termes d'indicateurs de pauvreté.

Au regard de ce constat, on peut s'interroger sur la stratégie que les autorités du Mali doivent adopter pour le futur de la filière cotonnière ? Autrement dit, quelle filière pour quel développement économique ? Le présent travail a tenté de répondre à ces questions.

Il ressort des résultats de nos analyses, la nécessité que l'Etat continue à consolider sa politique de soutien à la filière et à définir des options stratégiques claires afin de redonner confiance aux acteurs.

Par ailleurs, le changement adopté en faveur d'une libéralisation de la filière avec à la clé, la privatisation de la CMDT, va placer le système bancaire au cœur de la problématique. Etant donné la méfiance des banques et autres organismes de micro financement vis-à-vis de la filière, une option importante de l'Etat devra concerner l'apurement des créances des banques envers la CMDT et les OP, et ensuite l'apurement des dettes internes aux OP.

Au plan technique la filière demeure confrontée à l'impact économique très important de facteurs exogènes tels que la parité Euro-Dollar, les cours mondiaux de la fibre, la fluctuation des prix mondiaux des hydrocarbures, etc. Dans ce contexte, l'accroissement de la productivité et des rendements constitue l'option la plus logique pour l'Etat et cela n'est envisageable à court et moyen termes que par l'option de la biotechnologie, couplée aux techniques avérées de fertilisation et de traitements phytosanitaires.

Des options en faveur d'une spécialisation dans la culture du coton et une diversification des cultures sont également proposées.

A ces mesures de politique pourrait s'associer également l'adoption de mécanismes efficaces d'atténuation des effets des variables exogènes que constituent par exemple les fonds de lissage et autres fonds de garantie à l'instar de ceux mis en place dans certains pays voisins.

Dans l'optique de privilégier la rentabilité économique comme critère principal de la production cotonnière, nous avons testé l'hypothèse d'établir un lien entre le prix au producteur de coton et le niveau de rendement qui doit lui être associé selon la typologie CMDT, en fonction des cours mondiaux de la fibre et la parité entre l'Euro et le Dollar américain. Ces simulations visent à déterminer le niveau de performance auquel les différents types d'exploitation doivent parvenir pour un niveau déterminé de prix au producteur dans l'optique d'un maintien de l'équilibre financier de la filière. Les résultats obtenus prouvent que dans la situation actuelle, pour garantir un prix au producteur de 200 FCFA/kg tout en maintenant l'équilibre financier de la filière, il faudra augmenter substantiellement les rendements moyens actuels des types d'exploitation B, C et D de la CMDT.

Avec une parité Euro – Dollar à 1,35 et un cours mondial de la fibre à 60 cts/lb, tous les types d'exploitations sont rentables, excepté le type C. Autrement dit, les exploitations de type C n'auront aucun intérêt économique à continuer à faire du coton.

Au cas où l'Etat malien opérerait pour une subvention du coût des engrais chimiques du coton (Urée et Complexe), les ramenant à 12500 FCFA le sac de 50 kg, le montant de la subvention pour les 126255 exploitations (types A, B et D) sera de 7175,021 millions de FCFA, soit une subvention moyenne de 56830 FCFA par exploitation.

Introduction Générale

La filière cotonnière est en crise, une crise due principalement à une chute importante et soutenue des cours mondiaux de la fibre, qui affecte les producteurs de coton, les populations et les Etats des pays africains producteurs de coton.

Le secteur coton joue un rôle essentiel dans les activités économique et sociale du Mali en termes de création de revenus, d'organisation du monde rural et de modernisation des systèmes de production. La forte imbrication de la filière coton au reste de l'économie explique tout l'intérêt que les décideurs publics maliens, le monde rural et les partenaires au développement portent au secteur.

La présente analyse vise principalement trois objectifs : d'une part, faire l'état des lieux de la filière au plan organisationnel et au plan institutionnel, d'autre part, faire ressortir l'importance de la filière dans l'économie malienne et enfin, eu égard aux conséquences économiques et sociales de la crise, proposer des recommandations pour le développement de l'agriculture de rente en général et/ou pour une relance de la filière cotonnière en particulier.

(i) Contexte de l'étude

Le Mali est un pays à économie essentiellement agropastorale. L'économie reste dépendante des performances du secteur agricole, en particulier de l'exportation de la fibre de coton. C'est la principale culture industrielle du pays. Mais ces dernières années, la filière rencontre d'énormes difficultés tant au niveau des rendements qu'au niveau des cours internationaux de la fibre et au niveau de la gestion de la CMDT. Cette situation a entraîné une dégradation de la contribution à la croissance économique du secteur agricole en général, et de celle du coton en particulier. Dès lors, un processus de privatisation a été engagé par le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement et ce, depuis octobre 2006.

La filière coton se trouve aujourd'hui dans une situation de transition qui repose sur la restructuration.

Par une volonté politique visant à relancer la culture du coton, l'Etat malien a décidé d'octroyer un prix de 200 FCFA/kg de coton graine au producteur durant la campagne 2008/2009. Malgré le niveau relativement incitatif de ce prix au producteur de coton graine, la production escomptée est de 190.000 tonnes.

Au regard de ces réalités, on s'interroge sur la stratégie que l'Etat malien devrait adopter pour le devenir de sa filière cotonnière ? Autrement dit, quelle filière pour quel développement économique ? Faut-il continuer à promouvoir le rôle de développement socio-économique initialement dévolu à la filière, en continuant à administrer le prix au producteur et en misant sur un accroissement du volume de la production cotonnière vaille que vaille ? Faut-il aller plutôt vers une libéralisation économique de la filière en privilégiant l'arrimage du prix au producteur aux cours mondiaux de la fibre et en adoptant une spécialisation dans la production cotonnière en misant sur plus de productivité et de qualité du coton ? Que faut-il faire des producteurs ayant éventuellement résolu d'abandonner la production cotonnière ?

Voici une série de questions auxquelles le présent travail s'attellera à répondre.

(ii) Objectifs et résultats attendus

L'objectif global est d'analyser toute la problématique de développement de la filière coton et sa capacité à contribuer davantage au développement économique, notamment à la croissance économique.

D'une manière spécifique, il s'agit essentiellement de :

- ✓ faire un état des lieux de la filière coton ;
- ✓ analyser son degré d'articulation au reste de l'économie ;
- ✓ déterminer sa contribution aux finances publiques;
- ✓ analyser les contraintes exogènes et endogènes à la filière coton, notamment dans les zones de production ;
- ✓ analyser la contribution du coton à la croissance économique et les perspectives de développement économique de la filière ;
- ✓ formuler des mesures de politique économique permettant de soit de redynamiser la filière soit de développer d'autres cultures de rente en vue de relever le niveau de contribution de l'agriculture à la croissance économique et au développement social.

Les résultats suivants sont attendus :

- ✓ la situation de la filière cotonnière est mieux connue et analysée ;
- ✓ la contribution du coton au budget de l'Etat est déterminée à court, moyen et long termes ;
- ✓ les contraintes extérieures et intérieures de la filière coton sont mieux appréhendées et analysées ;
- ✓ la contribution du coton à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté est déterminée ;
- ✓ des recommandations de politique économique sont formulées en vue d'aider à la redynamisation de la filière coton.

(iii) Méthodologie

Le secteur coton a joué un rôle stratégique dans la politique de développement économique et social du Mali. Compte tenu de la chute importante et soutenue des cours mondiaux de la fibre au cours de ces dernières années et de l'augmentation simultanée des prix des intrants, la filière cotonnière traverse une crise. Le but visé par cette étude est de faire ressortir l'importance de la filière dans l'économie et de des stratégies de sortie de crise profitables à l'ensemble de l'économie.

L'étude part ainsi de l'analyse des acquis de la filière en matière de développement économique et social au cours de ces 14 dernières années avant de s'appesantir sur les difficultés actuelles et sur l'opportunité des réformes.

L'analyse porte sur tous les maillons de la filière à savoir :

- la culture du coton ;
- l'égrenage du coton ;
- la transformation industrielle
- le transport ;

- les revenus monétaires ;
- la commercialisation.

L'étude a été réalisée à partir de l'exploitation des résultats d'études déjà effectuées sur la filière cotonnière et des résultats d'enquêtes menées à l'aide d'un guide d'entretien élaboré à ce sujet.

L'étude s'est donc fondée principalement sur des informations et données secondaires recueillies dans l'abondante littérature existant sur le sujet. Ces données secondaires ont été complétées par des données primaires recueillies auprès des structures, acteurs et partenaires techniques et financiers concernés.

(iv) Collecte de données

Elle a porté essentiellement sur la recherche documentaire, les entretiens avec certains acteurs de la filière et avec d'autres personnes ressources. Un certain nombre de documents officiels a été exploité en complément des informations collectées auprès d'organismes et institutions comme l'AFD, la Banque Mondiale, le PNUD, la FAO, etc.

(v) Plan d'analyse des données

Une analyse de ces informations a été faite par l'équipe d'étude afin de dégager un diagnostic pertinent de la filière et de mieux appréhender la problématique des réformes en cours. La seconde partie de l'analyse devrait mettre au clair le rôle du coton dans l'économie malienne en termes de valeur ajoutée et en termes d'articulation avec les autres secteurs de l'économie. Enfin, sur la base des opinions¹ recueillies au niveau des structures et personnes rencontrées, des options de politique par rapport à la filière ont été proposées tant sur le court terme que sur les moyen et long termes.

Le présent rapport est structuré en cinq parties principales à savoir :

- Contexte institutionnel de la production cotonnière au Mali ;
- Étendue de la zone cotonnière et évolution de la production de coton ;
- Contexte macroéconomique de la filière coton ;
- Conséquences des réformes de la filière ;
- Perspectives de développement de la filière.

Enfin, dans les conclusions et recommandations, quelques stratégies ont été proposées.

¹ Voir l'annexe concernant le guide.

I. Contexte institutionnel de la production cotonnière au Mali

La filière cotonnière au Mali est le résultat d'un long processus amorcé au Soudan Français (période coloniale), au début du siècle dernier. En effet, de 1908 à 1920 les expérimentations officielles sur le coton étaient seulement limitées aux variétés locales, des expérimentations officieuses étaient cependant conduites. Ce sont ces expérimentations qui ont permis de conclure de l'inadaptation des variétés égyptiennes à la culture pluviale et ont permis d'identifier les premières variétés américaines prometteuses.

Avec l'intérêt manifesté par les autorités coloniales et l'avènement de la culture pure du cotonnier, des recherches intensives ont été menées pour remplacer les cultivars locaux. Ainsi, jusqu'en 1928, plusieurs variétés américaines et égyptiennes ont été introduites et expérimentées.

De 1928 à 1934, on est arrivé à remplacer les cotonniers locaux par des variétés introduites (l'Allen et le Budi) ou des variétés découvertes (le N'Kourala). Cependant, sur le plan technique, le manque de contrôle des semences introduites et des centres de diffusion favorisait la dégénérescence génétique.

Ainsi, les tentatives de développer la culture du coton furent des échecs jusqu'en 1946, date de création de l'IRCT et de la CFDT.

Après l'indépendance du pays, il a été signé le 1er janvier 1962, entre l'IRCT et le Gouvernement du Mali, la première Convention d'Assistance Technique en matière de recherche textile.

La filière a adopté progressivement une approche intégrée qui intéressait les facteurs concourant directement à la production du coton, mais aussi tous les facteurs englobant qui favorisent la réalisation de la production agricole comme le cadre de vie de la population : la sécurité alimentaire, l'environnement, la santé humaine, l'approvisionnement en eau, etc.

L'Opération coton était devenue tentaculaire et suppléait les services étatiques spécialisés.

L'analyse de l'évolution historique de la filière cotonnière laisse transparaître trois grandes phases : une période de gloire ; une période de crise et une période de restructuration

1.1 La période de gloire de la filière (1974-1992)

Après une période de modernisation et de diffusion de la culture cotonnière, les systèmes de production à base de coton se sont généralisés. Une compagnie nationale d'économie mixte est créée en 1974 : la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT), en lieu et place de la Compagnie Française de Développement des Textiles (CFDT). La CMDT a été créée dans le but de

promouvoir et gérer la filière cotonnière du Mali. Dès lors, l'activité cotonnière est devenue le support et le moteur du développement rural dans les zones concernées, visant ainsi l'amélioration du cadre et du niveau de vie des populations, la sécurité alimentaire et la promotion de l'ensemble des activités agro-sylvo-pastorales. La CMDT étant en charge du développement rural intégré par délégation du Gouvernement, assurait l'encadrement de toutes les productions en zone cotonnière.

La production cotonnière dans les zones d'intervention de la CMDT et de l'OHVN est considérée comme le moteur de l'économie et du développement. Elle représente la principale source de revenus monétaires des paysans de ces zones et son extension conditionne l'amélioration du cadre de vie des populations.

La filière coton, c'est aussi le désenclavement des zones rurales avec la réalisation de pistes, l'approvisionnement des populations en eau potable à travers la réalisation de points d'eau, l'accès des populations aux biens de consommation et d'équipements courants, etc.

Durant près de cinquante ans, la CFDT puis la CMDT ont cherché à toucher le plus grand nombre de villages et d'exploitations en zone cotonnière. C'est une politique de production de masse, qui a fait qu'une large majorité de paysans ont progressivement été amenés à cultiver du coton. La généralisation des systèmes de production cotonniers est effective dans plusieurs régions du Mali sud. Elle a été à l'origine de la modernisation des exploitations agricoles et de l'amélioration des conditions de vie des habitants. Elle a été aussi à l'origine de la création et de la consolidation des Associations et autres *tons*² villageois. Le mouvement d'organisation des villages en associations villageoises (AV), a été l'instrument principal de développement de la culture du coton dans la zone du Mali sud. En effet les villages et hameaux encadrés pour la culture du coton ont été érigés en associations villageoises qui commercialisent la production à travers des équipes techniques formées à cet effet.

La zone CMDT est devenue la première zone d'élevage du pays par excellence, grâce aux effets de l'intégration agriculture – élevage. Elle est également devenue la première zone productrice de céréales, notamment les céréales sèches (maïs, mil et sorgho, etc.).

1.2 La période de crise de la filière (1992-2001)

Cette période a été marquée d'abord par les difficultés financières de la CMDT et ensuite par une généralisation de la crise à toute la filière.

A partir de 1992, les fortes fluctuations des cours de la fibre de coton sur le marché mondial et la mauvaise gestion de la compagnie, ont progressivement montré les limites du modèle intégré. La CMDT qui a contribué au fondement de la filière cotonnière malienne moderne depuis 1974, s'est trouvée face à de sérieux problèmes d'équilibre financier. Il était de plus en plus difficile de concilier une production de masse et une production de qualité. Aussi, les disparités devenaient très grandes entre les exploitations et les terroirs. Le respect des itinéraires techniques n'était plus assuré et la production devenait de plus en plus diversifiée.

² Il s'agit des groupements villageois de producteurs.

En effet, l'augmentation régulière du volume de coton produit a engendré au niveau des exploitations agricoles, des problèmes de maîtrise des itinéraires techniques et de récolte (baisse des rendements, déséquilibre des assolements, capacité de travail et de ramassage dépassée et durée prolongée des travaux de récolte). Le coton graine séjournait longtemps sur les parcelles et il était exposé aux attaques de Bemisia occasionnant le « coton collant ». Le produit vendu par les paysans était de moins en moins trié. Le taux d'impuretés ressortait élevé. Cette situation s'est traduite par une multiplication des standards commerciaux de vente de la fibre. La tendance s'orientait ensuite vers la baisse des standards de tête et l'obtention d'une fibre moyenne. En effet, il faut noter que depuis 2004, les types de ventes sont passés de 25 à 10 après une harmonisation.

La CMDT devenue un « géant », n'a pas su tirer le meilleur profit des gains substantiels réalisés pendant les périodes fastes pour prévoir les périodes de crise.

Les solutions pour le redressement économique de la filière passaient dès lors par une réduction des coûts de gestion de la compagnie, un recentrage de ses activités sur le coton et en perspective, la privatisation de la filière à moyen terme.

Le recentrage des activités de la CMDT sur la promotion de la culture cotonnière devrait se traduire à terme par l'identification des zones agro-écologiques et des exploitations répondant le mieux aux conditions de production d'un coton de qualité, l'abandon de l'activité dans les zones économiquement peu rentables.

Par ailleurs, la faiblesse des rendements affectait négativement le remboursement par les producteurs des crédits de campagne. La qualité de la fibre se détériorait de plus en plus (défaut d'alimentation en eau, en nutriments, immaturité) et les coûts de ramassage et de transformation excessifs.

Il faut également souligner que les années 90 ont été celles de l'exacerbation des mouvements de contestation sociopolitique, de revendication de plus de justice et de démocratie. Ces mouvements ont abouti en 1991 à la chute du régime politique en place et à l'instauration du multipartisme. Le monde paysan notamment en zone cotonnière n'a pas été en marge de ces remous.

La fin des années 1990 marque le début de l'exacerbation de la crise qui conduit la filière dans la situation la plus grave de son histoire selon les spécialistes. C'est en 2000 que le mouvement de protestation a été généralisé et sa persistance va compromettre la culture du coton. Le boycott de la production par les producteurs de coton pendant la campagne agricole 2000/2001 voit la production cotonnière passée de 459.000 tonnes en 1999/2000 à 242.000 tonnes en 2000/2001.

En termes d'effets directs de la crise, la production cotonnière a chuté de 53% sur les trois campagnes de référence (1998/1999, 1999/2000 et 2000/2001). Cette baisse de la production de coton graine n'a pas donné lieu à un report sur les autres cultures céréalières qui ont également accusé un repli de 13,5% par rapport aux progressions enregistrées lors des deux campagnes précédentes.

En ce qui concerne les effets induits, la contribution du secteur coton à la richesse nationale a été réduite de 2,13% de 1998 à 2000 et les recettes d'exportations enregistrées pour le secteur cotonnier ont chuté de 14,6 % de 1999 à 2000. Le déséquilibre de la balance commerciale s'est très fortement accru de 1998 à 2000 alors que la crise financière de la CMDT s'est traduite par le gel des dettes de l'entreprise et un allègement de la fiscalité sur la filière.

L'incidence de la chute des revenus cotonniers pour les producteurs (-40 milliards de FCFA de 1998 à 2001) a lourdement pesé sur les revenus courants des ménages agricoles qui ont diminué de plus de moitié sur la période.

En termes d'effets indirects la crise cotonnière a entraîné un fort ralentissement de l'activité de très nombreux opérateurs économiques maliens à cause de la baisse générale des revenus dans toutes les zones du Mali sud.

La contraction des marchés de fournitures et services à la CMDT, du fait des mesures de redressement financier engagées par la société, s'est traduite par une baisse d'activité des entreprises maliennes intervenant dans la fourniture d'intrants notamment les services de transport et les travaux de construction.

Suite à la mise en place de mesures d'ordre financier, le niveau général d'activité de la CMDT a baissé de 20% entre 1998 et 2000. Cette baisse a affecté particulièrement les activités de développement rural liées à l'alphabétisation, à l'entretien des pistes et à la vulgarisation/conseil. Les réductions budgétaires ont en outre conduit à la fermeture provisoire de 7 unités d'égrenage lors de l'année de boycott et à des redéploiements et compressions de personnel.

Au plan financier, le niveau du déficit de 57 milliards de FCFA a été aggravé avec les 34,4 milliards de FCFA correspondants aux crédits de campagne 1999-2000. Heureusement que ces dettes ont été payées de même que les engagements pour la campagne 2000-2001, et ceci grâce aux efforts consentis par l'Etat malien, actionnaire majoritaire. La perte nette de l'exercice 2001 a été évaluée à 11,52 milliards de FCFA.

Pour l'OHVN, les effets de la crise ont surtout entraîné des retards dans la livraison des intrants coton et des difficultés de mise en place des fonds de commercialisation par la CMDT.

Pour la BNDA, l'impact de la crise s'est situé plus sur la diminution d'environ deux tiers du volume de crédit que sur la variation relativement stable des taux de remboursement bancaire. Par contre pour la CMDT, malgré un rééchelonnement de 2,5 milliards de FCFA, ces taux ont accusé une baisse de 10 points entre 1998 et 2000. Le réseau de caisses mutualistes Kafo Jiginew a enregistré une baisse des taux de remboursement similaire et a subi une perte sur les bénéfices de l'ordre de 87%.

En ce qui concerne les effets externes, l'entretien des pistes par la CMDT a été laissé en suspens durant l'année de boycott. Cette défaillance a accentué la dégradation des pistes occasionnant ainsi des problèmes de transport.

L'exploitation intensive opérée sur les ressources forestières durant la crise en vue de l'obtention de numéraire est difficilement quantifiable. Il semble toutefois que les pressions exercées sur ce type de ressources naturelles se soient accrues.

Les dépenses d'éducation des familles se sont fortement contractées.

L'alphabétisation, avec une réduction de plus de 50% des actions engagées par la CMDT, constitue un des domaines les plus gravement touchés par les mesures d'économie mises en œuvre par la société cotonnière.

Enfin, les frais de santé ont été réduits ou reportés durant la période de crise étant donné la contraction des dépenses des ménages. Toutefois, étant donné l'insuffisance de l'offre de santé dans les zones cotonnières, la portée du phénomène est à relativiser du fait du recours très limité des populations aux soins de santé.

1.3 La période de restructuration de la filière (de 2001 à nos jours)

Le caractère structurel de la crise a conduit le Gouvernement à assister financièrement la CMDT pendant plusieurs années et mieux, à entreprendre un important programme de réforme pour l'ensemble du secteur.

Le boycott de 2000/20001 a été suivi des états généraux sur le coton qui ont eu lieu en avril 2001 et qui ont permis de déceler les problèmes de fonctionnement interne aux AV et de dysfonctionnement de la structure d'encadrement.

Des réflexions ont été engagées avec l'ensemble des intervenants de la filière en vue de trouver les solutions pour le renforcement des acquis.

En effet, malgré les performances des AV, elles sont le plus souvent dépourvues de personnalité juridique, et sont en majorité sans récépissé d'enregistrement. Fort de ce constat, des concertations ont été organisées par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali avec les autres intervenants en vue de la mise en place d'une nouvelle forme d'organisation orientée sur le développement de la filière coton, ayant la personnalité morale et dont l'adhésion est liée au système coton. Il s'agit des Associations de Producteurs de Coton (APC) qui devraient évoluer vers les formes coopératives dénommées Coopératives de Producteurs de Coton (CPC). C'est la CMDT qui a eu en charge la mise en place des nouvelles sociétés coopératives de producteurs de coton. Elle sera relayée plus tard par le Projet d'Appui aux Systèmes d'Exploitation en zone cotonnière (PASE)³ qui va conduire le processus jusqu'à la mise en place de la faîtière nationale, Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton (UN-SCPC), en mars 2007.

En ce qui concerne le cadre général du processus de réforme du secteur coton, il a été précisé par le Gouvernement de la République du Mali en juin 2001 dans sa Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton (LPDSC).

³ Sur financement de l'AFD

Ce document venait définir « les orientations stratégiques visant à corriger les dysfonctionnements de la filière coton constatés alors, en vue de lui insuffler un dynamisme nouveau ».

Ces orientations stratégiques s'articulaient autour de trois grands axes :

- le recentrage de la CMDT autour des activités liées au système coton ;
- une plus grande participation des producteurs dans la gestion de la filière coton ;
- la libéralisation des secteurs coton et oléagineux.

La mise en œuvre de ces orientations stratégiques reposait sur un plan d'action détaillé joint à la LPDSC. Ce plan d'action a été actualisé en novembre 2003 afin de prendre en compte les recommandations de l'étude sur la libéralisation du secteur coton ainsi que les nouvelles mesures identifiées dans les études complémentaires réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la LPDSC.

Les objectifs fixés par ce plan d'action consistaient à :

- garantir le financement et le bon déroulement de la campagne cotonnière 2003/2004 ;
- assurer le bon fonctionnement de la CMDT durant la période pré-privatisation ;
- procéder à la privatisation de la CMDT et de HUICOMA ;
- assurer les fonctions essentielles d'accompagnement en vue de la libéralisation de la filière à terme ;
- renforcer les capacités des producteurs pour un rôle accru dans la filière.

Le Mali a revu début 2005 sa stratégie de réforme du secteur coton. Cette révision avait pour but de définir la nouvelle organisation de la filière coton qui sera mise en place avant l'ouverture du secteur aux sociétés cotonnières privées.

Cette nouvelle stratégie est décrite dans le document intitulé « Chronogramme révisé du processus de réforme du secteur coton ». Ce document, adopté en Conseil des Ministres le 9 février 2005, présente de façon concise les activités à mener dans le cadre de la réforme.

Le gouvernement du Mali a opté pour une privatisation de la filière coton en deux temps ; d'abord la création de filiales détenues à 100% par la CMDT, puis la vente de ses actions dans chaque filiale par voie d'appel à concurrence. Le chronogramme révisé de réforme du secteur coton adopté en Conseil des Ministres le 28 décembre 2005 en a fixé les étapes. Il précise également l'échéancier de mise en place des organes de régulation nécessaires pour un développement harmonieux de la filière. Il s'agit de l'InterProfession Coton (IPC), de l'Office Central de classement du Coton (OCC) et de la Société de Bourse du Coton (SBC).

Cette évolution institutionnelle se situera dans un contexte socialement sécurisé, ce qui suppose que l'unicité du prix d'achat du coton graine résultant de l'application des dispositions d'un mécanisme approprié soit adoptée.

Afin de conduire à bon port ces réformes, la Mission de restructuration du secteur du coton (MRSC) fut créée en février 2001, et avait pour but d'élaborer, de coordonner et d'assurer le suivi de la mise en œuvre du programme de réforme du secteur coton.

Elle est placée sous l'autorité du Premier Ministre et est dirigée par un Chef de Mission.

Les mesures de réforme sont regroupées selon les objectifs spécifiques à la réalisation desquelles elles contribuent. Ces objectifs spécifiques sont :

- objectif spécifique n°1 : assurer le financement et le bon déroulement des campagnes pendant la phase transitoire 2005/2008 ;
- objectif spécifique n°2 : appuyer l'installation et le démarrage des activités du repreneur de HUICOMA ;
- objectif spécifique n°3 : réaliser la privatisation de la CMDT ;
- objectif spécifique n°4 : mettre en place les structures de régulation du secteur coton ;
- objectif spécifique n°5 : assurer les fonctions essentielles d'accompagnement en vue de la libéralisation de la filière à terme ;
- objectif spécifique n°6 : renforcer les capacités des producteurs pour un rôle accru dans la filière.

La majorité des observateurs s'accorde sur le fait que l'adoption d'un chronogramme des réformes et la mise en place d'un processus de suivi rigoureux par le Gouvernement et les PTF, a constitué une garantie majeure d'un contrôle efficace de la bonne exécution du programme des réformes. Cependant tout ce mécanisme a aussi conduit à des conséquences qui méritent d'être soulignées :

- le rythme des réformes est en déphasage avec les réalités de la filière qui se trouve actuellement dans des difficultés structurelles. En effet la situation financière de la CMDT est très dégradée, la production et le rendement du coton graine connaissent une baisse tendancielle depuis plusieurs campagnes agricoles. Le fait de continuer actuellement le processus de privatisation peut vouloir signifier accepter de vendre les filiales de la CMDT à n'importe quel prix ;
- la structuration des OP cotonnières est finalisée depuis fin mars 2007 avec la mise en place de l'UN-SCPC et même si des appuis financiers pour le renforcement des capacités de ces nouvelles coopératives ont été apportés par la Banque Mondiale, la BAD, le Programme ouest africain de développement du coton (WACIP) de l'USAID, les programmes sous-régionaux d'appui aux filières cotonnières biologique et/ou équitable de l'UEMOA/Région de Bretagne et de l'AFD/AProCA, les programmes d'appui de la SNV, et des ONG tels qu'Oxfam, Helvetas, etc., les programmes de grande envergure tels que la phase 2 du PASE, le projet Alphabétisation de l'UE, le programme d'appui à l'agriculture de la BM sont en préparation depuis plus de deux ans et attendent leurs dénouements prochains. Les nouvelles structures coopératives en ont fortement besoin pour faire face aux nouveaux rôles et défis qu'elles devront assumer à la fin du processus des réformes.
- l'Etat malien fait face actuellement au dilemme d'arrêter son soutien à une filière structurellement déficitaire et qui représente un risque réel sur son budget et la nécessité de continuer à soutenir au contraire cette filière qui lui a servi d'outil de développement intégré pour une frange importante de sa population et a aussi été pourvoyeuse de devises pour l'économie nationale pendant de longues années ;

- un climat de méfiance s'est généralisé entre les acteurs et partenaires de la filière qui, chacun de son côté s'interroge sur la volonté réelle de l'autre à honorer ses engagements. C'est le cas entre l'Etat et les PTF, les producteurs et la CMDT, les banques et la CMDT, les banques et l'Etat, les producteurs entre eux, etc. ;
- l'interrogation des producteurs et des travailleurs de la CMDT par rapport aux conséquences des réformes sur leur avenir. En effet, les producteurs (même les plus performants) désaffectent de plus en plus la production cotonnière qui se réduit d'année en année et les travailleurs de la CMDT qui s'interrogent sur leur devenir prochain dans la société, perdent patience et sont de moins en moins enclins à s'engager sur la voie d'une meilleure productivité et une meilleure efficacité dans le travail ;
- le recentrage de la CMDT sur les activités directement liées au coton a conduit à la déliquescence de l'encadrement en zone cotonnière, ce qui a eu pour conséquence de réduire la production et la productivité, notamment des autres cultures du système coton. Le recentrage des activités a également conduit à l'abandon de la réalisation et l'entretien des infrastructures socio-économiques et des pistes rurales.

Aujourd'hui, le chronogramme dit « révisé des réformes » a été en fait plusieurs fois révisé. La dernière révision prévoyait la cession des actions de la CMDT pour fin 2008. Ce délai n'a pas pu être respecté du fait des problèmes récurrents de la CMDT et des retards pris dans l'exécution des études prévues dans le chronogramme, pour la mise en place de l'Interprofession du Coton (IPC) et des organes de régulation que sont l'Office de Classement du Coton (OCC) et la Société de Bourse du Coton (SBC) dont l'étude a finalement conclu à l'inopportunité de la création.

Les relevés de conclusions de la Mission de revue conjointe Mali/PTF qui 'est déroulée du 07 au 15 octobre 2008 ont évalués à plus de 42 milliards de FCFA le coût des besoins prioritaires de financement de la filière. En effet, les arriérés dus par la CMDT aux fournisseurs, l'état déliquescence de l'outil industriel de la CMDT, la perte de confiance des banques vis-à-vis de la CMDT, de l'Etat et des producteurs, l'incapacité de la CMDT à faire face à ses charges de fonctionnement et au paiement du coton graine aux producteurs, la dénonciation par ces derniers de la caution solidaire faisant payer la note des « mauvais producteurs » par les « bons producteurs », demeurent aujourd'hui une série de défis à relever afin de redonner confiance aux acteurs. Beaucoup d'interlocuteurs de la filière s'interrogent sur l'opportunité de privatiser la CMDT dans son état actuel, tant sa situation financière est catastrophique. La Mission conjointe a proposé une réadaptation du chronogramme de privatisation de la CMDT qui devrait s'étendre au moins en fin décembre 2009, sinon plus tard.

II. Étendue de la zone cotonnière et évolution de la production de coton

2.1 Surfaces cultivées et rendements

En 1990, la zone de production cotonnière au Mali couvrait environ 10% du territoire national. Ce chiffre est passé à 13,5% en 2005 et concernait 50% des terres cultivables du Mali.

En l'espace de 12 ans (de 1990 à 2002), la population qui dépend directement du coton pour ses revenus est passée de 1,1 million à 2 millions de maliens.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1998 estimait à 4,2 millions d'habitants (soit 49,5% de la population rurale malienne) la population rurale établie sur la zone cotonnière traditionnelle du Mali. Cette zone recouvre :

- la région de Sikasso dans sa totalité ;
- les régions de Koulikoro et de Ségou (partiellement);
- la zone relativement nouvelle d'expansion cotonnière que constitue le cercle de Kita dans la région de Kayes.

La population rurale établie en zone cotonnière de l'Office de la Haute Vallée du Niger (OHVN) est estimée à 0,3 millions d'habitants.

Actuellement on estime qu'un tiers de la population du pays⁴ vit directement des revenus tirés de la culture du coton.

La zone cotonnière est caractérisée par un foncier en culture pluviale réparti en champs de case et champs de brousse. Tous les types d'exploitation disposent en moyenne d'une réserve foncière (friches ou jachères) qui est de l'ordre du tiers de la superficie « appropriée ». Cependant, la qualité des sols est très inégale et une grande partie des réserves sont en fait des zones sylvo-pastorales.

L'enquête agricole CMDT de la campagne 2007/2008 fait ressortir une superficie moyenne par habitant, toutes cultures confondues de 0,54 ha, sensiblement identique pour tous les types d'exploitation. Cependant, la superficie moyenne par actif (qui est de 1,35 ha), diffère selon le cas. Elle est plus élevée pour les exploitations équipées (1,37 ha pour les types A et 1,39 ha pour les types B) que pour les sous équipées ou non équipées (1,24 ha pour les types C et 1,13 ha pour les types D).

L'appropriation traditionnelle foncière est systématique. Il n'y a pas de mode de faire valoir indirect et donc pas de marché foncier dans la zone. Cependant, les exploitations riches et intermédiaires prêtent des terres, surtout aux nouveaux arrivants.

⁴ Actuellement, la population totale du Mali est estimée à environ 13 millions d'habitants

Même si la culture du coton connaît un déclin tendanciel depuis la campagne agricole 2005/2006, du fait de la baisse des cours mondiaux de la fibre, de la cherté des intrants chimiques, de la subvention accordée par les pays du Nord à leurs cotonculteurs, etc., il faut noter que cette culture a connu ses années d'expansion et de succès. En effet, entre 1994 et 2003, le nombre d'exploitations agricoles familiales concernées par la production de coton a augmenté de 50% en raison à la fois : (i) de l'augmentation du nombre d'exploitations liée à la croissance démographique (créations de nouvelles exploitations par segmentation dans les zones cotonnières) et (ii) par extension des zones de production (nouvelles zones de Kita et du Sud Mali). Dans le même temps, la taille démographique des exploitations a augmenté (de 14 personnes à un peu moins de 17 personnes) plus vite que la superficie moyenne annuelle cultivée (de 9,11 à 10,32 ha). Il y a eu une légère baisse de la superficie cultivée par habitant.

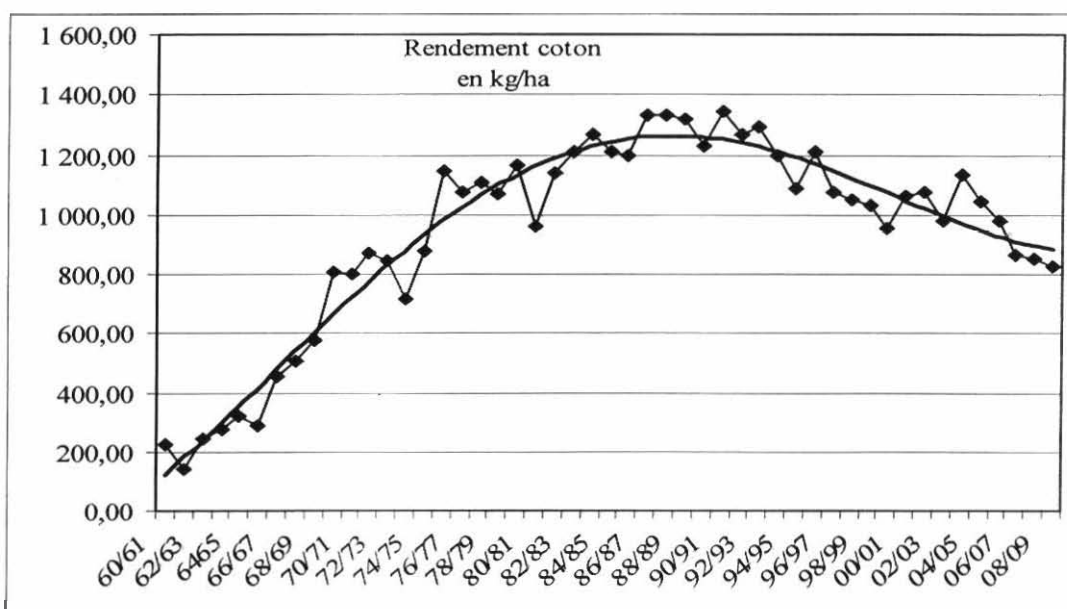
La culture du coton s'est généralisée avec une augmentation de la superficie moyenne cultivée annuellement par exploitation (2,7 ha à 3,5 ha) et le coton a pris une place plus importante dans l'assolement (de 30 à 34%).

Les exploitations ont connu durant cette période une augmentation de leur niveau d'équipement agricole (bœufs de labour, charrues, semoirs, etc.).

Ainsi, d'une manière générale, pour la période 1994/2003, le nombre des exploitations agricoles cotonnières a fortement progressé et ces exploitations ont renforcé leurs capacités productives ; ce qui s'est traduit par un doublement de la production de coton graine qui est passée de 293 000 tonnes en 1994/95 à 620 000 tonnes en 2003/04 (année record).

Le graphique ci-après montre la baisse tendancielle des rendements du coton entamée depuis les années 1990 et qui s'expliquerait par la saturation des espaces d'extension. La période d'avant correspond au développement extensif de la culture cotonnière par le défrichement de superficies de plus en plus importantes.

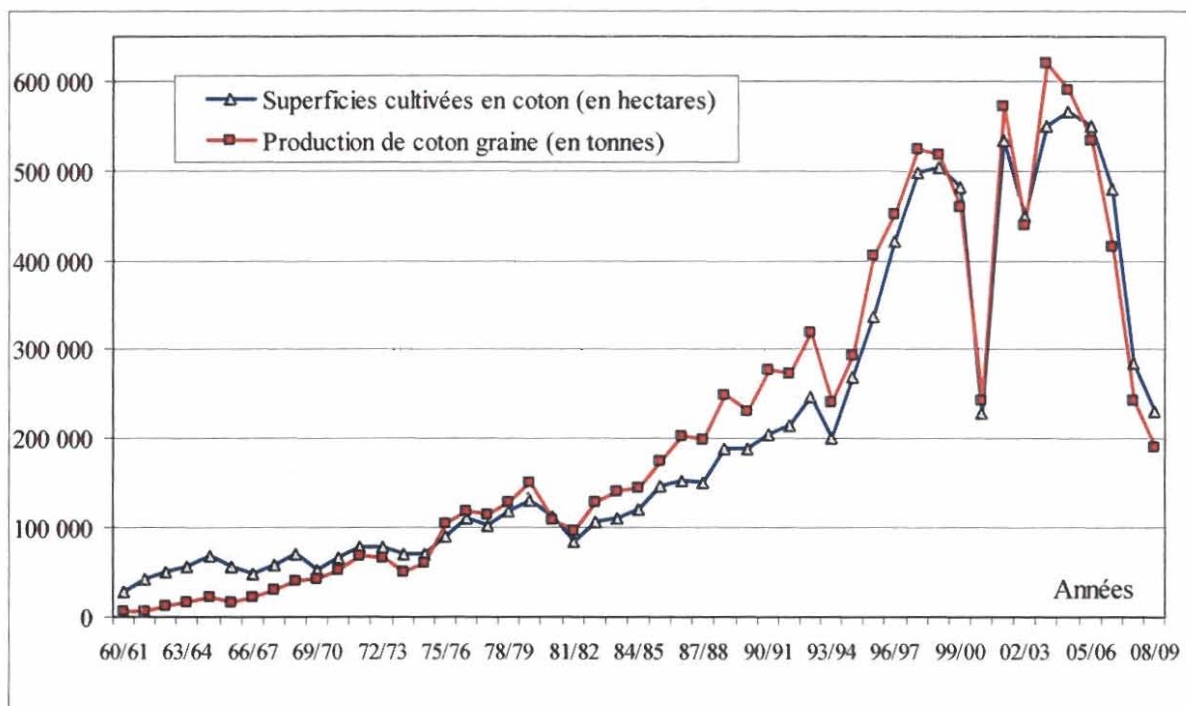
Figure 1 : Rendements du coton graine de la campagne 1960/61 à la campagne 2008/09



Source : à partir des données de la CMDT

Le graphique ci-dessous retrace le caractère extensif du développement de la production cotonnière comme nous l'avons indiqué plus haut. La rupture correspondant à l'année du déclenchement de la crise financière de la CMDT (année 1998). Les deux fortes baisses correspondent à l'année du boycott (2000/2001) et à la situation actuelle de déclin de la production cotonnière.

Figure 2 : Superficies et productions cotonnières de 1960 à 2009



Source : à partir des données de la CMDT

Le tableau suivant présente les performances de la filière entre 1997 et 2004.

Tableau 1 : Situation financière de la CMDT de 1997 à 2004

Rubriques/années	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01*	2001/02	2002/03	2003/04
Production Coton Graine, Tonnes *1000	523	519	482	228	532	449	549
Production Coton Fibre, Tonnes *1000	218	217	197	102	240	181	256
Fibre de coton							
Exportations, Tonnes *1000	216	215.5	195.7	100.3	236.9	179.5	251.7
Vente locale, Tonnes*1000	1.7	1.6	1.6	1.6	2.8	1.8	4.1
Prix au producteur CG, FCFA/KG CG	170.0	185.0	150.0	170.0	199.4	179.6	200.0
Ristourne, FCFA	30	40	0	0	0	0	0
Equivalent Fibre, FCFA/KG	408.4	441.5	439.4	405.0	476.2	439.0	500.0
Autres coûts jusqu'a FOB, FCFA	405.3	410.9	420.0	467.0	293.4	308.0	230.2
Coût de revient a FOB, FCFA/KG Fibre	813.6	852.3	769.0	872.0	769.6	713.8	
Coût de revient a FOB avec taxes	874.1	858.3	769.3	871.8	769.6	746.9	
Prix de vente FOB, FCFA/KG de Fibre	925	808.5	692.4	682.5	635	709	
Revenu brut Fibre de coton, milliards de FCFA							
Exportations	199.8	174.2	135.5	68.4	150.5	127.3	202
Ventes locales	0.9	0.9	0.8	11.1	1.8	1.3	3.2
Vente graine de coton	2.5	2.4	4.1	2	7.8	135.4	
Coût total Fibre de coton, milliards de FCFA	177.1	185.1	151.7	88.8	184.5	135.4	186.5
Profit avant taxes CMDT, milliards de FCFA							
Taxes et impôts, milliards de FCFA	13.2	1.3	0.1	0	0	0	
Taxe par KG de Fibre, FCFA	60.5	6	0.3	0	0	0	
Profit net CMDT							
Total, milliards FCFA	12.9	-8.8	-11.3	-17.3	-32.3	-6.9	21.7
FCFA/KG de Fibre	59.3	-40.7	-57.4	-169.7	-134.6	-37.9	79.8
Contribution fonds de stabilisation	3.7	-0.76	-7.6	0	0	0	0

* = grève des producteurs de coton

Source : CMDT

A la lecture de ce tableau, on observe que la campagne 1999/2000 consacre le début des pertes nettes pour la CMDT. Ce déficit va continuer jusqu'en 2002/2003, puis la situation va légèrement s'améliorer pendant la campagne 2003/04 grâce à une certaine embellie des cours mondiaux. Le déficit reprend encore dès la campagne 2004/2005 avec 43,7 milliards FCFA et 6,3 milliards FCFA pendant la campagne 2005/2006, dû à l'effondrement des cours de la fibre sur le marché international. Les comptes 2007 de la société font apparaître également un résultat net négatif de 18,4 milliards de FCFA.

Le cumul des pertes subies sur les dix dernières années dépasse actuellement 90 milliards de FCFA.

Un des constats importants est que le niveau de production cotonnière n'est aucunement lié à la performance de la CMDT mais plutôt au cours de la fibre sur le marché international, à la parité Euro-Dollar et au niveau de rémunération des producteurs.

On peut en déduire que pour une CMDT performante, le prix au producteur doit nécessairement être fixé en fonction de la conjoncture sur le marché international. Autrement dit, un prix au producteur délié du cours sur le marché international et au niveau du taux de change entre l'Euro et le Dollar, contribuerait à plomber davantage les comptes de la société.

2.2 Populations concernées

En 2006, on estimait à 180 000⁵ petites exploitations agricoles familiales le nombre d'exploitations productrices de coton, comptant une population d'environ 3,7 millions de personnes.

Il existe deux cas de figures quant à l'utilisation de la main d'œuvre à savoir familiale et salariée. Au Mali la production est surtout axée sur la main d'œuvre familiale, ce qui a été d'ailleurs à l'origine de nombreux éclatements dans les exploitations en zone cotonnière. La main d'œuvre salariée est sollicitée le plus souvent de manière ponctuelle pour la conduite de certains itinéraires techniques. L'étude sur «Les coûts de production du coton : détermination du taux de rémunération de la main d'œuvre en zones CMDT et OHVN» donne un éclairci sur la part des opérations pour l'utilisation de la main d'œuvre salariée. La main d'œuvre salariée est utilisée par 79% des exploitations (CAMFPGP, campagne 2003/04)

Il convient de noter que la main d'œuvre salariée est utilisée dans la plupart des cas pendant les périodes de récolte du coton (60%) et pendant le sarclage à hauteur de 26% (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 2 : Part des opérations culturales pour l'utilisation de la main d'œuvre salariée

Opération culturale	Pourcentage (%)
Défrichage	1,3
Brûlis-nettoyage	5,2
Labour	2,7
Semis	3,3
Démariage-sarclage	0,6
Sarclage	25,8
Buttage	0,6
Traitement insecticide	0,9
Récolte	59,6
TOTAL	100

Source: MAEP/ CAMFPGP, campagne 2003/04

Il est donc important de rappeler qu'une éventuelle prévision de baisse de revenu chez les producteurs pourrait jouer sur les opérations de sarclage et de récolte. Or ces deux opérations permettent d'asseoir d'une part, un bon rendement et d'autre

⁵ Cadre National Stratégique de développement du secteur du coton, juillet 2007.

part, de garantir une meilleure qualité au coton graine (prévenir des risques d'attaque de dernière minute).

2.3 Organisation des producteurs

Le développement rural intégré en zone cotonnière s'est fondé sur les Associations villageoises (AV) qui ont été créées et organisées par la CMDT. Le rôle d'encadrement à la base des producteurs et des AV a été dévolu aux ZAER (Zones Agricoles et d'Expansion rurale) de la CMDT avec la volonté affichée de développer la culture cotonnière de manière extensive en défrichant et en mettant en valeur de plus en plus de terres.

Les producteurs organisés en associations villageoises (structures pré coopératives), ont joué un rôle important dans les activités de la filière, notamment dans les domaines de la gestion du crédit et ceux du classement et de la commercialisation du coton graine. Les difficultés intervenues dans le domaine de la gestion du crédit ont été à la base de la crise de croissance qu'ont connues les AV. Par ailleurs, le classement du coton graine par les organisations de producteurs a été source de litiges, de perte de qualité de la fibre et de perte de revenus pour la filière.

A la faveur des changements socio-économiques et politiques intervenus dans le pays depuis 1991, caractérisés par la mise en œuvre du processus démocratique, la société civile malienne a exprimé sa volonté de s'impliquer davantage dans la mise en œuvre des politiques de développement. Ceci s'est traduit en zone cotonnière par la création et la montée en puissance des syndicats de producteurs cotonniers. C'est ainsi que le SYCOV (Syndicat des Cotonniers et Vivriers) a vu le jour lors de son congrès constitutif tenu à Cinzana en fin septembre 1992. Auparavant, le SPCK (Syndicat des Producteurs du Cercle de Kita avait) vu le jour en octobre 1991. Les problèmes internes au sein de ces syndicats vont conduire à des dissensions et à la création du SYPAMO à Kita (Syndicat des Producteurs Agricoles de Mali Ouest), en plus du SPCK. En zone Mali-sud, les dissensions au sein du SYCOV vont conduire à la création du SYVAC (Syndicat de Valorisation du Coton au Mali), suite au boycott de la production par les producteurs cotonniers lors de la campagne agricole 2000/2001. Le rôle des syndicats va cependant être remis en cause par le nouveau contexte de privatisation qui a conféré aux organisations paysannes de nouvelles fonctions, qu'elles revendiquent du reste, et qui exigent d'elles d'être dotées de la personnalité juridique : participation au capital des sociétés d'égrenage, gestion de l'approvisionnement en intrants, représentation au sein de l'interprofession, etc. Il était donc indispensable d'apporter aux producteurs tout l'appui adéquat pour :

- la mise en place des Coopératives de Producteurs de Coton (CPC), des unions locales et régionales de CPC ainsi que de la fédération nationale des CPC ;
- la nécessaire formation des responsables de ces structures aux fonctions que les producteurs doivent assumer dans le contexte de la privatisation.

Ainsi, le chronogramme révisé des réformes de la filière cotonnière dont l'amendement a été adopté par le Conseil des Ministres du 28 Décembre 2005, visait à conférer à l'horizon 2008, plus de chance de réussite au processus de réforme d'atteindre l'objectif général assigné: accroître la contribution de la filière coton au développement économique et social du Pays et ceci devait passer obligatoirement par une restructuration en profondeur de l'organisation existante des producteurs.

Afin de mener la restructuration des OP en zone cotonnière, le Volet 2 (Renforcement et structuration des Organisations Paysannes) du Programme d'Amélioration des Systèmes d'Exploitation en zones cotonnières (PASE) a été dévolu à cette fin. Le PASE est un projet d'un montant total de 5,237 milliards de FCFA qui s'est étalé sur 3 ans. Il a été financé conjointement par le Gouvernement de la République du Mali (Etat, CMDT et Producteurs) et l'Agence Française de Développement (AFD). Initialement centré sur l'amélioration des systèmes d'exploitation dans le cadre d'un appui de 5 ans, ce projet a été réévalué suite à la crise cotonnière pour être réduit à 3 ans et complété par un volet d'accompagnement des réformes de la filière cotonnière qui a consisté à un appui financier à la MRSC.

La finalité du PASE était de contribuer à la mise en place d'une filière coton efficiente, reposant à la fois sur une organisation institutionnelle adoptée par tous les acteurs et des systèmes de production durables et performants. L'objectif était d'apporter un appui aux producteurs et à leurs organisations, compte tenu de leurs difficultés à bien s'approprier l'enjeu et l'incidence des réformes et à maîtriser leur mise en œuvre.

Les activités ont démarré début décembre 2003. Elles ont été clôturées fin mars 2007 à l'exception du projet « Semis direct sur Couverture Végétale » qui s'est poursuivi jusqu'en fin 2007.

Concernant le renforcement et la structuration des OP, les actions du PASE relatives à la structuration des OP ont pu démarrer à partir septembre 2004 sur la base d'une note de référence élaborée par l'APCAM avec l'approbation de tous les acteurs impliqués.

A la suite de multiples débats entre les acteurs et partenaires de la filière, 3 niveaux d'unions avaient été retenus :

- le niveau communal ;
- le niveau régional ;
- le niveau national.

Les producteurs ont cependant manifesté lors d'un forum tenu fin juillet 2006, la volonté de constituer un niveau « secteur », situé entre le niveau communal et le niveau régional.

Les Associations Villageoises (AV) et les Associations de Producteurs de Coton (APC) qui constituaient la majeure partie des 7 177 OP coton recensées n'avait pas de reconnaissance légale. La première étape du processus a donc consisté à les appuyer à se transformer en Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton (SCPC) et à renforcer leurs connaissances par rapport à la loi qui régit les SCPC.

Ainsi, le PASE a permis la mise en place de 7177 Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton (SCPC) au niveau des villages ; 288 Unions Communales de Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton (UC-SCPC) ; 41 Unions de Secteur de Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton (US-SCPC), 4 Unions Régionales Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton (UR-SCPC) correspondant aux 4 régions retenues lors du découpage des régions cotonnières en zones en vue de la privatisation de la CMDT. La mise en place en fin mars 2007 de l'Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton (UN-SCPC)

qui constitue la faîtière de cette organisation pyramidale a clôturé le processus de structuration des OP en zone cotonnière.

Depuis la création de l'UN-SCPC, son rôle et son influence n'ont cessé de croître. C'est ainsi que cette faîtière a remplacé les syndicats de producteurs dans plusieurs domaines d'activités et est devenue depuis lors le seul interlocuteur reconnu de l'Etat dans le dialogue concernant la résolution des problèmes de la filière. Le transfert des compétences de l'Etat aux producteurs (notamment à l'UN-SCPC) a commencé avec le transfert de certaines fonctions critiques (par exemple l'approvisionnement en intrants dits « non stratégiques ») depuis déjà deux campagnes agricoles.

Par ailleurs le processus des réformes de la filière prévoit que l'Inter Profession du Coton (IPC) qui se compose de l'UN-SCPC et des nouvelles sociétés cotonnières vont reprendre les filiales privatisées de la CMDT.

Il faut faire remarquer que, même si la création de l'UN-SCPC a été une étape décisive dans la poursuite des mesures en vue de la privatisation, il n'en demeure pas moins vrai que cette jeune structure a énormément besoin d'appui (technique et financier) pour assumer les nouveaux rôles et défis qui lui sont dévolus par le processus des réformes. A titre illustratif, le transfert de la fonction d'approvisionnement en intrants à l'UN-SCPC a conduit à des problèmes importants, ce qui a obligé l'Etat de continuer à s'impliquer (à travers le Ministère de l'Agriculture, de la CMDT et de l'OHVN) dans le processus des appels d'offres relatifs aux marchés des engrais chimiques et autres pesticides. Actuellement c'est un GIE composé des producteurs (UN-SCPC), de la CMDT et de l'OHVN qui s'occupe du processus d'approvisionnement en intrants, sous la supervision du Ministère de l'Agriculture. Le Ministère des Finances offrant des garanties aux banques pour le financement du processus.

III. Contexte macroéconomique de la filière coton

Ce chapitre analyse la structure de l'économie, le rôle et les implications de la filière cotonnière dans le processus de croissance économique du Mali.

3.1 Structure de l'économie malienne

L'économie malienne est dominée essentiellement par le commerce, l'agriculture, les transports et les télécommunications. De 1995 à 2007, les secteurs tertiaire et primaire ont représenté en moyenne 36,5% et 34,4% respectivement du Produit Intérieur Brut. Le secteur industriel, longtemps resté à la traîne, a connu un certain essor à partir des années 2000 grâce à l'accroissement notable de la production aurifère. Ainsi, la part du secteur secondaire dans le PIB est passée de 19,1% en 1999 à 25,4% en 2002. A partir de 2003, malgré une bonne tenue de la production minière, la part relative du secondaire dans le PIB est retombée autour de 21% en relation avec la baisse de la production de coton graine qui a engendré un recul de l'industrie textile.

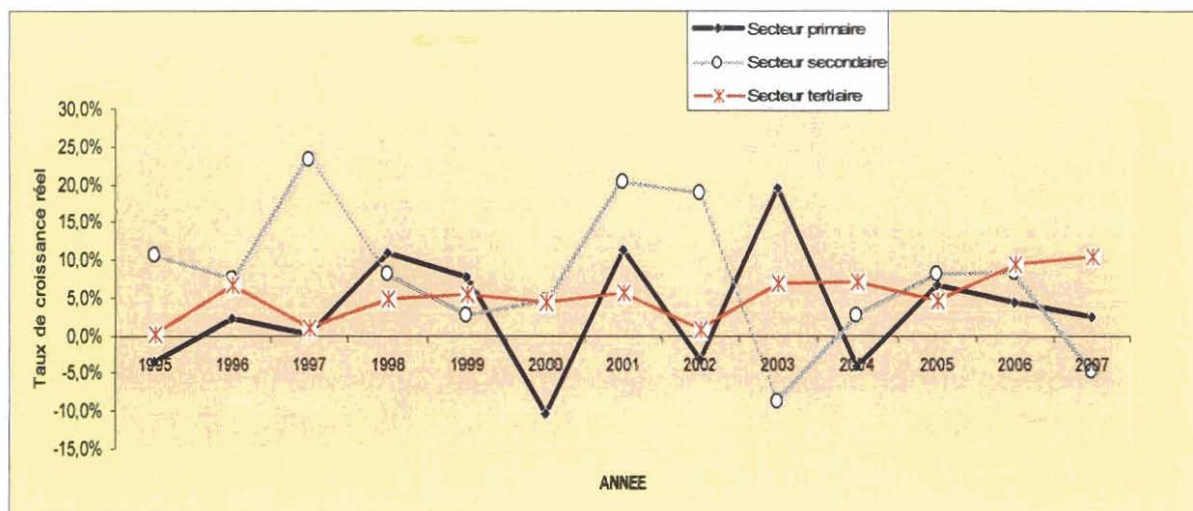
Malgré cette embellie observée dans le secteur industriel, son apport au PIB est resté toujours inférieur à celui du primaire. En termes de biens, les productions de l'agriculture vivrière, de l'agriculture industrielle, de l'élevage et de la pêche restent encore les productions les plus dominantes de l'économie malienne.

3.2 Rythme de croissance des différents secteurs

L'économie malienne a été marquée au cours de ces dix dernières années par une forte variabilité des croissances sectorielles. (Voir graphique ci après). Le tertiaire est le secteur qui affiche une tendance assez stable de son rythme de croissance. De 1995 à 2007, ce secteur a toujours enregistré un taux de croissance positif. Le secteur primaire est le secteur qui a les taux de croissance les plus volatils. (On passe à un taux de croissance de -10, 4% en 2000 à +19,5% en 2003). Les grandes fluctuations de la croissance dans ce secteur sont liées au caractère pluvial de l'agriculture. La production est tributaire des conditions climatiques notamment la pluviométrie.

L'évolution du taux de croissance du secteur secondaire laisse apparaître une certaine dynamique sur la période 1995-2007. Ceci s'explique en grande partie par le fait que le secondaire est un secteur à très fort taux de valeur ajoutée. Son taux de croissance réel est resté positif de 1995 à 2002 en relation surtout avec l'expansion des activités minières durant la même période.

Figure 3 : Évolution de la croissance sectorielle de 1995 à 2007 (en %)



Source : DNSI/Comptes Nationaux du Mali, novembre 2008.

3.3 Contributions des secteurs à la croissance économique

Le taux de croissance économique a été en moyenne de 5,1% sur la période 1995-2007. Cette croissance a été portée essentiellement par le secteur tertiaire qui apporte à lui seul 2,1 points de croissance soit 36,6% de la croissance totale. La contribution du secteur primaire a représenté 1,9 point, soit 28,8% de la croissance totale. Celle du secteur secondaire a été de 1,1 point, soit 22,7% de la croissance totale.

Quant aux taxes indirectes qui sont imputables à l'ensemble des trois secteurs, ils participent à hauteur de 0,61 point, soit 12,2% du total de la croissance.

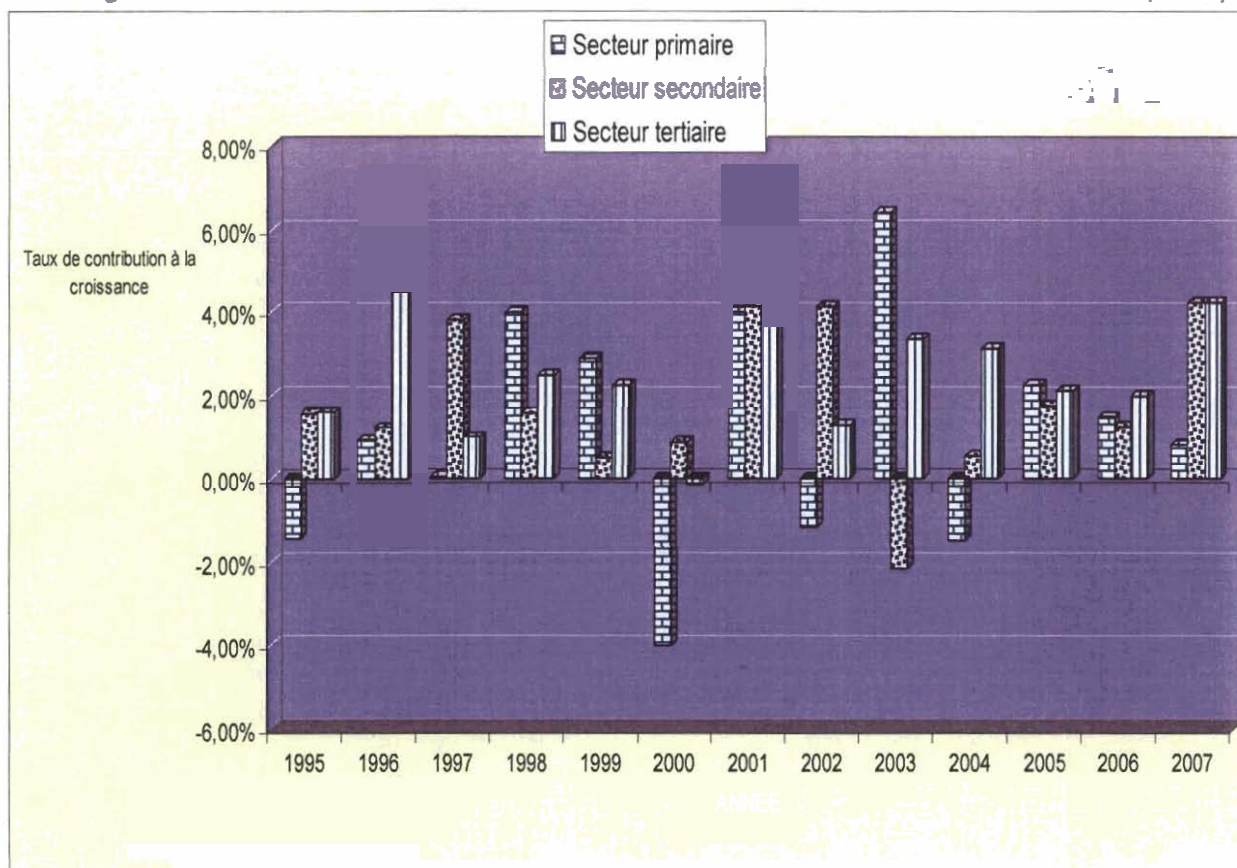
Tableau 3 : Contributions sectorielles à la croissance économique (de 1995 à 2007 en point)

ANNEE	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Moyenne 1995/2007
Secteur primaire	-1,42	0,93	0,06	4,01	2,91	-4,00	4,03	-1,14	6,39	-1,48	2,27	1,48	0,84	1,14
Secteur secondaire	1,59	1,23	3,84	1,58	0,53	0,87	4,13	4,15	-2,15	0,58	1,75	1,27	7,99	2,10
Secteur tertiaire	0,07	2,47	0,33	1,72	1,87	1,48	2,14	0,26	2,38	2,42	1,63	3,29	3,94	1,85
Taxes indirectes	1,53	2,06	0,67	0,77	0,39	-1,63	1,55	1,05	1,00	0,74	0,49	-1,32	0,29	0,58
Croissance PIB réel	1,77	6,69	4,90	8,08	5,70	-3,28	11,85	4,32	7,62	2,25	6,13	5,25	4,35	5,06

Source : DNSI/Comptes Nationaux du Mali, novembre 2008.

La tendance à la baisse de la contribution du primaire est fondamentalement liée aux difficultés que connaît la filière coton ces dernières années.

Figure 4 : Évolution des contributions sectorielles à la croissance de 1995 à 2007 (en %)



Source : DNSI/Comptes Nationaux du Mali, novembre 2008.

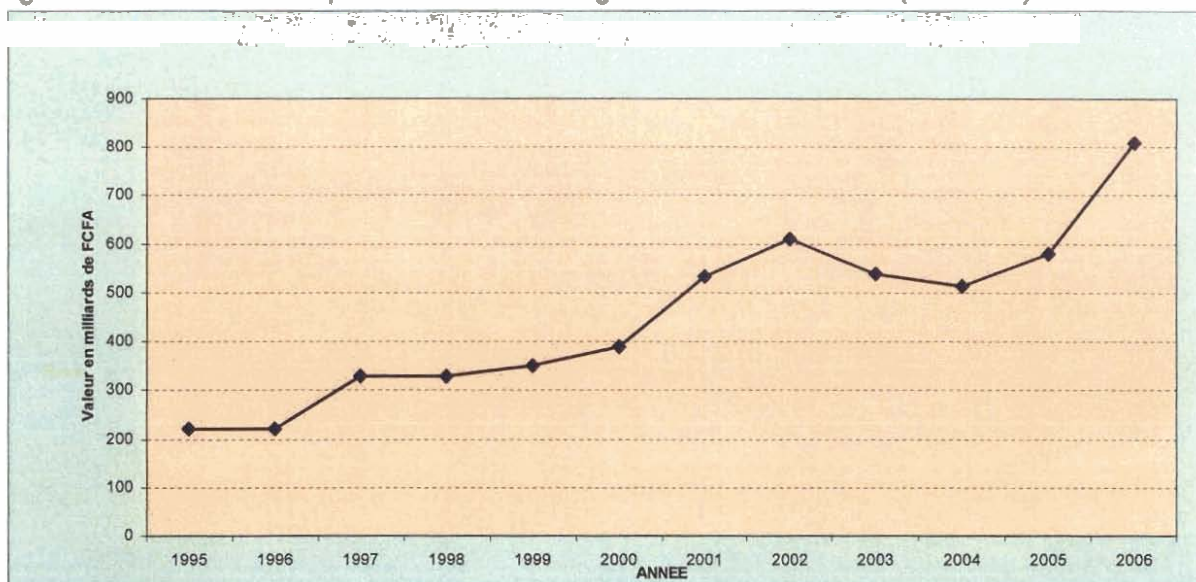
Au Mali, l'agriculture est dominée par les cultures vivrières notamment le mil, le sorgho, le riz et le maïs. Le coton est la principale culture industrielle du pays.

3.4 Influence du coton sur les différents secteurs de l'économie

3.4.1 Impulsion de l'agriculture dans les zones cotonnières

Principale culture industrielle du Mali, le coton graine, avec une production annuelle moyenne de 443.087 tonnes entre 1995 et 2007, a occupé le quatrième rang dans l'agriculture en termes de production en quantité, derrière le mil, le riz et le sorgho. Cependant en terme de valeur ajoutée, la production de coton graine occupe la première place, suivie de près par la production de riz.

Figure 5 : Évolution de la production de coton graine de 1995 à 2006 (en tonne)

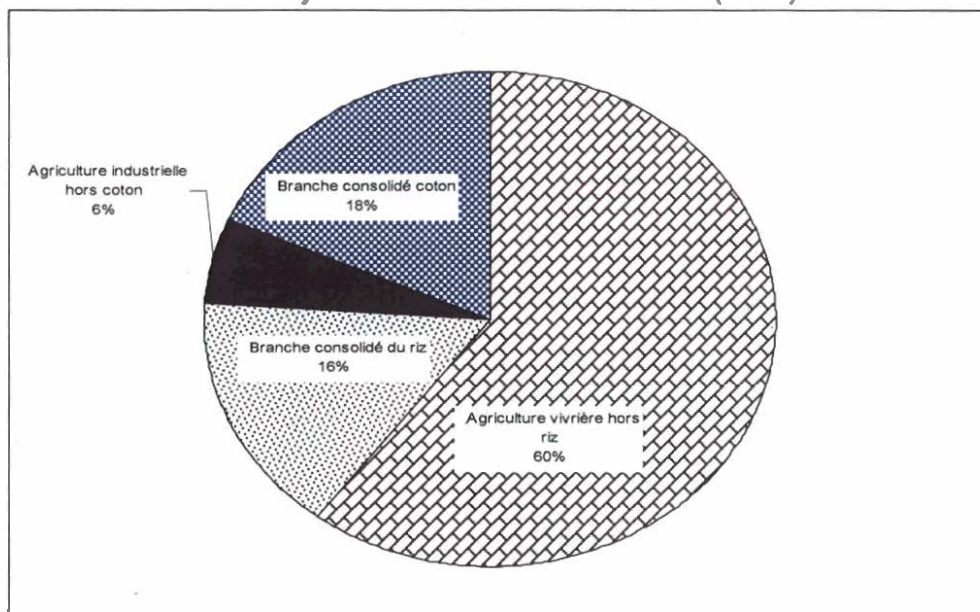


Source : CMDT-DNSI/Comptes Nationaux du Mali, novembre 2008.

La production de coton est passée de 405.939 tonnes en 1995 à 570.989 tonnes en 2001 pour atteindre le niveau record de 620.665 tonnes en 2003 faisant du Mali à l'époque, le premier producteur de coton d'Afrique au Sud du Sahara.

A l'exception des années de crise (2000 ; 2005 ; 2006 ; 2007), la valeur ajoutée cumulée de la production de coton graine a représentée en moyenne 18% de la valeur ajoutée cumulée de l'agriculture de 1995 à 2007. Pendant la même période, la valeur ajoutée cumulée du riz était de 16% et celle des autres cultures vivrières et industrielles représentait 66%. (Voir graphique ci après).

Figure 6 : Cumul de la Valeur Ajoutée en année normale 2008 (en %)

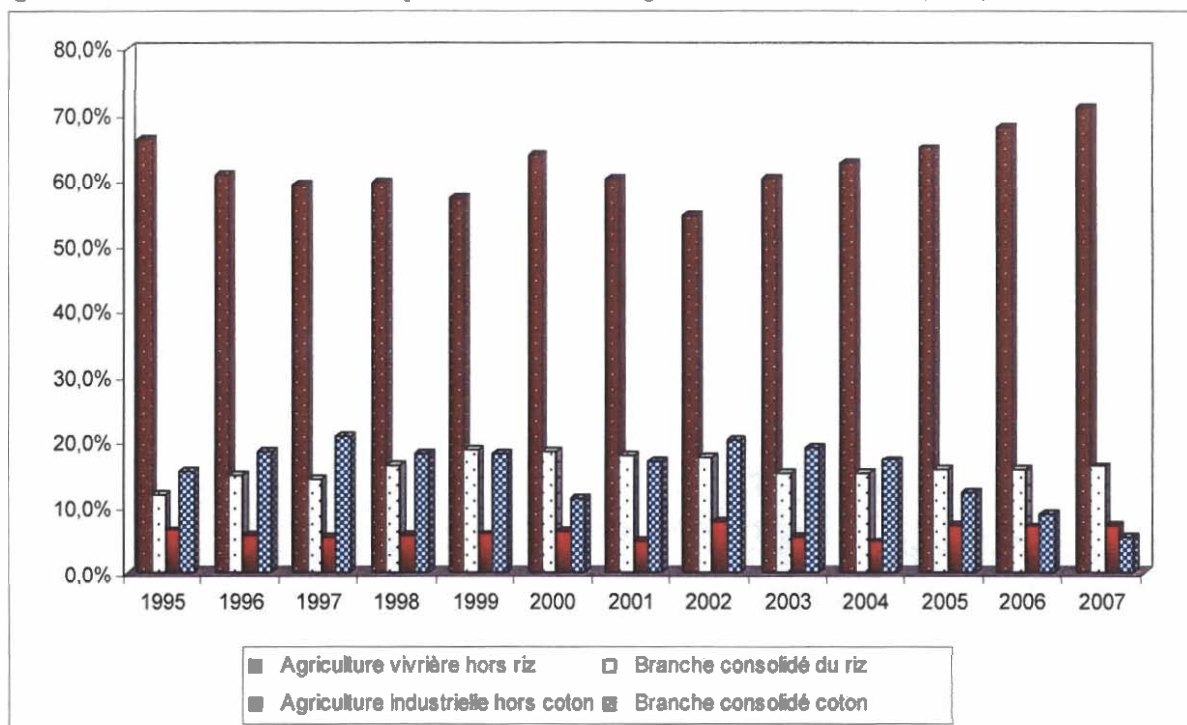


Source : DNSI/Comptes Nationaux du Mali, novembre 2008.

L'évolution au cours des 13 dernières années de la valeur ajoutée du coton graine par rapport aux autres productions de l'agriculture fait apparaître une concurrence du riz dont la valeur ajoutée entre 1999 et 2001 est ressortie supérieure à celle du

coton. A partir de 2005 jusqu'en 2007, le riz est devenu la spéculation de l'agriculture qui crée la plus grande valeur ajoutée (voir graphique en dessous).

Figure 7 : Évolution de la VA relative par sous-secteur de l'agriculture de 1995 à 2007(en %)



Source : DNSI/Comptes Nationaux du Mali, novembre 2008.

La CMDT est la principale structure d'encadrement et de gestion de la filière coton.

Elle joue trois fonctions essentielles

- une fonction de développement des activités liées à la production cotonnière (encadrement agricole, aménagement de pistes rurales, alphabétisation, organisations paysannes, etc.) ;
- une fonction industrielle liée à l'achat, la collecte et l'égrenage du coton graine ;
- une fonction commerciale à travers la commercialisation de la fibre et de la graine de coton.

Le coton est la production agricole qui rapporte le plus de revenu monétaire aux exploitants des régions concernées. En plus du coton, les paysans font la culture d'autres spéculations comme le mil, le maïs, le sorgho, le riz, et le niébé.

Les exploitants en zone CMDT disposent d'un important parc animalier. Plus de huit exploitations sur dix font l'élevage de bovins et de volailles et six à sept exploitations sur dix disposent de petits ruminants (moutons et chèvres). L'élevage permet non seulement de faire l'épargne en nature, mais aussi contribue à l'amélioration de l'état nutritionnel de la population.

3.4.2 Effets d'entraînement de la culture du coton sur la production des autres cultures

Grâce à la culture du coton, la zone CMDT se présentait comme une zone agricole privilégiée. Elle était la zone agricole la mieux équipée au Mali. Les exploitants

bénéficiaient des crédits de production pour l'achat d'intrants agricoles et profitaient d'un encadrement technique adéquat.

De nos jours, la Zone CMDT englobe plus du tiers de la population du Mali. L'ensemble des activités de production de ces populations est fortement dépendant du coton. L'apport au PIB de la zone est tributaire de la bonne santé du coton. Au niveau du secteur Primaire, le coton s'est révélé comme le moteur du développement des autres cultures, favorisant l'intensification progressive et régulière de l'ensemble des systèmes de production.

Une baisse des recettes du coton entraîne une détérioration de la capacité de remboursement des producteurs. A court terme, cette baisse contribue à limiter le montant des crédits accordés aux paysans. Alors le canal d'approvisionnement en intrants (par le système de crédit de campagne) sera perturbé et partant, l'accès aux intrants. Ceci devrait agir négativement sur les rendements de la plupart des cultures. La crise⁶ de 2000/2001 a été ressentie sur le rendement des autres cultures en raison du manque d'intrants agricoles pour beaucoup d'exploitants. La production de mil/sorgho de la zone CMDT a baissé de 2,2% en 2000/2001 et celle de maïs de 30,9%. La même année, la production nationale a baissé de 16,3% et de 48,4% respectivement pour le mil/sorgho et le maïs. En tout état de cause, la production de maïs a été plus affectée que celle des céréales sèches (mil, sorgho), du fait des besoins de cette culture en intrants chimiques. Ainsi la baisse observée de 50% de la production de coton s'est accompagnée de 30% de baisse de maïs et de 2% de baisse de mil/sorgho de la zone CMDT.

3.4.3 L'essor de l'industrie textile

Le coton graine est acheté par la CMDT et transformé en coton fibre. L'activité industrielle est axée sur la production du coton fibre. La CMDT dispose de 17 usines d'égrenage en activité. Ces usines sont localisées dans les principales zones d'intervention de la compagnie. Ces usines ont une capacité d'égrenage globale d'environ 600.000 tonnes par an.

Les unités d'égrenage de coton représentent environ 80% de la valeur ajoutée des industries textiles. Les autres industries textiles sont constituées de deux unités de fabrication de tissus qui contribuent pour environ 20% de la valeur ajoutée de la branche et utilisent moins de 1% de la production de coton local. La valeur ajoutée de la branche est passée de 53,3 milliards en 1995 à 112,3 milliards en 2004. Elle représente en moyenne sur la période 1995-2007 près de 17,3% de la valeur ajoutée du secteur secondaire et 43% de l'ensemble des industries manufacturières

3.4.4 Un élan au transport de marchandises

De 1995 à 2005 la production annuelle moyenne de coton fibre a été de 206.107 tonnes. Sur la même période, il a été transporté par voie terrestre et ferrée au total 2.111.217 tonnes de coton fibre vers les ports d'Abidjan, de Dakar et de Lomé. Il faut ajouter que le transport de coton graine des lieux de production aux usines

⁶ Boycott de la culture du coton par les paysans (la grève des paysans).

d'égrenage constitue en plus du transport du coton fibre vers les ports d'embarquement, un marché important pour les entreprises de transport.

Le transport du coton graine est assuré essentiellement par la CMDT (tableau ci-après).

Tableau 4 : Évolution du volume des transports de coton graine à la CMDT de 1995 à 2002 (en tonne)

Campagne	Tonnage total transporté	Tonnage transporté par la CMDT	Tonnage transporté par les privés	Part du transport privé en %
1994 - 1995	293 037	236 895	56 142	19,2
1995 - 1996	404 231	355 094	49 137	12,2
1996 - 1997	452 658	393 569	59 089	13,1
1997 - 1998	522 788	453 259	69 529	13,3
1998 - 1999	518 319	451 945	66 374	12,8
1999 - 2000	459 077	392 014	67 063	14,6
2000 - 2001	135 724	131 476	4 248	3,1
2001 - 2002	541 064	412 302	128 762	23,8

Source : CMDT

L'exportation du coton fibre se fait à travers deux axes :

- Bamako- Dakar dont une partie se fait par route et l'autre par le chemin de fer ;
- Bamako-Abidjan, dont une partie a été faite ces dernières années à travers l'axe Bamako-Lomé à cause de la crise ivoirienne.

3.4.5 La culture de coton et le développement du crédit agricole

La culture du coton a été incontestablement un facteur important d'expansion du crédit agricole notamment dans les zones cotonnières. Mieux le coton a entraîné dans ces zones le développement de la micro finance avec la prolifération des caisses d'épargne et de crédits. L'équipement des paysans a été rendu facile avec l'introduction et le développement du crédit monétaire.

La masse monétaire brassée, le volume des crédits et le taux de couverture géographique des institutions bancaires et de microfinance, traduisent suffisamment le rôle moteur de la filière coton dans le processus de développement du Mali en général et de la zone cotonnière en particulier. Le financement de la campagne agricole se fait en amont par la CMDT et un pool bancaire. La valeur des crédits intrants détermine à ce niveau le volume de l'activité bancaire suscitée et celui des intérêts que les banques tirent de ce financement. Selon les statistiques de la CMDT, les frais financiers de la CMDT représenteraient 10% du coût de production du coton fibre (campagne 2001/2002).

En aval de la commercialisation du coton, les institutions de micro finance rurales telles que Kafo jiginew, Nyèsigiso, Tièsiriso reçoivent des montants importants de dépôt (épargne monétaire des cotonculteurs). Cette épargne permet à son tour de financer des activités de contre saison comme le maraîchage et l'embouche.

En marge des revenus monétaires directement versés par la CMDT aux paysans, le caractère intégrateur de la filière coton permet aux exploitants d'accéder à des crédits intrants utilisés pas seulement dans les champs de coton, mais aussi dans les champs de céréales et d'autres légumineuses commercialisables. Ceci contribue à augmenter les rendements de l'ensemble de ces spéculations et dégage du coup des surplus de production et des recettes monétaires additionnelles.

Selon les études du service Suivi-Evaluation de la CMDT, durant la campagne 1994/1995, sur 100 kg d'intrants dont l'achat est supporté entièrement par les recettes du coton, 84 kg sont utilisés pour le coton, 14 kg pour le maïs et 2 kg sont utilisés pour les autres cultures. Durant la campagne 1999/2000 cette répartition est passée à 76 kg pour le coton, 19 kg pour le maïs et 5 kg pour les autres céréales. La culture du coton a donc un impact certain sur le rendement des autres cultures.

Le coton est à ce titre, une source de financement en milieu rural. Il procure d'importants revenus et dégage une épargne permettant d'octroyer des crédits à plusieurs autres activités.

Le crédit à moyen terme a permis d'améliorer le niveau d'équipement des exploitations dans la zone CMDT. En somme, l'entrée du crédit dans les habitudes du paysan a beaucoup contribué au développement rural à travers l'équipement des exploitants, le niveau et la diversification de la consommation au sein des ménages ruraux. Il faut noter cependant que le coût des intrants devient de plus en plus cher. Si en 1994/1995, 38,6% de la production permettaient de couvrir les crédits intrants, cela représente 56,3% en 1999/2000.

3.4.6 La CMDT, une source de recettes budgétaires

La CMDT a été par le passé, une source importante de recettes pour le budget d'État à travers les taxes indirectes sur les dépenses de la société, les impôts sur les salaires et les dividendes versées.

En matière d'impôt la contribution de la société a varié de 25 à 40 milliards de FCFA pendant la période de 1995 à 2005, soit en moyenne 15% des recettes fiscales totales de l'État. Cet impact varie cependant fortement en fonction du prix du coton sur le marché mondial et des bénéfices de la société.

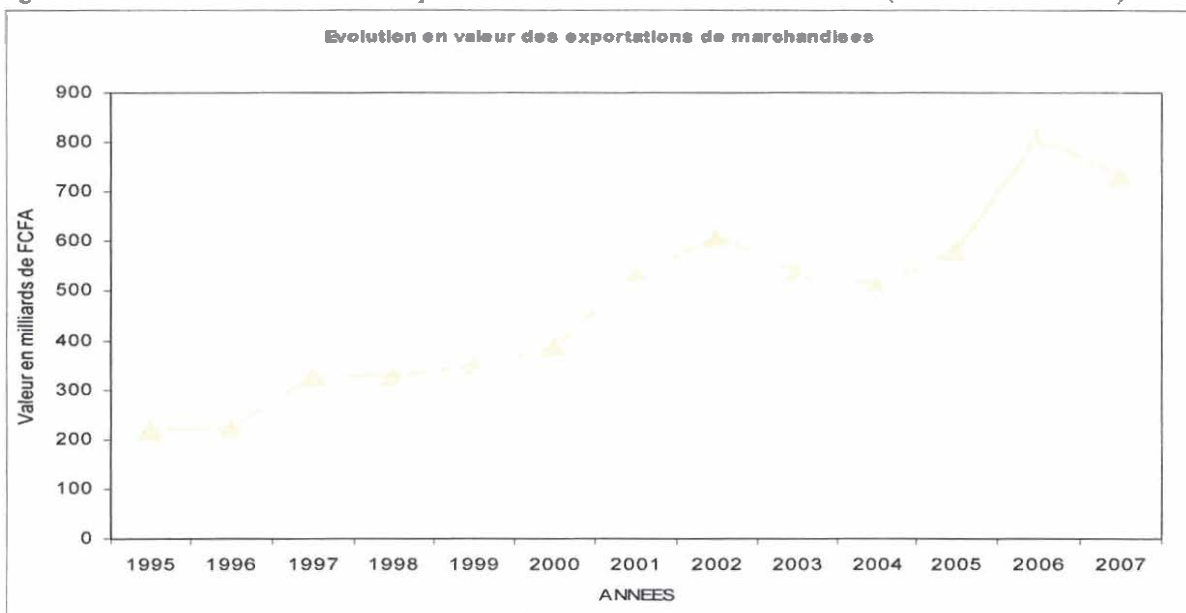
En cas de déficit de la filière, la participation de l'État à son financement a un impact négatif sur la situation des finances publiques. Pour l'année 2005, par exemple, l'aide de l'État à la filière coton avoisinait 38 milliards de Fcfa, soit en environ 5 % des dépenses publiques.

3.4.7 Une importante source de devises pour l'économie

La croissance économique à moyen et long termes est tirée essentiellement par les exportations notamment le coton, l'or et le bétail pour le cas du Mali. De 1995 à 2006, à la faveur de la dévaluation du franc CFA, les principaux produits d'exportation du Mali, notamment l'or et le coton ont enregistré un regain de

compétitivité. Les exportations totales de marchandises sont passées de 220,5 milliards de FCFA en 1995 à 351,6 milliards en 1999 avant d'atteindre 730,5 milliards en 2007.

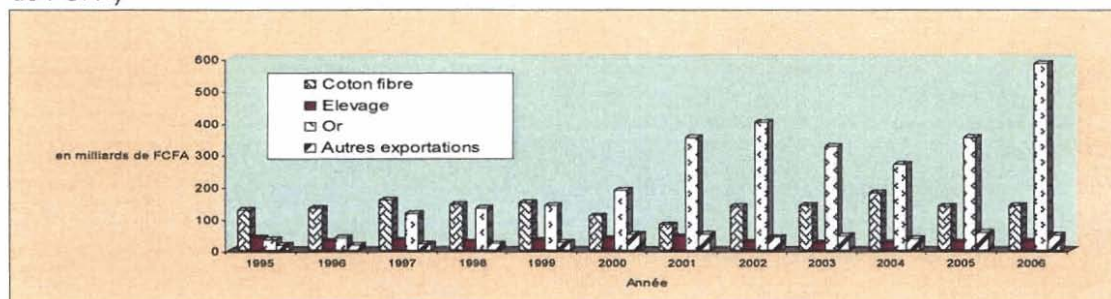
Figure 8 : Évolution de la valeur des exportations de marchandises de 1995 à 2007 (en milliard de FCFA)



Source : BCEAO-DNSI/Comptes Nationaux du Mali, novembre 2008.

Le coton est resté de 1995 à 1999, le principal produit d'exportation du Mali (voir graphique ci-dessous). La valeur du coton fibre a représenté en moyenne 50,5% des exportations totales de marchandises au cours de cette période, soit un apport moyen de 142,6 milliards de FCFA par an. Sur la même période, les exportations d'or ont représenté 30,2% tandis que celles des produits de l'élevage étaient de 11,8% du total des exportations de marchandises.

Figure 9 : Évolution des exportations de biens en valeur et par catégorie de 1995 à 2006 (en milliard de FCFA)



Source : BCEAO-DNSI/Comptes Nationaux du Mali, novembre 2008

A partir des années 2000, la tendance s'est inversée. Les exportations d'or en valeur ont pris le dessus sur le coton. Durant la période 2000 à 2007, l'or a représenté en moyenne 61,1% des exportations en valeur de marchandises suivies de loin par le coton avec 24,7%.

En résumé et d'une manière générale, le Mali a enregistré au cours des cinq dernières années, le taux de croissance le plus élevé de l'espace UEMOA se traduisant par une moyenne de 5,1% par an. La croissance économique a été portée essentiellement par les secteurs tournés vers l'exportation. Le secteur

manufacturier à vocation exportatrice, accuse un retard du fait de la faible industrialisation du pays.

3.5 Les sources de croissance économique au Mali

Il s'agit ici d'analyser les secteurs en terme de création de valeur ajoutée annuelle, d'apprécier comment celle-ci évolue pour chaque secteur et enfin de dégager la contribution de la filière coton à la formation du PIB et à la croissance économique

3.5.1 Évolution des contributions sectorielles à la croissance

D'après un rapport⁷ de la Banque Mondiale produit en 2006, depuis 1994, la croissance économique a été tirée au Mali par l'industrie et les services qui se sont paradoxalement mieux comportés par rapport à l'agriculture. La contribution de l'industrie et des services à la croissance du PIB (40% chacun) a dominé celle de l'agriculture (20%), en dépit de la part plus importante de cette dernière dans l'économie et de son avantage comparatif présumé. La croissance de l'agriculture s'est ralentie après la dévaluation (2,6%) par rapport à la période antérieure (3,5%), bien que sa part dans le PIB soit restée la même dans les deux périodes.

Durant la période 1987-1993, l'agriculture était de loin le plus grand contributeur à la croissance économique au Mali. Bien que le secteur ait cru à peu près au même rythme (3,5%) que l'industrie entre 1987 et 1993, la contribution de l'agriculture à la croissance a été beaucoup plus importante du fait de sa plus grande part dans l'économie. Avant la dévaluation du FCFA, 53% de la croissance du PIB provenait de l'agriculture, contre 30% pour les services et 18% pour l'industrie. L'agriculture pendant cette période, a connu un redressement de sa performance par rapport à la période du début des années 80 où sa valeur ajoutée a diminué (- 5,6% par an). Ceci peut avoir son explication dans les différentes réformes qui avaient été mises en vigueur en faveur de ce secteur.

La croissance rapide du PIB après la dévaluation a été portée par les exportations et la consommation intérieure. La croissance spectaculaire de l'industrie après 1994 provient de l'expansion de la production d'or (22% en moyenne entre 1994 et 2004) favorisée par une révision du Code minier. La croissance de l'agriculture est venue de l'expansion de la production de riz (7,8%) pour la consommation intérieure et du coton (4,5%) pour l'exportation. L'expansion du secteur du riz a largement résulté de gains de productivité en réaction aux réformes du secteur, alors que celle du secteur du coton a été due exclusivement à l'extension des surfaces cultivées. La croissance des services, elle, a été due au commerce, au transport et aux activités ayant accompagné l'expansion des exportations d'or, de coton et celle d'autres secteurs comme le riz.

Malgré cette légère modification de la structure de l'économie, l'agriculture demeure le plus important secteur en termes de valeur ajoutée. La croissance du PIB est très fortement corrélée avec la croissance de la valeur ajoutée agricole. Les principales productions agricoles sur la période 2000-2004 ont été les céréales (45% dont 12% de riz), l'élevage (29%), la sylviculture et la pêche (15%) le coton graine (8%) et les autres produits (3%)

⁷ Des diagnostics sectoriels vers une stratégie intégrée de croissance ; (Mémorandum économique)

De 1980 à 1990, à l'exception du riz et du coton, la part en valeur ajoutée des autres activités agricoles dans le PIB est restée presque inchangée. Les principales productions agricoles exportées sont la fibre de coton, le bétail sur pieds, les peaux et cuirs, le poisson et les fruits.

La croissance réelle de l'agriculture a été positive et soutenue durant la période 1980-2004. Elle a même été remarquable après la dévaluation du FCFA de 1994. Selon le rapport de la Banque mondiale, la productivité du travail aurait progressé dans le secteur en moyenne de 5% par an. Toutefois l'étude révèle qu'à partir de 1999 jusqu'en 2004, la performance du secteur est ralentie (2,6% de croissance moyenne annuelle contre 3,7% entre 1994 et 1998). Ceci trouve une part d'explication dans la baisse des rendements des terres.

3.5.2 Contribution du coton à la croissance économique

La contribution du coton à la croissance économique peut être saisie au niveau des trois secteurs de l'économie à savoir le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

Dans le primaire et le secondaire, l'évolution de la production de coton graine et du coton fibre affecte directement le taux de croissance réelle de ces deux secteurs. Ainsi, entre 1995 et 1998 la contribution au taux de croissance du secteur primaire a été en moyenne de 0,90 point dont près de la moitié provenant du coton graine (0,48 point). A partir de 1998, la contribution du coton à la croissance économique a été négative avec respectivement -0,41 point et -1,41 point en 1999 et 2000.

En 2002, le coton graine a connu sa plus forte contribution à la croissance avec 2,10 points, au moment où la production avait atteint un niveau record (campagne 2001/2002).

Au niveau du secteur secondaire, la contribution des industries textiles à la croissance économique a enregistré presque la même tendance. Toutefois, avec le faible niveau de transformation, le taux de valeur ajoutée industrielle du coton demeure faible.

Les unités d'égrenage apportent peu de transformation au coton. Selon une étude de la CMDT⁸, la part de la CMDT a régulièrement progressé dans le revenu du coton fibre de 1994/1995 à 2000/2001, passant de 26,7% à 42,5%. Les efforts de restructuration de la CMDT entrepris en 2001/2002 ont porté déjà leurs fruits. Les charges de la CMDT ont été ramenées à 24,3% contre 42,5% une année plus tôt, en raison de l'abandon de certaines fonctions et de la maîtrise de certaines dépenses par la CMDT. Certains postes demeurent toujours importants dans la filière, notamment les frais d'égrenage et de transport qui sont considérés comme très élevés au Mali plus qu'ailleurs. Le coût de l'électricité et l'éloignement des points de ramassage du coton graine expliquent en partie ces contraintes.

En ce qui concerne les usines de fabrication de tissus (COMATEX et ITEMA) qui sont de véritables industries, elles consomment à peine 2% du coton fibre produit localement (degré de transformation).

⁸ Etude « *De la pleine croissance à la résorption de la crise : La filière cotonnière Malienne face aux fluctuations du marché mondial du coton* », décembre 2001.

Il faudrait ajouter que HUICOMA qui est longtemps restée la plus grande huilerie du Mali réalisait ses diverses productions (huile, savon, aliment bétail) sur la base des graines de coton. Avec la baisse continue de la production de coton, cette importante unité industrielle est en cessation d'activité.

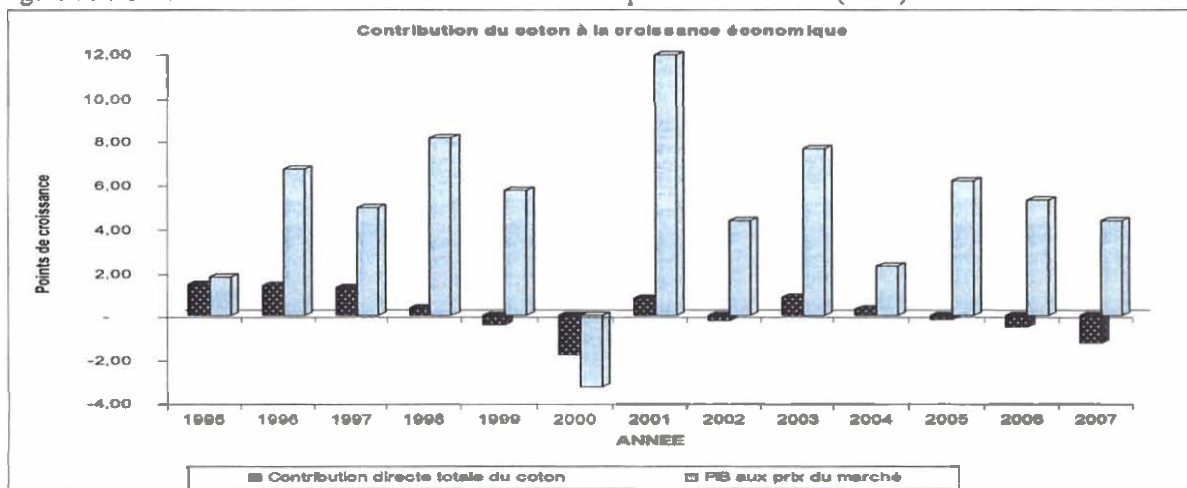
Tableau 5 : Contribution sectorielle à la croissance de 1995 à 2007 (en point)

ANNEE	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Secteur primaire	-1,42	0,93	0,06	4,01	2,91	-4,00	4,03	-1,14	6,39	-1,48	2,27	1,48	0,85
Branche consolidée coton	0,92	0,52	0,52	-0,03	-0,41	-1,41	2,10	-0,77	1,00	-0,15	-0,22	-0,57	-0,80
Secteur secondaire	1,59	1,23	3,84	1,58	0,53	0,87	4,13	4,15	-2,15	0,58	1,75	1,80	-1,02
Industries textiles	0,50	0,87	0,74	0,37	-0,03	-0,40	-1,30	0,52	-0,15	0,43	0,01	0,02	-0,48
Secteur tertiaire	0,07	2,47	0,33	1,72	1,87	1,48	2,14	0,26	2,38	2,42	1,63	3,29	3,94
Transports et télécommunications	0,31	0,34	0,16	0,66	0,31	0,24	0,23	-0,14	0,49	0,71	0,80	0,93	1,34
Contribution directe totale du coton	1,42	1,39	1,26	0,34	-0,44	-1,82	0,80	-0,24	0,85	0,29	-0,20	-0,54	-1,28
PIB aux prix du marché	1,77	6,69	4,90	8,08	5,70	-3,28	11,85	4,32	7,62	2,25	6,13	5,25	4,30

Source : DNSI/Comptes Nationaux du Mali, novembre 2008.

S'agissant du secteur tertiaire, le transport de coton a un impact sur sa contribution à la croissance notamment le volume du transport de coton graine vers les unités d'égrenage et celui du coton fibre vers les ports d'embarquement. Ainsi la contribution du sous-secteur « transports et télécommunication » apparaît moins forte entre 2000 et 2002 avec le recul de la production de coton. Cependant avec l'essor des télécommunications, une reprise est observée à partir de 2003.

Figure 10 : Contribution du coton à la croissance économique de 1995 à 2007 (en %)



Source : DNSI/Comptes Nationaux du Mali, novembre 2008.

3.5.3 Les effets de la baisse de production de coton graine sur la croissance économique

La baisse de la production de coton a des conséquences tant au niveau microéconomique qu'au niveau macroéconomique.

Au niveau microéconomique, ces conséquences concernent les revenus des producteurs et de la CMDT.

Au niveau macroéconomique, la baisse de la production de coton graine entraîne une baisse de la croissance du secteur primaire. Elle a aussi des répercussions décalées sur l'ensemble des autres activités économiques, étant donné que la production réalisée en année n est usinée en année n+1 et vendue la même année.

Cela voudrait dire que le secteur industriel et la balance des paiements subiront les effets de baisse de l'année n durant l'année n+1.

Une étude réalisée en août 2007 par le Ministère de l'agriculture, la CMDT, la DNSI, et l'IER a permis d'évaluer les effets d'une baisse de la production de coton graine de 497 200 tonnes à 303 600 tonnes sur l'économie malienne en 2007 et en 2008. Les résultats de cette étude font apparaître un manque à gagner au niveau des producteurs de coton, au niveau de la CMDT et au niveau des différents secteurs de l'économie.

a) Au niveau des Producteurs

La baisse de la production cotonnière de la campagne 2007/2008 par rapport aux prévisions (497 200 tonnes), entraînera une baisse globale de revenus bruts des producteurs de l'ordre de 30,976 Milliards de FCFA. Ce chiffre représente la valeur de l'écart de production de 193 600 tonnes au prix de 160 000 FCFA/tonne.

Sur la base d'une estimation de cours à 68 cents/livre, pour un dollar à 477 FCFA, le prix FOB de la fibre serait de 670 FCFA et la rémunération finale des producteurs de 175,823 FCFA/kg selon le mécanisme de détermination du prix d'achat du coton graine.

Sur cette base, le supplément de rémunération des producteurs passerait de 7,864 Milliards avec une production coton graine de 497 200 tonnes à 4,803 Milliards avec 303 600 tonnes, soit un écart de 3,061 Milliards. Le manque à gagner total des producteurs serait de 34,037 Milliards de FCFA.

A ce manque à gagner, il faudra ajouter les problèmes de surendettement des producteurs, les départs massifs des jeunes à l'exode rural ou dans les pays étrangers.

b) Au niveau de la CMDT

Comme les producteurs, au niveau de la CMDT, la baisse de la production cotonnière de la campagne 2007/2008, par rapport aux prévisions se traduirait par l'aggravation du déficit de la société.

Sur la base des mêmes éléments de calcul utilisés pour déterminer le manque à gagner des producteurs, le déficit de la CMDT passerait de 11,246 Milliards avec une production de 497 200 tonnes à 15,655 Milliards avec 303 600 tonnes, soit une variation de - 4,409 Milliards de FCFA.

A ce déficit, s'ajouteraient les problèmes liés à gestion des stocks d'intrants, de pièces de rechange, ou d'autres articles commandés à l'avance pour les besoins de la campagne agricole.

c) Au niveau macro-économique

Les conséquences de la baisse de la production de coton graine sont perçues à travers les données des tableaux précédents. Il apparaît en effet que la baisse de la production de coton graine affecte les quatre secteurs de l'économie à savoir :

- Le secteur réel
- Le secteur monétaire

- Le secteur des finances publiques
- Le secteur extérieur

Tableau 6 : Incidence de la baisse de la production de coton sur la croissance économique

	Avec une production de 497 200 tonnes de coton graine	Avec une production de 303 600 tonnes de coton graine
EFFETS IMMEDIATS SUR LA CROISSANCE DE 2007		
TAUX DE CROISSANCE REELLE DU PIB (croissance économique)	5,2%	2,5%
<i>Taux de Croissance de la production du secteur primaire</i>	5,8%	-2,0%
REPERCUTIONS SUR LA CROISSANCE DE 2008		
<i>Taux de croissance de la production des Industries manufacturières</i>	16,3%	-3,6%
Taux de croissance de la production des industries manufacturières Hors égrenage	10%	10,0%
Taux de croissance dans les industries d'Égrenage	25,50%	-23,4%
<i>Taux de croissance de la production des Industries agro-alimentaires</i>	10,0%	9,8%
<i>Taux de croissance de la production des Transports</i>	10,0%	8,0%
RECETTES D'EXPORTATION EN 2008 (EN MILLIARDS DE FCFA)		
<i>Exportations de biens & services (baisse de 5,2%)</i>	975,2	924,8
Exportations de biens (baisse de 6,2%)	791,9	742,9
Exportations de Coton (baisse de 39,0%)	125,36	76,5

Sources : « Incidence de la baisse de la production de coton graine sur la croissance économique » ; DNSI/CMDT/MA ; août 2007

La baisse de 5,2% des prévisions de recettes d'exportations constitue un manque à gagner de 50,4 milliards de FCFA au niveau de la masse monétaire et des réserves de change. Le niveau des réserves en devise étant le plus important indicateur de santé d'une monnaie, tout choc qui participe à sa détérioration est préjudiciable pour l'économie.

En ce qui concerne les finances publiques, l'État a consenti ces dernières années d'énormes efforts financiers en vue de venir à bout des difficultés liées à la crise du coton (2,7 milliards de subventions d'intrants au titre de campagne 2007/2008). Cet effort est à la hauteur de la contribution habituelle de la filière dans les recettes budgétaires (5 à 10 milliards FCFA de taxes pour l'État provenant uniquement de la CMDT).

3.6 Création d'emplois et distribution de revenus dans la filière coton

La filière coton crée de l'emploi notamment au niveau de ses unités d'égrenage et verse une masse importante de revenus aux producteurs de coton graine.

La CMDT employait en 2001, un effectif de 5.134 travailleurs dont 2.686 saisonniers et 2.448 permanents avec une masse salariale de 7,1 milliards de franc CFA en 2001. Parmi les permanents, 48,3% s'occupaient de l'encadrement

des paysans, 21,2% de l'administration et 30,5% travaillaient dans les unités industrielles d'égrenage du coton.

Les revenus distribués par la CMDT concernent à la fois les recettes versées aux paysans en contrepartie de leur production et les salaires versés au personnel de la société. Le volume des salaires et le niveau des revenus des paysans constituent une partie intégrante de la demande nationale. Durant la campagne 1994/1995, les revenus des paysans (après paiement du crédit intrant) s'élevaient à plus de 22 milliards de FCFA. Depuis, ces revenus ont régulièrement crû pour atteindre près de 50 milliards de FCFA les deux dernières années avant la crise.

Tableau 7 : Part des revenus paysans dans la valeur globale de la production du coton graine de 1995 à 2000 (en milliards de FCFA)

Année	Valeur globale de la production (en milliards de F.CFA)	Revenu net versé aux paysans (en milliards de F.CFA)	Revenu paysan en % de production totale	Valeur du crédit intrant en milliards de F.CFA	Crédit intrant en % de la production
1994/1995	36,0	22,1	61,4	13,9	38,6
1995/1996	60,5	37,2	61,5	23,3	38,5
1996/1997	66,7	41,1	61,6	25,6	38,4
1997/1998	84,0	49,2	58,6	34,8	41,4
1998/1999	89,3	49,6	55,5	39,7	44,5
1999/2000	67,5	29,5	43,7	38,0	56,3

Sources: CMDT, « Impact de la baisse du coton graine sur les revenus de producteurs », juin 2000

3.7 Coton et lutte contre la pauvreté

Le secteur coton joue un rôle prépondérant pour les ménages ruraux. Les revenus tirés du coton couvrent une part importante des besoins de consommation et d'équipement des ménages ruraux. Ces besoins concernent à la fois l'alimentation, l'habitat, mais aussi et surtout la santé et la scolarisation des enfants. Le coton a aussi contribué :

- à l'amélioration des conditions socio-sanitaires à travers la construction d'écoles, de centres d'alphabétisation et de centres de santé par les populations rurales elles-mêmes ;
- au désenclavement des zones rurales avec la réalisation de pistes, l'approvisionnement des populations en eau potable à travers la réalisation de points d'eau, l'accès des populations aux biens de consommation et d'équipements courants, l'allègement du travail des femmes rurales et leur émancipation.

Ainsi, une augmentation ou une baisse des revenus du coton, au niveau du producteur, a un impact direct sur l'étendue et la profondeur de la pauvreté en milieu rural. Cela est d'autant plus vrai qu'il a été révélé que la pauvreté est plus répandue dans les régions cotonnières de Sikasso, Koulikoro et Kayes, qu'au niveau national.

Selon diverses études de la Banque Mondiale, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté dans les régions de production de coton est la plus élevée et cela dans tous les pays de grande production de coton. Un rapport

de la Banque mondiale « Cotton and Poverty » (Wodon et al., 2006), estimait que le coton génère très peu de profits, notamment pour les plus petits producteurs. Le fait que les producteurs continuent à produire du coton serait lié aux avantages indirects liés à la culture de coton (accès au crédit, aux intrants, au conseil, à la formation). Une autre étude de la Banque Mondiale portant sur la pauvreté parmi les producteurs de coton en Afrique centrale et de l'ouest a fait des simulations sur l'effet des changements de prix sur les revenus des paysans cotonniers (World Bank, 2007, p. 14). Ces analyses émettent l'idée que le coton pourrait être une trappe à pauvreté pour les paysans maliens du fait de la dépendance à des prix internationaux peu rémunérateurs.

Pour le cas spécifique du Mali, une analyse des résultats de l'ELIM 2006 fait ressortir la situation de pauvreté des producteurs de coton. En effet, il y ressort que le groupe de ménages le plus pauvre est celui dirigé par les agriculteurs et notamment les cotonculteurs de la région de Sikasso (DNSI/BM, 2007, page 3). Les analyses de la Banque Mondiale confirment les thèses selon lesquelles le coton a profité aux sociétés cotonnières et à l'Etat plus qu'aux producteurs.

Il est apparu que le niveau relativement élevé des prix aux producteurs qui a été observé pendant la période qui a suivi la dévaluation du FCFA en 1994 a masqué les inefficacités et la mauvaise gestion de la CMDT.

D'autre part, les analyses menées par la DNSI, l'ODHD et la cellule technique du CSLP en 2007, attestent que la pauvreté monétaire a reculé de manière sensible entre 2001 et 2006 et ce, malgré la crise de la filière coton. En 2001, environ 55,6% des maliens vivaient en dessous du seuil de pauvreté (voir tableau N°8 ci-dessous). Cette proportion était de 47,4% en 2006, soit une diminution de 8,1 points de pourcentage. En même temps, les inégalités semblent avoir reculé au niveau national ainsi qu'en milieu rural, mais elles se sont accentuées en milieu urbain (l'indice de Gini y est passé de 33 à 35,5 entre 2001 et 2006).

Tableau 8 : Evolution de la pauvreté entre 2001 et 2006

	2001			2006		
	% population	Incidence pauvreté	% pauvres	% population	Incidence pauvreté	% pauvres
National	100	55.6	100	100	47.4	100
Milieu de résidence						
Urbain	26.2	24.1	11.4	31.7	25.5	17.0
Rural	73.8	66.8	88.6	68.3	57.6	83.0
Régions regroupées						
Kayes-Koulikoro	30.2	65.1	35.4	29.4	44.7	27.7
Sikasso	18.4	80.1	26.5	18.0	80.8	30.6
Mopti-Ségou	31.9	51.9	29.8	33.9	48.7	34.8
Tombouctou-Gao-Kidal	8.8	30.8	4.9	8.5	29.0	5.2
Bamako	10.7	17.6	3.4	10.2	7.9	1.7
Groupe Socio-Economique						
Salarié public	5.0	7.1	0.6	6.1	12.2	1.6
Salarié privé	4.0	26.0	1.9	4.7	29.5	2.9
Employeur	0.6	17.0	0.2	1.3	15.0	0.4
Indépendant agricole	63.0	70.1	79.5	54.8	59.2	68.4
Indépendant non agricole	18.5	27.8	9.2	15.1	22.7	7.2
Autres employés	3.1	61.7	3.4	1.8	70.2	2.7
Sans emplois	5.9	48.4	5.2	16.1	49.4	16.8

Source : Tendances et Déterminants de la pauvreté, 2001-2006, DNSI-ODHD-CT/CSLP

Par ailleurs, malgré la baisse de l'incidence de la pauvreté, l'ELIM 2006 révèle que beaucoup de non pauvres demeurent encore très proches du seuil de pauvreté, ce qui dénote de la précarité de leur situation. Les résultats de l'ELIM 2006 montrent que le niveau de la pauvreté a légèrement augmenté en milieu urbain entre 2001 et 2006 (24,1% en 2001 contre 25,5% en 2006). Par contre, en milieu rural, la pauvreté semble diminuer (66,8% en 2001 contre 57,6% en 2006). C'est dans les régions de Kayes-Koulikoro où la baisse du taux de pauvreté a été la plus importante (de 15 à 20 points entre 2001 et 2006). Le recul de la pauvreté est moins important à Mopti/Ségou (51,9 % en 2001 contre 48,7% en 2006) et Tombouctou/Gao/Kidal (30,8% en 2001 contre 28,8% en 2006). Par contre, à Sikasso fief de la CMDT le niveau de pauvreté demeure le plus élevé malgré sa relative stabilité (80,1% en 2001 contre 80,8% en 2006). Cette région enregistre aussi les plus importants taux de malnutrition des enfants.

On pourrait opposer à ce paradoxe, la tendance à la baisse notable de la part des paysans dans la valeur du coton graine vendu. Cette proportion qui dépassait les 60% avant 1996/1997, se situait à 43,7% en 1999/2000. Ainsi, malgré le relèvement du niveau du prix du coton, le revenu du paysan n'évolue que très peu. Les producteurs ont reçu une part trop faible du prix d'exportation et la CMDT présentait des coûts d'opération anormalement élevés. Ces défaillances sont apparues en 1998 alors que les cours mondiaux du coton avaient baissé, et que le fonds de stabilisation mis en place par la CMDT pour minimiser l'impact de la baisse des cours mondiaux s'était révélé vide. Cela a abouti à une grève pendant la campagne 2000/2001 à laquelle une grande proportion des producteurs ont adhéré.

La question qui se pose, serait de savoir si cette pauvreté de la zone coton, est liée à une inégale répartition des revenus tirés du coton ou à une inélasticité de la consommation par rapport au revenu dans ces zones, ou même aux fluctuations des cours sur le marché mondial ? Pourtant, il apparaît évident que grâce au coton, les populations concernées ont pu améliorer sensiblement leur niveau d'équipement en matériels agricoles, équipements familiaux, infrastructures, etc. Enfin on peut se demander de savoir dans quel état de pauvreté se trouveraient les populations rurales de la région de Sikasso sans le coton ?

En tout état de cause, la culture du coton qui demeure aujourd'hui la seule source de revenu monétaire pour près du tiers de la population malienne est menacée. ~~Le coton a enregistré pour la cinquième année consécutive une chute de sa production.~~ A cela, il faut ajouter la situation financière très critique de la CMDT durant ces dernières années. La société ne se maintient encore que grâce aux subventions de l'État et l'on peut se demander pendant combien de temps cela pourrait durer.

IV. Conséquences des réformes de la filière

L'expérience a montré que la libéralisation/privatisation conduisait généralement à une augmentation de la production et une réduction des coûts. Certains en ont conclu que la libéralisation de la filière cotonnière était la solution pour l'Afrique. Si les cours baissent, il faut accélérer les réformes et permettre le libre accès des opérateurs privés à tous les maillons de la filière afin d'intensifier la concurrence.

Cependant, les réformes des filières cotonnières africaines n'ont pas été sans causer de problèmes, comme il apparaît dans l'étude comparative de six pays africains conduite en 2004⁹.

La production a augmenté plus rapidement en zone CFA où la libéralisation était moins avancée (en particulier au Burkina et au Mali) que dans le reste de l'Afrique (en particulier, au Ghana et en Tanzanie) où les réformes étaient plus avancées. Le monopole dont bénéficiait la SONAPRA au Bénin a été aboli en 1995 avec l'entrée d'égreneurs privés sur le marché, mais la production du Bénin a plafonné de 1995/96 à 2004/05, alors que celle du Burkina a quadruplé au cours de la même période.

Néanmoins, l'augmentation de la production dans les pays avant la libéralisation ne s'est pas toujours accompagnée d'un équilibre des comptes du secteur et cette situation a requis des interventions coûteuses de l'Etat.

Il faut sans doute réformer. Cependant, dans les processus de réformes, il y aura lieu de tenir compte des leçons apprises, des bonnes pratiques et des exigences d'efficacité.

Le processus des réformes au Mali a abouti à la mise en place d'une mission de restructuration du secteur coton, l'élaboration d'un schéma de privatisation de la CMDT avec la création de nouvelles sociétés cotonnières et une meilleure organisation des groupements de producteurs.

4.1 La Mission de Restructuration du Secteur Coton (MRSC)

La MRSC a pour mission d'élaborer, de coordonner et d'assurer le suivi de la mise en œuvre du programme de réforme du secteur coton.

A ce titre, elle est chargée de :

- diligenter et coordonner la finalisation des études sur la filière coton ;
- mettre en place un cadre de dialogue et de concertation regroupant les différents partenaires au développement ;
- préparer la tenue des Etats Généraux de la filière coton ;
- préparer la lettre de politique du secteur coton qui devra définir les objectifs, la stratégie et le plan d'action de développement à moyen termes du secteur ;
- coordonner la mise en œuvre du plan de sortie de crise et du programme de réforme de la CMDT et du secteur coton.

⁹ «Reforming the Cotton sector in Sub-Saharan Africa » by Louis Goreux. Second Edition. Africa Region Working Paper Series, No 62, November 2003. Version française publiée par le MAE, Paris, juillet 2003.

4.2 Le schéma de privatisation de la CMDT

Le schéma opérationnel de privatisation produit en septembre 2006 envisageait de conduire le processus de filialisation/privatisation à termes en fin d'année 2007. Cependant, du fait des difficultés récurrentes, le chronogramme de la privatisation a connu plusieurs révisions. En effet, les difficultés des expériences sous régionales de privatisation et la nécessité d'une plus grande implication des organisations paysannes dans la gestion de la filière coton ont incité le Gouvernement de la République du Mali à plus de prudence dans la conduite du processus de réforme.

Concernant la privatisation proprement dite, les autorités ont marqué une préférence très affirmée pour le partage de la zone cotonnière en quatre filiales (Cf. annexe 1), c'est ce découpage qui a été étudié et finalement retenu. Ce choix repose sur le scénario 1 de la proposition faite par la CMDT en 2005, relative au découpage de la zone cotonnière en quatre régions correspondantes aux filiales à privatiser. Les quatre régions sont les suivantes :

- une zone Nord-Est composée des régions CMDT de Koutiala et de San et qui correspond à une bonne partie du vieux bassin cotonnier où les possibilités d'extension des superficies sont faibles mais où les producteurs ont une bonne technicité avec d'importantes marges de progrès en matière d'intensification. De plus c'est une zone fortement intégrée au marché et de diversification aussi bien pour les productions végétales qu'animales. Elle est localisée dans la région de Sikasso et de Ségou (cercles de Bla et de San) ;
- une zone Sud constituée par les régions CMDT de Bougouni et Sikasso et qui correspond à la partie Sud de la zone cotonnière. C'est une zone en pleine expansion pour la partie la plus au Sud alors que pour sa partie Nord les caractéristiques sont les mêmes que pour la zone de Koutiala/San. Elle est localisée dans la région de Sikasso ;
- une zone Centre composée de la région CMDT de Fana et d'une partie de la zone d'intervention de l'OHVN où se pratique la culture du coton. Elle comprend l'autre partie du vieux bassin cotonnier (avec les mêmes contraintes et atouts que pour la zone Koutiala/San) et la zone OHVN de Ouélessébougou, avec un potentiel d'extension et surtout une forte influence des grandes villes (Bamako, Fana et Ségou). Elle est localisée dans les régions administratives de Koulikoro et de Ségou (cercle de Baroueli) ;
- une zone Ouest constituée de la région CMDT de Kita et du Cercle de Bafoulabé avec une extension possible sur le Cercle de Kéniéba. La totalité de cette zone appartient à la région administrative de Kayes.

C'est sur la base de ce découpage qu'il a été décidé de procéder à la privatisation de la CMDT par cession des actions des filiales à créer. Les filiales ainsi constituées vont disposer de comptabilités séparées et constitueront chacune une société à part entière qui sera ensuite privatisée. Les actions de chaque société seront cédées à :

- (i) un repreneur privé, actionnaire majoritaire, à hauteur de 61% ;
- (ii) l'Etat, à hauteur de 17% ;
- (iii) les producteurs, à hauteur de 20% ;
- (iv) des travailleurs de la CMDT, à hauteur de 2%.

Dans le cadre de cette procédure de privatisation de ces filiales, un soin particulier sera accordé à la mise en place des structures de régulation du secteur coton et à la mise en œuvre de mesures d'accompagnement.

L'état d'exécution actuelle du chronogramme des réformes donne la situation suivante :

La loi de privatisation de la CMDT a été votée en session extraordinaire de l'Assemblée Nationale, le 1^{er} août 2008. Le rapport du Commissaire aux apports et les projets d'apport partiel d'actif de la CMDT à ses filiales ont été validés par les CA de la CMDT du 15 septembre et du 6 octobre 2008. Il faut noter que l'option retenue par le Gouvernement est celle qui transfère le maximum du passif court terme aux filiales.

L'Assemblée Générale extraordinaire de la CMDT de fin novembre 2008 a approuvé les projets d'apport partiel d'actifs. Cependant, l'opérationnalisation effective des filiales reste encore soumise à la satisfaction des conditions suivantes :

- (i) l'affectation du personnel de la CMDT aux filiales et l'adoption d'un plan social pour le personnel non affecté. A cet effet des négociations sont en cours et une proposition a été faite par le Gouvernement. Le dossier se trouve actuellement au niveau du syndicat de la filière dont la décision est attendue ;
- (ii) l'opérationnalisation de la comptabilité au niveau des filiales. Ce processus est actuellement en cours au niveau de la CMDT.

Le projet de la privatisation de la CMDT est déjà disponible. L'arrivée du conseiller en privatisation au Mali qui était prévue pour mi-novembre 2008 a été reportée pour début février 2009. Cette mission permettra la finalisation du DAO et son adoption par le Gouvernement. Le lancement de l'appel d'offres est aussi prévu pour février 2009.

La cession des actions aux repreneurs et leur transfert effectif ne pourra finalement intervenir qu'en fin d'année 2009.

Les documents relatifs à la constitution et au fonctionnement de l'IPC (étude sur les statuts et le règlement intérieur de l'IPC, le cadre réglementaire pour le fonctionnement de la filière et la chambre de conciliation et d'arbitrage) ont été adoptés et sont disponibles depuis septembre 2008. La création de l'IPC est prévue pour février 2009.

Le rapport de l'étude sur l'Office de Classement du Coton a été discuté en atelier le 26 juin 2008. Le rapport a été adopté et la création de l'OCC a été approuvée et Koutiala a été retenu comme lieu d'installation de cet office.

En ce qui concerne la Société de Bourse du Coton (SBC), le principe de sa création a été abandonné sur la base des conclusions de l'étude de faisabilité.

Le plan de communication et d'information sur la réforme du secteur coton a déjà connu un début d'exécution avec le publi-reportage radio-télévisé effectué lors de la mise en place de l'IPC.

4.3 Les changements institutionnels après la réforme de la filière

4.3.1 Nouvelles sociétés cotonnières

Les formalités légales ayant été accomplies, les filiales mises en place, la CMDT va céder les actions qu'elle détenait au repreneur privé et aux autres investisseurs. L'apport aux filiales nouvellement créées sera uniquement constitué de ceux de la CMDT

Le projet de statut des nouvelles filiales détaillant les apports, est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire (AGE) de la CMDT.

Les futures filiales seront ainsi détenues par la CMDT lors de leur constitution et il lui appartiendra à travers son Conseil d'Administration, de procéder à la cession des actions de ces filiales aux producteurs ou à tout autre tiers, après autorisation du Gouvernement suivant décret pris en Conseil des Ministres.

Les filiales étant des sociétés de patrimoine, leur capital sera constitué de la valeur déterminée par l'expert (commissaire aux apports) des actifs apportés.

Une large publicité doit précéder la réalisation de ces opérations tant sur le plan national que sur le plan international. A ce propos, un « Data Room » sera mis en place afin de faciliter l'information des repreneurs potentiels.

Les actions sont librement transmissibles. La cession pourra se faire suivant acte authentique ou sous seing privé déposé après au rang d'un notaire.

Une fois installées, les nouvelles sociétés constitueront l'Association Professionnelle des Sociétés Cotonnières du Mali (APROSCOM). L'APROSCOM et l'UN-SCPC constitueront l'Inter Profession du Coton (IPC).

La Loi d'Orientation Agricole (LOA) ne dit rien du statut de l'organisation interprofessionnelle et laisse donc les parties libres de choisir la forme la plus appropriée.

4.3.2 L'Interprofession du Coton (IPC)

S'agissant de l'IPC, le statut qui a été retenu est celui qui résulte de la loi n° 04-038 / AN. RM du 05 août 2004 relative aux associations, à l'instar des autres pays de la sous région et des pays du nord où les organisations interprofessionnelles ont pour la plupart un statut associatif.

L'association a pour objet, dans le secteur du coton :

- 1) de promouvoir, de représenter et de défendre les intérêts collectifs de la filière auprès des autorités maliennes, de l'UEMOA, de la CEDEAO et, plus généralement, de toutes les instances internationales publiques ou privées ayant pour objet le développement de la production, de la transformation et du commerce de la fibre de coton et de ses coproduits ainsi qu'auprès des bailleurs de fonds impliqués dans le développement de la filière ;

- 2) de constituer l'interlocuteur privilégié de l'Etat dans la filière coton et de participer avec ce dernier à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de la politique de développement sectorielle visée à l'article 173 de la Loi d'Orientation Agricole ;
- 3) de faciliter le dialogue et la concertation entre les familles professionnelles de la filière coton et notamment entre les producteurs et les sociétés cotonnières du Mali sur toutes les questions d'intérêt partagé ;
- 4) de promouvoir la discipline professionnelle entre ses membres ;
- 5) de définir et de favoriser des démarches contractuelles entre la famille des producteurs et la famille des sociétés cotonnières afin de favoriser :
 - la connaissance et la transparence de l'offre et de la demande des produits du coton par la collecte, le traitement et la diffusion de l'information statistique et agro-économique sur la filière,
 - l'adaptation et la régularisation de l'offre de coton graine,
 - l'adoption de règles de mise en marché, de prix et de conditions de paiement du coton graine,
 - l'établissement de normes techniques,
 - la définition de programmes de recherche appliquée et de conseil agricole,
- 6) de renforcer les capacités des membres de l'interprofession pour garantir la qualité du ou des produits ;
- 7) d'assurer la traçabilité des produits du coton pour mieux répondre aux exigences du marché ;
- 8) de faciliter les démarches collectives et de créer et de gérer les outils techniques ou financiers susceptibles de contribuer à l'amélioration des performances de la filière ; et plus généralement, de mener toutes actions tendant à accompagner, directement ou indirectement, les activités de ses membres et le développement de la filière.

Pour la réalisation de son objet l'Association pourra passer tant avec ses membres qu'avec des tiers les conventions nécessaires à l'élaboration et à l'exécution de ses décisions.

L'IPC est bien conçue comme :

- le cadre permanent de la concertation entre la famille des producteurs et la famille des sociétés cotonnières ;
- le support de l'accord ou des accords interprofessionnels destinés à régir les relations entre les familles professionnelles précitées et les relations entre les producteurs et les sociétés cotonnières avec lesquelles ils sont en relation.

En ce sens, l'IPC ne constitue pas la nouvelle instance investie du pouvoir de régulation de la filière en lieu et place de l'Etat et/ou la CMDT. La nouvelle « règle du jeu » de la filière issue de la gestion interprofessionnelle possède désormais un fondement exclusivement contractuel et ne résulte plus d'un acte unilatéral de l'Etat ou de son démembrement.

De ce fait et pour l'essentiel, les statuts de l'IPC ne créent pas d'autres obligations pour les parties que celles résultant du fonctionnement de toute association. Les obligations respectives des producteurs et des égreneurs comme telles seront inscrites dans l'accord interprofessionnel lequel sera signé par les producteurs et les égreneurs.

4.3.3 Organisation des groupements de producteurs

L'Union des sociétés coopératives des producteurs de coton UN-SCPC a été créée le 19 mars 2007 et est fondée sur les principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle. Elle adhère aux principes coopératifs que sont l'adhésion libre, la gestion démocratique, l'équité dans la répartition éventuelle des résultats économiques, l'intérêt limité du capital, l'éducation et l'inter coopération.

Elle place son action dans le cadre du développement économique et social de la République du Mali. L'UN-SCPC a pour objet principal la promotion de la culture du coton et l'amélioration des conditions de vie de ses membres à travers :

- la centralisation et l'analyse des besoins en moyens de production ;
- la préparation et le lancement des appels d'offres ;
- le suivi des livraisons et paiements des fournisseurs ;
- la participation au capital des sociétés cotonnières et la gestion des actions détenues par les producteurs ;
- l'appui à la commercialisation primaire et à la sauvegarde de la qualité ;
- la coordination des activités des unions ;
- la recherche de financement pour les fonds de garantie des intrants ;
- la négociation avec les banques pour le rachat des intrants ;
- la participation à la détermination des plans d'investissement de la filière ;
- la concertation avec les acteurs d'autres filières ;
- la gestion du fonds de soutien au prix du coton graine ;
- le développement de relations de collaboration avec les partenaires au développement et les producteurs d'autres pays ;
- la coordination des activités des unions régionales de SCPC ;
- la représentation des SCPC au sein de l'interprofession ;
- la participation au suivi et à l'évaluation des activités de l'office de classement du coton ;
- la participation à la définition des critères de classement du coton graine au sein de l'interprofession
- la détermination des prix des intrants et la participation à la fixation du prix du coton graine ;
- la participation aux programmes de conseil, d'entretien et d'ouverture de pistes, de recherche cotonnière.

Les organes de l'UN-SCPC sont :

- l'Assemblée Générale
- le Conseil d'Administration
- le Comité de Surveillance

Pour le bon fonctionnement, il est institué un secrétariat permanent au service des organes de l'union. Il est l'organe exécutif de l'union. Il est présidé par le secrétaire nommé par le conseil d'administration et placé sous l'autorité du président.

L'Union Nationale est constituée d'unions régionales de sociétés coopératives de producteurs de coton (UR-SCPC). A ce titre, elle doit :

- prendre en charge les fonctions économiques de gestion de la filière coton en rapport et pour le compte des unions coopératives adhérentes ;
- examiner avec les pouvoirs publics tous les problèmes des Unions de sociétés coopératives de la filière coton et leur proposer les mesures nécessaires ;

- sauvegarder et défendre les intérêts moraux, professionnels ou matériels de ses membres à travers des concertations entre différents niveaux ;
- veiller à une répartition équitable des gains en fonctions des charges supportées par les uns et les autres ;
- diffuser l'information nécessaire à l'amélioration des activités des membres ;
- participer aux assemblées générales de chaque membre ;
- se servir des unions régionales comme relais d'informations aux niveaux secteurs et communes.

4.4 Contraintes de la filière

A l'instar des filières des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, le coton malien est soumis à des facteurs de vulnérabilité.

4.4.1 Contraintes exogènes

La baisse tendancielle des cours mondiaux en dollar qui reflète les gains de productivité à l'échelle mondiale, la concurrence des fibres synthétiques et l'impact des subventions des pays du Nord (USA, Chine, et UE) pèsent sur la compétitivité du coton africain. Ainsi, le Mali a lancé avec le Bénin, le Tchad et le Burkina Faso une "initiative sectorielle" pour dénoncer les subventions des pays du Nord qui ont un effet de distorsion sur les cours mondiaux du coton. Si cette initiative a eu un fort impact médiatique touchant l'opinion publique internationale, le résultat est encore suspendu à la conclusion des négociations du cycle de Doha. L'exploitation des marges d'amélioration de la productivité au champ est aussi nécessaire pour renforcer la compétitivité du coton malien.

En revanche, la faiblesse de la contre valeur en dollar du FCFA constitue une réelle menace. Elle engendre des déficits financiers qui compromettent la viabilité des sociétés cotonnières et l'équilibre macroéconomique des Etats producteurs de la zone franc depuis la campagne 2004/2005.

Par ailleurs, la volatilité des cours du coton peut avoir des effets profondément déstabilisateurs sur la filière et l'équilibre macroéconomique. La garantie du prix et ses faibles fluctuations pluriannuelles au niveau des producteurs ont été indiscutablement un facteur déterminant du succès de la production cotonnière. A ce titre, l'épuisement du fonds de soutien, qui était géré par la CMDT, suite aux crises successives des cours, et la refonte des rôles des différents acteurs (Etat, producteurs, CMDT) dans le cadre de la réforme de la filière, constituent une opportunité pour mettre en place une nouvelle gestion du risque/prix dont les mécanismes seront à définir à la lumière de ceux déjà adoptés dans certains pays producteurs de coton.

A cette contrainte liée à la volatilité du prix de la fibre sur le marché international s'ajoute le risque lié à la volatilité du prix du pétrole et du gaz auxquels sont liés les prix des intrants chimiques dérivés de ces deux produits. C'est ainsi que ces deux dernières campagnes agricoles ont connu une forte flambée des cours des engrais chimiques et pesticides qui a eu des répercussions importantes sur les coûts de production des cotonculteurs.

V. Perspectives de développement de la filière

Le système coton joue un rôle stratégique dans la politique de développement économique et social du Mali compte tenu d'une part des avantages comparatifs que possède le pays dans la production de coton et de l'importance de ce secteur pour son économie, et d'autre part de ses engagements avec l'ensemble de ses partenaires.

La culture du coton au Mali est surtout pratiquée par de nombreuses petites exploitations agricoles familiales du Sud et de l'Ouest du pays. La culture du coton constitue la principale source de revenu monétaire des exploitations agricoles dans les zones cotonnières. Elle contribue fortement à la réalisation de la sécurité alimentaire au sein des exploitations agricoles et leur permet d'accéder aux biens et services sociaux de base (éducation, santé, eau potable). En effet, les ressources tirées du coton ont permis d'assurer la plus grande partie des investissements collectifs : infrastructures sanitaires, scolaires, hydrauliques et financement des diverses organisations socioéconomiques.

L'industrie locale de transformation de la fibre de coton est constituée de seulement 3 unités fonctionnelles (COMATEX, FITINA et BATEXCI SA). La transformation locale ne porte actuellement que sur environ 1% de la production nationale. Le secteur artisanal est peu développé, mais présente un potentiel intéressant en liaison avec le secteur touristique.

La situation actuelle de la filière coton au Mali n'est pas confortable. La filière cotonnière est confrontée à d'importantes contraintes internes et externes : il s'agit de la stagnation des rendements, le renchérissement des coûts des facteurs de production, l'insécurité des paiements du coton la baisse des cours due en partie aux distorsions du marché mondial provoquées par les subventions à l'exportation des pays riches comme les Etats Unis et l'Union Européenne. Beaucoup de producteurs cultivent du coton plus en raison des avantages que « le système coton » leur offre qu'en raison de la rentabilité propre de cette culture ; ainsi, en 2003/2004 près de 80 000 exploitations ne dépassent pas une tonne de coton graine à l'hectare. Ce chiffre a atteint 96 000 exploitants en 2004/2005»

Face à cette situation, les pays africains producteurs de coton ont entamé une série de réformes visant à libéraliser leur secteur coton. D'importantes mutations ont été déjà enregistrées dans le sens de la reconnaissance des rôles et des responsabilités des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles.

Au Mali, les réformes sont suffisamment avancées pour la restructuration de la filière. Les solutions envisagées ou en cours : la recherche de variétés plus plastiques ; la généralisation des travaux de préparation du sol comme le grattage à sec, le houage croisé ; les semis sous couvert végétal ; l'augmentation de la ligne de crédit pour le prêt d'équipement par les Banques ; le renforcement de la formation technique des producteurs ; l'utilisation judicieuse des revenus tirés de la

vente du coton par les chefs d'exploitation ; l'adaptation du conseil aux différents types d'exploitation etc. »

Les perspectives de la filière textile-coton au Mali se situent dans le cadre de la restructuration qui tient compte des dysfonctionnements actuels et qui visent à assurer des revenus élevés et équitables à tous les maillons de la filière. Ainsi cette filière pourra tenir son rôle de l'un des axes stratégiques moteurs de la croissance économique et sociale du pays (quelle filière cotonnière pour quel développement économique).

La phase ultime qui concerne la privatisation de la CMDT est en cours. Les acteurs privés par manque de professionnalisme ou par méfiance d'une filière présentant beaucoup de risques sauront-ils assumer efficacement leurs responsabilités dans le cadre de cette opération ?

La privatisation n'est pas une fin en soi, même avec de bonnes mesures d'accompagnement, elle ne garantit pas la survie du coton qui dépend aussi de l'évolution des cours sur le marché mondial. La demande mondiale de coton, qui constitue une composante du prix dépend non seulement de la consommation de coton, mais aussi des prix des produits substituables. En effet, le coton est un produit substituable, de plus en plus concurrencé par les fibres synthétiques.

En 2001, la consommation de polyester a augmenté. La demande de fibre synthétique est corrélée à l'évolution des prix du pétrole. Une baisse du cours du pétrole a rendu plus compétitif le polyester alors que les conditions climatiques étaient favorables à la production de coton qu'il fallait écouler sur les marchés internationaux. Par ailleurs, la part du coton dans les fibres textiles tend à diminuer, représentant 50% au début des années 90 contre 40% récemment. *Ainsi les prix du coton sont tributaires de l'évolution technologique de la filière textile.*

Les producteurs sont à la croisée des chemins et les politiques s'interrogent sur l'option à prendre par rapport au coton. Nous évoquons ici 4 approches possibles :

5.1 Un soutien à la filière en capitalisant le potentiel et en tirant leçons des erreurs passées

L'abandon à court et moyen terme de la culture du coton conduirait à un risque de marginalisation du pays par rapport au commerce international. La question de saisir la mondialisation de l'économie comme une opportunité reste toute entière. Le Mali s'isolerait davantage des échanges internationaux, à un moment où l'on pense que la globalisation offre plus de possibilités pour les pays en développement.

Plusieurs études montrent pourtant que l'Afrique du centre et de l'ouest dispose d'un avantage comparatif dans le coton : le climat et le sol sont favorables à la récolte, la culture essentiellement manuelle permet un coton de meilleure qualité par rapport aux pays où la culture est fortement mécanisée. De même, les coûts de production aux Etats Unis sont au moins deux fois plus élevés.

Au Mali, la promotion de la culture du coton n'a pas été fondée sur une logique de productivité. Dans le contexte contractuel qui prévalait, l'objectif des nombreux

producteurs n'était plus la performance en matière de rendement et de qualité du coton mais plutôt l'accès aux opportunités offertes par la filière coton pour l'ensemble du système de production.

Le crédit à la production est sécurisé par l'intégration de la filière et le caractère « captif » du marché de coton graine. Le crédit accordé est fonction de « surface cultivée » quelle qu'en soit la productivité. De ce point de vue, la culture du coton est contraignante pour les producteurs. Ils la poursuivent pour les raisons suivantes :

- sécurité en termes de stabilité des revenus (prix d'achat fixé en début de campagne et achat de la totalité de la production assuré par la CMDT ;
- avoir accès au crédit agricole, à la fois pour les intrants et pour l'équipement ou la consommation (prêts de la BNDA ou simplement micro-crédit, en général gérés par les caisses rurales d'épargne et de crédit) ;
- effets collatéraux positifs de la culture cotonnière en année N sur les rendements des cultures céréalières en année N+1 (utilisation d'intrants chimiques ou organiques, modes de préparation des sols et entretien rigoureux de ces derniers, exigés par la culture coton) ;
- instabilité des prix des céréales, génératrice d'incertitude sur les revenus tirés de la production céréalière.

Les perspectives de la filière coton au Mali se situeraient donc dans le cadre de la restructuration qui devrait tenir compte des dysfonctionnements actuels et pouvoir assurer des revenus élevés et équitables à tous les maillons de la filière. Ainsi cette filière pourra tenir son rôle de l'un des axes stratégiques moteurs de la croissance économique et sociale du pays.

Les potentialités existent.

Les atouts concernent autant la production de coton graine, que son égrenage ou la transformation de fibre en fils et tissus et autres matières textiles, et le développement en fin de compte des produits dérivés du coton.

Les atouts au niveau de la production concernent :

- Le bon niveau de technicité des paysans leur permettant d'être réceptifs à l'innovation et de pouvoir valoriser rapidement les nouvelles propositions techniques ;
- La bonne structuration du monde rural avec l'existence d'organisations de producteurs ;
- L'existence de mécanismes d'approvisionnement en intrants agricoles et de gestion de crédits rodés ;
- L'existence de mécanismes de fixation et d'annonce d'un prix garanti avant les semis ;
- La récolte manuelle en vigueur au Mali permet d'avoir un coton de bonne qualité et très compétitif sur le marché.

Dans le but de favoriser l'expansion de la filière, qui est au plan national l'une des plus intégrées, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures visant à promouvoir l'activité de la filière, auxquelles se greffent les opportunités offertes dans le cadre des échanges extérieures.

L'encouragement de la production devrait se faire par une sélection des producteurs les plus performants dans la culture du coton (promouvoir les exploitants les mieux dotés et qui ont les moyens de mieux rentabiliser les superficies et réorienter les petits producteurs vers d'autres cultures).

Décourager toute production de coton de moins de 700 kg à l'hectare et créer les conditions de production aux exploitations agricoles qui seront à mesure de maximiser les rendements à l'hectare.

Les simulations effectuées sur les prix du coton graine en vue d'établir un lien entre le prix au producteur de coton et le niveau de rendement qui doit lui être associé selon la typologie CMDT, en fonction des cours mondiaux de la fibre et la parité entre l'Euro et le Dollar américain reconforment notre position. Ces simulations visent autrement dit à déterminer le niveau de performance auquel les différents types d'exploitation doivent parvenir pour un niveau déterminé de prix au producteur dans l'optique d'un maintien de l'équilibre économique et financier de la filière.

Tableau 9 : Synthèse générale des rendements et coûts de production du coton à l'hectare et selon le type

Type	A	B	C	D
Rendement (kg/ha)	973,93	973,84	360,17	366,82
Coût de production du coton graine sans main d'œuvre familiale (FCFA/ha)	338 704	288598,85	194460,87	102406,75
Coût de production du coton graine avec main d'œuvre familiale (FCFA/ha)	410 685,87	364 575,85	254 071,77	178 524,05

NB. A défaut des données de la CMDT, ces rendements et coûts de production ont été obtenus à partir de données d'enquêtes menées par l'IER en zone cotonnière en 2004/2005. Les coûts de production ont été actualisés pour la campagne agricole 2008/2009 en tenant compte de la flambée des prix des intrants.

Les estimations ont été effectuées sur la base des hypothèses suivantes :

- coût de la main d'œuvre salariée 750 FCFA/Jour
- Conversion lb/kg= 0,4536 ;
- Conversion Euro/FCFA= 655,957 ;
- Conversion Coton graine/Fibre ;
- Taux d'égrenage = 0,42 ;
- Part du Producteur dans le revenu de la filière = 0,6 (soit 60%) ;
- Conversion CG/Fibre = 0,42 x 0,6= 0,252.

Les calculs effectués montrent une analyse séparée de l'impact des coûts de production estimés avec ou sans valorisation de la main d'œuvre familiale. Les résultats obtenus des simulations sont présentés dans leur intégralité en Annexe 5 du rapport.

La synthèse des simulations est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 10 : Synthèse des simulations des prix du coton graine selon le cours mondial et la parité Euro - Dollar

Simulations (Sn)	S1	S2	S3	S4
Cours fibre (cts/lb)	66	63	60	58
Cours fibre (USD/kg)	1,46	1,39	1,32	1,28
Parité Euro /Dollar	FCFA			
1,15	830	792	755	729
1,35	707	675	643	621
1,50	636	607	578	559
Prix du coton graine (Fcfa/kg)				
1,15	209	200	190	184
1,35	178	170	162	157
1,50	160	153	146	141
Rendements associés sans évaluation de la main d'œuvre familiale (kg/ha)				
Type A				
1,15	661,59	693,09	727,75	752,84
1,35	776,65	813,63	854,31	883,77
1,50	862,94	904,03	943,23	981,97
Type B				
1,15	579,73	607,34	637,70	659,69
1,35	680,55	712,96	748,61	774,42
1,50	756,17	792,18	831,79	860,47
Type C				
1,15	404,44	423,70	444,88	460,22
1,35	474,78	497,39	522,26	540,26
1,50	527,53	552,65	580,28	600,29
Type D				
1,15	204,82	214,57	225,30	233,07
1,35	240,44	251,89	264,49	273,61
1,50	267,16	279,88	293,87	304,01

De l'analyse de ce tableau de synthèse, nous remarquons que la situation en avril 2009 présente un cours de la fibre de 60 cts/lb et une parité Euro – Dollar de 1,35. Ce qui correspond normalement à un prix au producteur garantissant un équilibre de la filière de 162 FCFA. Ce prix d'équilibre correspond à un niveau de rendement de 854,31 kg/ha pour le type A ; 748,61 Kg/ha pour le type B, 522,26 Kg/ha pour le type C et 264,49 Kg/ha pour le type D. Autrement dit, pour pouvoir payer ce prix au producteur tout en maintenant l'équilibre financier de la filière, il faudra augmenter substantiellement les rendements moyens actuels des types B, C et D.

Selon les résultats de nos simulations, l'hypothèse du maintien du prix au producteur à 200 FCFA/kg ne saurait se justifier que dans les conditions suivantes :

1°) Une parité Euro – Dollar = 1,15 avec un cours mondial de la fibre à 63 cts/lb. Les niveaux de rendement sans prise en compte du coût de la main d'œuvre familiale devront être de 693,09 kg/ha pour les exploitations de type A ; 607,34 Kg/ha pour le type B ; 423,70Kg/ha pour le type C et 214,57 Kg/ha pour le type D.

2°) Une parité Euro – Dollar à 1,15 et un cours mondial de la fibre à 66 cts/lb. Les niveaux de rendement à atteindre (sans prise en compte du coût de la main d'œuvre familiale) seront de 661,59 kg/ha pour le type A ; 579,73 Kg/ha pour le type B ; 404,44Kg/ha pour le type C et 204,82 Kg/ha pour le type D.

Les résultats de nos analyses démontrent que dans tous les cas, l'amélioration des performances de la filière cotonnière malienne passe par un accroissement de la productivité des exploitations. En effet, les cours mondiaux de la fibre ainsi que la fluctuation des changes entre l'Euro et le Dollar américain sont hors de portée des décideurs maliens. Cela signifie que l'atténuation des effets de ces deux variables exogènes ne peut être obtenue qu'en privilégiant une politique volontariste visant à accroître la spécialisation et la productivité des exploitations. A court terme, le coton biologiquement transformé semble être une piste à ne pas négliger.

Les résultats suivants confirment cette nécessité de spécialisation dans la production cotonnière.

Tableau 11: Performance de la filière cotonnière selon le type d'exploitation (sans prise en compte du coût de la main d'œuvre familiale)

Rubrique	Type d'exploitation			
	A	B	C	D
Nombre d'exploitation/type	57 218	64 664	14 651	4 373
Rendement CG (kg/ha)	973,93	973,84	360,17	366,82
Superficie (ha)	309 549	204 338	10 695	2 099
Production totale de CG (t)	301 479	198 993	3 852	770
Production totale fibre (t)	126 621	83 577	1 618	323
Coût de production du kg de coton graine (sans MOE familiale)	126	108,00	234,86	97,77
Coût total de production du CG (million de FCFA)	37 966,427	21 491,542	904,691	75,284
cours du coton (cts/lb)	60	60	60	60
Parité Euro-Dollar (1 \$ = x Euro)	1,35	1,35	1,35	1,35
cours du coton (FCFA/kg)	643,00	643,00	643,00	643,00
Prix fixé au producteur (FCFA/kg)	162,00	162,00	162,00	162,00
Recettes totales fibre (million de Fcfa)	81 417,534	53 739,983	1 040,298	207,938
Rémunération totale des producteurs (million de Fcfa)	48 850,52	32 243,99	624,18	124,76
Gain/Perte de la filière (million de Fcfa)	43 451,11	32 248,44	135,61	132,65
Gain/Perte du producteur (million de Fcfa)	10 884,09	10 752,45	- 280,51	49,48
Valeur Subvention éventuelle intrants (million de Fcfa)	4 312,986	2 849,779	0,000	12,256

De l'analyse du tableau ci-dessus, on peut retenir les conclusions suivantes :

Avec une parité Euro – Dollar à 1,35 avec un cours mondial de la fibre à 60 cts/lb, tous les types d'exploitations sont rentables, excepté le type C.

En pratiquant une subvention sur le coût des engrais chimiques, les ramenant à 12500 FCFA le sac de 50 kg d'urée ainsi que le sac de 50 kg de Complexe, le montant de la subvention pour les 126255 exploitations (types A, B et D) sera de 7175,021 millions de FCFA, soit une subvention moyenne de 56830 FCFA par exploitation.

En d'autres termes, les exploitations de type C auront intérêt à abandonner la production de coton.

Tableau 12 : Performance de la filière cotonnière selon le type d'exploitation (avec prise en compte du coût de la main d'œuvre familiale)

Rubrique	Type d'exploitation			
	A	B	C	D
Nombre d'exploitation/type	57 218	64 664	14 651	4 373
Rendement CG (kg/ha)	973,93	973,84	360,17	366,82
Superficie (ha)	309 549	204 338	10 695	2 099
Production totale de CG (t)	301 479	198 993	3 852	770
Production totale fibre (t)	126 621	83 577	1 618	323
Coût de production du kg de coton graine (avec MOE familiale)	199	185,02	399,36	304,28
Coût total de production du CG (million de FCFA)	60 022	36 817	1 538	234
cours du coton (cts/lb)	60	60	60	60
Parité Euro-Dollar (1 \$ = x Euro)	1,35	1,35	1,35	1,35
cours du coton (FCFA/kg)	643,00	643,00	643,00	643,00
Prix fixé au producteur (FCFA/kg)	162,00	162,00	162,00	162,00
Recettes totales fibre (Fcfa)	81 417,53	53 739,98	1 040,30	207,94
Rémunération totale des producteurs (million de Fcfa)	48 850,52	32 243,99	624,18	124,76
Gain/Perte de la filière (million de Fcfa)	21 395,71	16 923,07	- 498,09	- 26,35
Gain/Perte du producteur (million de Fcfa)	- 11 171,30	- 4 572,92	- 914,20	- 109,52

Dans le cas de la prise en compte du coût de la main d'œuvre familiale, on aura une filière globalement excédentaire en maintenant les mêmes paramètres que dans le cas du tableau précédent, à l'exception du fait que les producteurs, tout type d'exploitation confondu, ne pourront pas couvrir leurs charges de production avec leur part de 60% de rémunération des gains de la filière.

Par ailleurs les travaux menés par l'IER ont montré en milieu réel que des variétés sélectionnées de coton, associées à des techniques de fertilisation, de traitement et de suivi approprié, pouvaient aboutir à une augmentation de plus de 100% des rendements du coton.

Ces mesures pourront être soutenues par l'adoption de mécanismes fiables d'atténuation des effets des variables exogènes (cours de la fibre, parité Euro-Dollar), à l'instar de ceux appliqués dans certains pays voisins.

5.2 Plus de transformation industrielle

L'industrie et les services ont été le moteur de la croissance après la dévaluation. Depuis 1994, la croissance a été tirée par l'industrie (croissance de 10,5%) et les services (6,3%), qui ont fait spectaculairement mieux que l'agriculture (2,6%). En outre, la contribution de l'industrie et des services à la croissance du PIB (40% chaque année) a dominé celle de l'agriculture (20%), en dépit de la part plus importante de cette dernière dans l'économie et de son avantage comparatif présumé. Ce qui est étonnant, c'est que la croissance de l'agriculture s'est ralentie après la dévaluation (2,6%) par rapport à la période antérieure (3,5%), bien que sa part dans le PIB soit restée la même dans les deux périodes.

L'encouragement de la transformation du coton : le dispositif industriel actuel de transformation de la production de fibre se compose principalement de deux unités fonctionnelles (COMATEX, BATEXCI et FITINA). La troisième grande unité (ITEMA) doit reprendre ses activités prochainement. La transformation locale ne porte

actuellement que sur environ 1% de la production. Actuellement deux unités industrielles assurent la transformation de la graine de coton en huile, savon et aliment bétail (HUICOMA et FAMAB),

Il est donc nécessaire de promouvoir l'investissement dans le textile, notamment le textile local industriel et le textile traditionnel. La valorisation du textile traditionnel offre des perspectives attrayantes pour l'industrie de la mode au plan local et international. Un plus grand soutien aux activités rattachées (huilerie, aliments bétail, savonnerie, etc.) serait une source de valeur ajoutée et donc une source de croissance pour l'économie.

5.3 Une diversification des productions agricoles exportables

Cette option a sa justification dans les faiblesses qui s'étalent au grand jour dans la filière coton et qui se résument à :

- la trop grande dépendance du paysan à l'égard du seul revenu tiré de la culture du coton ;
- les conditions difficiles d'accès au crédit agricole et son impact négatif sur l'équipement des producteurs ;
- la faiblesse de la transformation locale et la trop grande dépendance vis à vis du marché extérieur qu'elle induit ;
- le coût élevé de l'énergie (que ce soit l'auto production ou les fournitures de la société d'électricité) ;
- l'inexistence d'industries de production d'engrais ou de pesticides agricoles compétitives.

Ces différentes faiblesses exposent la filière aux risques permanents en ce qui concerne:

- les politiques de subvention du coton de certains pays et leurs incidences sur les cours mondiaux ;
- les politiques de protection et de dumping mises en place par certains pays en matière de produits textiles ;
- l'accentuation des phénomènes de dégradation des sols et de perte de fertilité ;
- l'accentuation de la dégradation des pistes de desserte des zones cotonnières.

Ainsi, en vulgarisant d'autres cultures de rentes, les producteurs les moins performants en culture cotonnière pourront être réorientés vers ces cultures. Une promotion des cultures complémentaires orientées vers les marchés de niche (développement de la culture bio et/ou équitable, recherche/promotion d'autres spéculations adaptées aux conditions climatiques locales), devrait s'accompagner par la mise en place de systèmes de commercialisation performants, et le développement de systèmes de crédit autres que celui du coton. Ainsi, les producteurs pourront garantir leurs prêts par d'autres productions que le coton.

5.4 La combinaison de plusieurs options

La restructuration de la filière s'est imposée comme une nécessité quand des déficits importants ont été brutalement révélés, tout en mettant en exergue des

dysfonctionnements dans la gestion de la CMDT/de la filière intégrée. La difficulté politique et sociale de la réforme était d'autant plus grande que l'impact de la filière était beaucoup plus étendu au Mali que partout ailleurs en Afrique de l'Ouest. L'Etat, face à cette difficulté semble avoir engagé sans prendre en compte toutes les dimensions de la réforme

Les PTF ont abordé la réforme essentiellement sous l'angle de la diminution du risque budgétaire pour l'Etat, qui impactait leur aide au budget d'Etat, désormais au centre de leur politique d'aide pour la lutte contre la pauvreté. Le dossier du coton malien opposait dès lors de façon radicale une résistance nationale à la privatisation/libéralisation, à une exigence extérieure de retrait de l'Etat dans la gestion de la filière. Réduit à cette confrontation, le dossier coton n'a pas donné lieu à des analyses suffisantes sur les réalités micro et macro économiques.

Il est important de tirer des leçons de la crise afin de redéfinir un plan de relance de l'économie des zones cotonnières, qui ne serait pas réduite à un plan de relance de la culture du coton, mais qui traiterait des principales situations géographiques (voir le travail de typologie des zones coton), et des principales catégories de systèmes d'exploitation et de la diversité d'opportunités culturelles nouvelles, avec notamment l'évolution du marché des carburants et des oléagineux. La réforme de la filière et la privatisation de la CMDT ne peuvent être menées efficacement qu'à ce prix.

La crise du coton a mis à nue la sécurité économique des exploitations, à travers la sécurité des crédits à la production. Quel autre dispositif de crédit et de vente faudrait-il mettre en place au bénéfice de l'appareil de production agricole avec ou sans coton ?

L'expérience canadienne de commercialisation des céréales sur la région de Ségou a révélé, au bout de 10 ans, la nécessité d'avancer très progressivement, avec ceux qui adhèrent et respectent les principes, et qui sont soumis à un contrôle rigoureux, qui ne se préoccupe pas d'impact massif. Ne devrait-on pas examiner l'expérience des groupements de commercialisation du maïs en zone cotonnière au Nord de Bobo Dioulasso, conduite sur le long terme depuis longtemps déjà avec l'appui de la coopération canadienne ? Une stratégie de crédit basée sur la garanti des prêts à différents niveaux s'impose. Il s'agirait du :

- renforcement des coopératives, avec une contractualisation différenciée selon les capacités à gérer un contrat, en développant le conseil de gestion coopérative, notamment autour de la fonction « distribution d'engrais », en clarifiant le système de validation des comptes avec un système d'inspection relevant de l'Interprofession. Pour ce faire il est indispensable de prévoir des financements publics ;
- Assainissement du système d'approvisionnement en intrants (avec cofinancement public aussi, au moins dans le contrôle).

Il est à noter que ces actions, élargies aux coopératives coton et autres de la zone « cotonnière » pour ce qui est de la redynamisation des Centres de gestion et du système d'approvisionnement en intrants, n'impacteraient pas uniquement la filière coton mais toutes les filières. Il est donc indispensable de définir une stratégie à moyen/long terme de relance économique avec des financements publics et une stratégie à moyen/long terme de l'Etat au profit d'actions d'encadrement, recherche, informations statistiques et analyses économiques, de lissage des effets des variations des cours mondiaux, qui sécurisent l'investissement privé au niveau de la production primaire comme au niveau industriel, il est aussi nécessaire de partager ces analyses et stratégies avec des partenaires qui s'engageraient sur le moyen/long terme dans le cadre d'un contrat qui reposerait sur un système d'information statistique et d'analyse institutionnelle et économique. Le schéma actuel pour le dispositif institutionnel de la réforme Coton devrait être complété par une instance de suivi du contrat passé entre l'Etat et l'Interprofession, avec la mise en place d'un bon système d'information.

Le nouveau Programme National d'Appui au Développement Agricole, en cours de finalisation sur un financement de la Banque Mondiale, est une opportunité pour l'affirmation d'une prise de responsabilité du Gouvernement et de l'interprofession.

4.4.2 Contraintes endogènes

La baisse des rendements moyens de la culture du coton observée depuis les années 1990 (975 kg coton graine/ha en 2005/06 contre 1300 kg/ha dans les années 80) pose la question sur la durabilité environnementale (fertilité des sols) et sociale (rentabilité pour les exploitations) de cette culture.

Plusieurs facteurs expliquent cette baisse des rendements : (1) l'extension de la culture du coton dans des zones agro écologiques moins optimales avec de nombreux nouveaux producteurs bénéficiant d'un service d'encadrement moins dense que par le passé ; (2) l'insuffisance des moyens alloués à la recherche pour renouveler les variétés de semences, (3) l'accroissement du prix des intrants (malgré le soutien de la CMDT ou de l'Etat), entraînant une pratique plus extensive, et leur faible disponibilité pour les cultures céréalières favorisant le détournement des intrants coton sur ces cultures, (4) l'abandon par la CMDT de la formation des producteurs dans la lutte contre la dégradation des sols et la protection de l'environnement, (5) le surendettement des producteurs et leurs OP suite à la baisse sur 3 campagnes (2005/2006 à 2007/2008) du prix d'achat du coton graine, (6) la mauvaise application de la caution solidaire qui a conduit au découragement et à l'abandon du coton par un nombre important de producteurs.

Ainsi, des efforts en matière de recherche-développement et de conseil agricole sont nécessaires pour intensifier la production de coton et des cultures vivrières associées, et améliorer la fertilité des sols, afin de restaurer la rentabilité de cette culture pour le plus grand nombre de producteurs¹⁰. De même, des mesures pour réduire la dépendance des cultures vivrières à l'égard du coton sont nécessaires (en favorisant l'accès au crédit, aux intrants, à des formations, « déliées » du coton).

Avec l'accroissement spectaculaire de la production de coton graine, la CMDT a été un Etat dans l'Etat. Mais l'organisation de cette société n'a pas su s'adapter à l'augmentation rapide de son volume d'activité (forte centralisation des décisions, grande diversité d'appuis en amont et autour de la production, etc.). A l'apparition des difficultés financières de la CMDT en 1999, des audits ont révélé une mauvaise gestion de la société (coûts de production élevés, conduite de stratégies commerciales imprudentes se soldant par de moindres performances relativement à celles d'autres sociétés cotonnières dans un même contexte extérieur). Enfin, la relation avec les producteurs se dégradait et a abouti à une crise de confiance en 2000, les producteurs ont conduit une grève sans précédent, avec pour conséquence une réduction de moitié de la production sur cette campagne.

¹⁰ Il est rappelé que le Mali, comme les autres pays cotonniers d'Afrique, se caractérise par une hétérogénéité des niveaux de performance de l'exploitation cotonnière nettement supérieure à ce qui est observé dans les autres régions de production.

Conclusion et recommandations

Le coton a occupé pendant longtemps et continue d'occuper une place prépondérante dans les activités socio économiques du Mali (le coton a représentée en moyenne 18% de la valeur ajoutée cumulée de l'agriculture de 1995 à 2007). Paradoxalement, la pauvreté est la plus importante dans la zone cotonnière, ce qui dénote que le succès économique historique de la filière coton n'a pas engendré forcément une amélioration des conditions de vie des cotonculteurs (l'incidence de la pauvreté dans la principale zone de production est stable au tour de 80% contre 47,5% en moyenne nationale en 2006). Ce constat ne doit pas cependant faire perdre de vue tout ce que la filière a rapporté comme revenus au reste de l'économie à la société et à l'Etat.

Il ressort des analyses qui précèdent que la filière connaît de nos jours une crise profonde dont les causes sont à la fois endogènes (baisse de 18,6% des rendements entre 1996 et 2007) et exogènes (les cours ont baissé de 34% entre 1996 et 2007). Elles relèvent aussi d'une part de facteurs structurels et de facteurs conjoncturels. Le soutien à la filière coton coûte de plus en plus cher au budget national à court, moyen et long termes. Il est difficile de prévoir à quel moment interviendrait une reprise des cours du coton sur le marché mondial, gage de faciliter d'ajustement des acteurs pour une relance possible.

Face à cette situation, il est indispensable de mettre en œuvre une stratégie de diversification, notamment en ce qui concerne les cultures de rentes. Cependant, une telle option n'aura d'effet que dans le long terme car tout le système de production en zone cotonnière demeure fortement lié au coton. Il faut aussi noter que la filière cotonnière malienne n'est ni à sa première crise, ni à sa deuxième. Elle a connu depuis 1986 plusieurs crises dont l'actuelle est certes la plus longue et la plus dure.

Le système coton possède les atouts suivants qui rendent difficile par ailleurs un changement radical dans le court et moyen termes :

- au plan agronomique, le coton représente la culture de tête de la rotation du fait de ses arrières effets bénéfiques sur les autres spéculations ; figure toujours dans l'association des spéculations adoptée par le paysan, parce qu'il lui assure d'obtention d'intrants à crédit ;
- au plan économique, il représente le revenu le plus distribué dans l'économie nationale et offre la garantie d'un revenu quasi certain pour le producteur. Durant la campagne 1994/1995, les revenus des paysans (après paiement du crédit intrant) s'élevaient à plus de 22 milliards de FCFA. Il contribue également pour beaucoup à la sécurité alimentaire des producteurs en leur fournissant les moyens nécessaires aux cultures de diversification, notamment les cultures céréalières, les tubercules, etc. ;
- au plan social, la filière a profondément marqué le mode de vie d'une frange importante de la population paysanne et bon nombre de réalisations en

termes d'infrastructures socio-économiques en zone cotonnière l'ont été grâce au revenu du coton ;

- au plan technique, les producteurs cotonniers, du fait d'une longue expérience, possèdent une parfaite maîtrise des techniques culturales des systèmes de production à base de coton. Le niveau d'équipement des exploitants est assez élevé en matériel de traction animale. En 2001/2002, 83% des exploitants de la zone cotonnière possédaient au moins une charrue et 73% au moins un multiculteur. Avec autant d'atouts, l'espoir est permis de voir la filière coton rebondir après cette longue crise.

Il s'agit alors durant cette période de longue crise et en l'absence d'une culture de substitution immédiate au coton, de poursuivre la réforme de la filière et, parallèlement de mettre en œuvre une stratégie de diversification. La réforme de la filière coton devrait s'appuyer sur une résolution des problèmes endogènes et d'ordre structurel. Les efforts devraient porter notamment sur la rationalisation de la gestion de la société cotonnière, un ciblage et une meilleure organisation des producteurs par l'élimination des exploitations qui ont moins de 700 kg/ha de coton et une réforme du système de crédit agricole. L'ensemble de ces réformes devrait s'accompagner de la mise en place d'un système d'information cohérent et transparent. Ainsi, avec une société aux comptes assainis et présentant une meilleure image, il sera plus facile de procéder à sa cession à des opérateurs privés.

Pour faire face à la situation actuelle de la filière et enclencher une nouvelle dynamique pour l'agriculture et pour l'économie, les actions suivantes devront être entreprises :

Au plan politique et institutionnel

- l'affichage d'une volonté politique ferme à relancer le secteur : le vote de la Loi de privatisation par l'Assemblée Nationale du Mali représente un gage de la poursuite des réformes mais une visibilité plus forte est attendue des autorités dans la phase actuelle des réformes qui accusent un retard indéniable par rapport au chronogramme arrêté ;
- accélérer la mise en œuvre de la loi d'orientation agricole afin de permettre l'émergence d'entrepreneurs agricoles disposant de titres de propriété pouvant servir de garantie pour accéder au crédit ;
- un ajournement par l'Etat de la cession définitive des actions des filiales sur une ou deux campagnes pour relancer la production et redonner confiance aux acteurs est tout à fait envisageable ;
- si la poursuite de la mission de la MRSC devait se maintenir, il faudrait repositionner cette structure comme interlocutrice principale de tous les problèmes concernant la filière et lui donner toute l'autonomie pour la poursuite des réformes du secteur ;
- la relecture du Cadre Stratégique National de Développement du Secteur Coton (CSNDSC) devient une priorité car il retracera l'option stratégique future de l'Etat vis-à-vis de l'avenir de la filière ;

- L'effectivité de la filialisation qui se traduit par la séparation des comptabilité des filiales de celles de la société mère, la poursuite de la mise en place des organes de gestion (IPC, OCC), la mise en œuvre du programme de sensibilisation/communication conçu par la MRSC, sont autant de garanties institutionnelles de l'aboutissement des réformes entreprises qu'elles méritent d'être rapidement réalisées ;
- l'adoption d'un mécanisme d'atténuation de l'impact des fluctuations des cours mondiaux (coton fibre, intrants chimiques, change) sur les résultats de la filière ;
- Promouvoir l'installation des industries de reconditionnement ou la fabrication des engrais à partir de matières premières locales (phosphate de Tilemsi et Toguna par exemple).
- Exonérer de façon dégressive les taxes et droits de douanes sur les importations d'intrants agricoles.

Au plan financier :

- la nécessité d'assainir la situation financière de la CMDT et de la filière avant toute privatisation. Il s'agira de faire le point en toute responsabilité de l'état financier de cette compagnie, d'enclencher un plan de redressement en assurant un suivi plus rapproché et rigoureux de la gestion de la société;
- à l'image des pays développés et tirant leçons de la gestion de la crise financière et économique internationale actuelle dans les pays développés, un soutien financier consistant est attendu de l'Etat et de ses partenaires afin d'apurer les arriérés de crédits des producteurs ainsi que les arriérés de factures que la CMDT doit aux fournisseurs (transporteurs, Transitaires, Assureurs et autres partenaires de la filière) ;
- aider la CMDT à assurer l'entretien et le ravitaillement correct de ses usines ;
- à mettre à niveau son appareil de production de la société. Ceci permettra de redonner confiance aux institutions financières et aux producteurs et d'assurer une bonne préparation de la campagne agricole 2009/2010 ;
- Pour la campagne 2008/2009 l'Etat doit s'investir à assurer le paiement à temps des producteurs afin d'éviter un abandon total de la culture du coton ;
- la faîtière coopérative devrait s'engager à assainir les comptes des OP coton à tous les niveaux de structuration ;
- l'appui de l'Etat est nécessaire pour la mise en place et le renforcement d'un dispositif de financement approprié (crédit équipement moyen – long termes), crédit de campagne à un taux adapté aux réalités et nouveaux produits financiers adaptés aux besoins du monde rural. Cette action pourrait se réaliser dans le cadre d'un partenariat public/privé dont le cadre est à définir par l'État. L'analyse faite par la banque mondiale¹¹ malgré la forte demande

¹¹ Des diagnostics sectoriels vers une stratégie intégrée de croissance

de crédit du secteur agricole, seule une petite partie de l'agriculture a accès à ce crédit en raison du haut niveau de risque dans le secteur. L'accès au crédit est réservé aux cultures commerciales bien organisées (coton et riz) et très peu de crédit est accordé au reste des cultures. Des expériences négatives passées ont détourné les banques et les établissements de microfinance des activités autres que le coton et le riz. Les risques sont de plusieurs natures : (i) **risques de production** venant des conditions atmosphériques (sécheresses, inondations) et des maladies des cultures ou des animaux ; (ii) **risques économiques** venant des importantes fluctuations des cours et du manque d'organisation des activités agricoles (seul le coton et, dans une moindre mesure, le riz, ont des systèmes intégrés de production et de commercialisation, permettant aux banques et aux institutions de micro crédit de structurer le financement de ces sous-secteurs) ; (iii) **risques opérationnels des producteurs** venant de la vulnérabilité physique et financière des producteurs (peu d'exploitants agricoles ont une assurance maladie ou une assurance vie ; or la maladie d'un producteur peut avoir des conséquences désastreuses sur sa production et sa capacité à rembourser son prêt) et (iv) **risques managériaux des producteurs** venant du peu de compétences techniques, de la plupart des exploitants agricoles. En outre, la plupart des exploitants ne disposent pas de garanties traditionnelles (titres de propriété) et les coûts de transactions des prêts agricoles sont généralement élevés, car la plupart des prêts sont relativement petits et difficiles à surveiller puisque les emprunteurs sont situés loin des banques. Néanmoins, comme cela a été démontré dans le cas du coton et, dans une certaine mesure, du riz, prêter à l'agriculture est possible quand on met en place des conditions minimisant les risques du secteur.

- en attendant la constitution de coopératives fortes et viables, il conviendrait d'initier des cercles restreints de caution solidaire (comprenant 3 à 5 exploitants) à la place de la pratique de la caution solidaire sur les crédits collectifs qui a tendance à décourager les gros producteurs. Cette action devrait être confiée à la faïtière des producteurs de coton ;
- les faïtières coopératives, avec l'appui de l'Etat devront œuvrer à la constitution de systèmes de crédit basé sur les cercles restreints de caution solidaire viables autour du riz et des autres céréales sèches (maïs, mil/sorgho) ainsi que le fonio. Parallèlement, il faudrait mettre en place un système de suivi plus renforcé et rigoureux de la gestion des faïtières et des coopératives.

Au plan technique :

- l'identification et le soutien aux producteurs de coton les plus efficaces et orienter les autres producteurs vers les cultures de diversification ;
- l'Etat optera pour la promotion des cultures de diversification suivantes : les oléagineux comme le soja et le tournesol, le pourghère, la pomme de terre, le poids sucré, le sésame, le karité, le dah, les cultures fruitières telles que la mangue, l'anacarde, les agrumes, etc., les légumes et autres féculents ;

- la poursuite du renforcement des capacités des producteurs de coton notamment en matière de gestion en vue d'en faire de véritables entrepreneurs agricoles ;
- Poursuivre la sensibilisation des paysans au respect des itinéraires techniques de production ;
- Introduire les nouvelles innovations permettant d'améliorer le rendement du coton au champ : Coton BT ou Coton génétiquement modifié. L'augmentation annuelle moyenne de 2,6% du rendement mondial sur les onze dernières années est due à celle des pays produisant le coton Bt ou Coton génétiquement modifié. Car selon le Comité Consultatif International du Coton (CCIC), le rendement moyen du coton des pays qui produisent le coton BT s'est amélioré de 3% par an de 1996/1997 à 2006/2007, pendant que celui des pays qui n'en produisent pas, n'a évolué que de 1% par an sur la même période. Pendant que le rendement moyen mondial de la fibre de coton a atteint 726 kg/ha, les pays africains de la zone franc avaient un niveau oscillant entre 150 kg/ha et 438 Kg/ha avec une moyenne de 349 kg/ha en 2006/2007 selon le CCIC. Le Rendement fibre moyen de notre pays a été de 366 kg/ha en 2006/2007.
- Dans la perspective de sortir du « piège du coton », banaliser la culture du coton en rendant le crédit agricole accessible à toutes les activités agricoles financièrement rentables ;
- la reprise par les services de vulgarisation des actions de lutte contre la baisse des rendements, de la production et de la productivité du coton liée à la saturation des certains espaces de production, contre la baisse de la fertilité des sols et le manque d'encadrement des producteurs dans la diffusion de techniques de lutte contre la dégradation de l'environnement ;

Toutes ces actions, à moyen et long termes, devraient permettre de stabiliser les revenus des producteurs, d'assurer la sécurité alimentaire et briser le paradoxe de la pauvreté dans la zone cotonnière au Mali.

Bibliographie

AFD (2008), Note sur le Point de la campagne 2007-2008, démarrage de la campagne de commercialisation 2008-2009 et campagne 2009-2010, Note du 14/11/2008.

Agence Universitaire de la Francophonie, Hamadjam, Raphaël, Athanase Elisée (2006) : Impact de la filière textile coton camerounaise sur le développement socio-économique national.

APCAM/UN-SCPC (2008), Evolution des Organisations de Producteurs de la filière coton (AV, APC, SCPC), Atelier de Réflexion sur la clarification du rôle des Syndicats et de la Faïtière des coopératives, Sikasso, les 06 et 07 mars 2008. Document de Travail.

APCAM/UN-SCPC (2008), Evolution du mouvement syndical de la filière coton (SYCOV, SYVAC, SYPAMO, SPCK et GSCVM), Atelier de Réflexion sur la clarification du rôle des Syndicats et de la Faïtière des coopératives, Sikasso, les 06 et 07 mars 2008. Document de Travail.

Banque Mondiale (2006), Mali : Des diagnostics sectoriels vers une stratégie intégrée de croissance : Mémoire économique, Volume I, Rapport principal, Traduction de la version du 29 septembre 2006.

Banque Mondiale (2007), Programme RURALSTRUC Première Phase, Les implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Mali, janvier 2007.

CERDI (2006), Impact des aides américaines et européennes sur le marché international du coton. Mars 2006.

CMDT (2005), Processus de Réforme du secteur coton, Propositions de découpage de la zone cotonnière pour la création de filiales en 2007, à privatiser en 2008, 15 février 2005.

Cellule Technique du CSLP (2007), Rapport final de la deuxième revue du CSLP 2002-2006, juin 2007.

CT CSLP, DNSI, ODHD/LCP (2007), « Tendances et déterminants de la pauvreté au Mali (2001-2006) », Réalisé avec la Banque Mondiale et l'apport du Partenariat Belge pour la Réduction de la Pauvreté, *Volume 2*, Septembre

Diawara M., Benamou Y., Leplay S. (2006). Etude de caractérisation des organisations de producteurs au Mali. AOPP, SNV 2006.

DNSI (2004), Enquête malienne d'évaluation de la pauvreté (EMEP 2001), juin 2004.

DNSI (2007), Enquête légère intégrée auprès des ménages (ELIM 2006), mai 2007.

DNSI (2008), Les comptes économiques du Mali, série définitives de 1998 à 2006, résultats provisoires de 2007 et comptes prévisionnels de 2008 et 2009, novembre 2008.

GERAD (2006), Analyse des fonctions critiques et de leurs coûts dans le cadre du nouveau schéma de restructuration des OP cotonnières, GSCVM/PASE, octobre-novembre 2006.

IRAM/IRCC (2007), Rapport de mission d'évaluation du PASE, avril 2007.

MRSC (2002), Etude socio-économique sur l'impact de la crise de la filière cotonnière, AGROTEC/SPA, juin 2002

MRSC (2006), Etude pour l'élaboration du schéma opérationnel de privatisation de la CMDT, septembre 2006.

Ministère de l'Economie et des Finances (2005), Rapport de mise en œuvre du CSLP années 2003 et 2004, Gouvernement du Mali, 30 juillet 2005.

Ministère de l'Economie et des Finances (2006), Document Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, CSLP 2^{ème} Génération 2007-2011, Gouvernement du Mali, 07 novembre 2006.

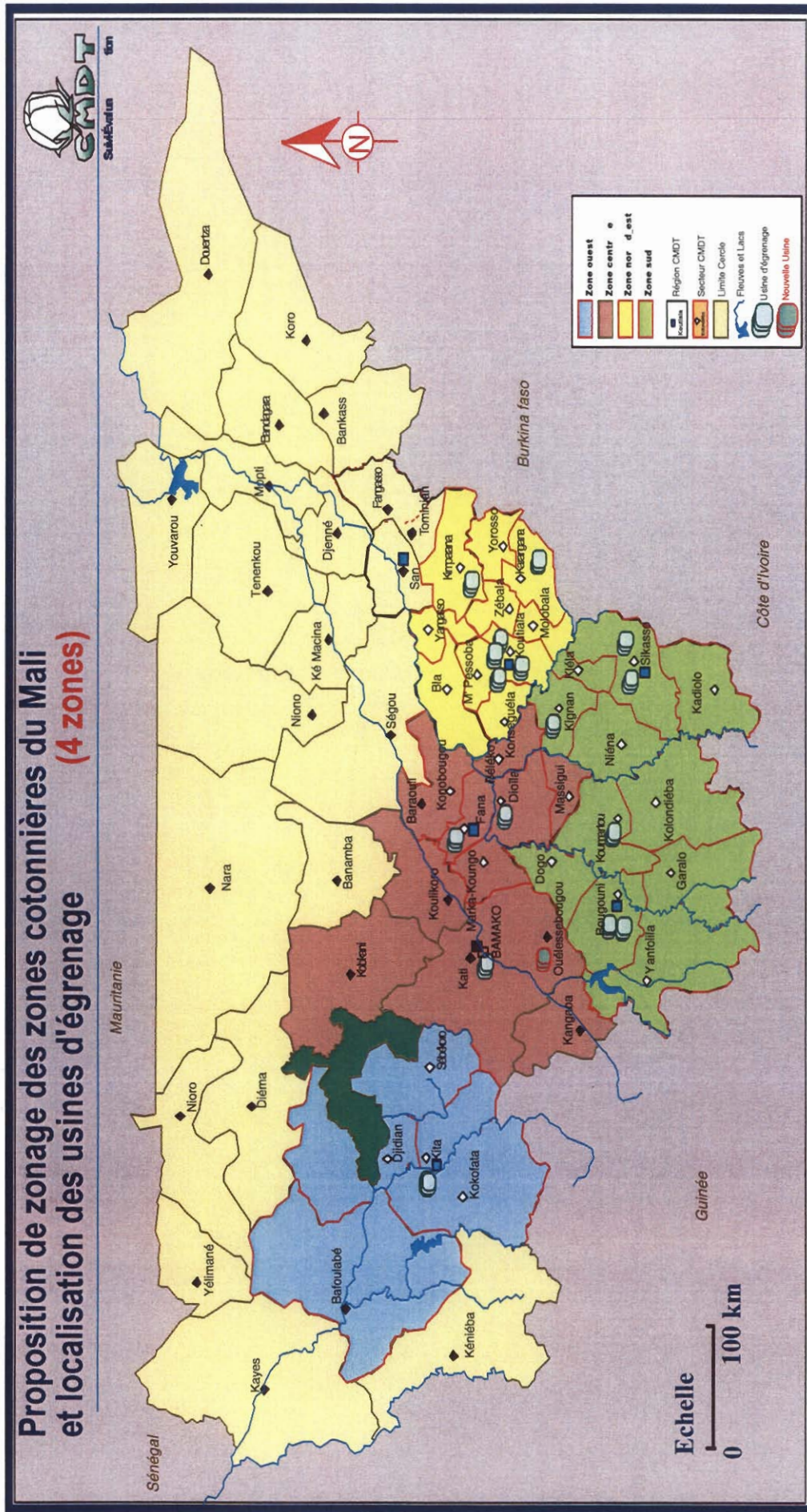
Nubukpo K. K., Kéita M. S. (2005), Impact sur l'économie malienne du nouveau mécanisme de fixation du prix du coton graine, CIRAD/IER, août 2005, Etude commanditée par OXFAM.

- Ministère de l'Agriculture (2007), Cadre Stratégique National de Développement du Secteur Coton, version de juillet 2007.
- Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce (2007), Impact de la baisse de production de coton et du choc pétrolier sur l'économie malienne. Décembre 2007.
- Ministère des Finances (2005), Protocole d'Accord Etat-CMDT-Producteurs sur le Mécanisme de détermination du prix d'achat du coton graine, 13 janvier 2005.
- Ministère des Finances (2008), Relevé de conclusions de la Mission conjointe MALI/PTF de revue de la filière coton, 15 au 17 octobre 2008.
- MRSC (2005), Mission de clarification et de recadrage du processus de réforme du secteur coton, août 2005.
- MRSC (2007), Etude portant sur l'identification et l'analyse des échéances juridiques du processus de privatisation de la CMDT, mai 2007.
- MRSC (2007), Etude portant sur le Bilan d'ouverture des filiales CMDT, août 2007.
- MRSC (2007), Evaluation du Protocole d'Accord Etat-CMDT-Producteurs sur le mécanisme de détermination du prix d'achat du coton graine.
- MRSC (2008), Etude portant sur l'élaboration des textes devant régir la création et le fonctionnement de l'Interprofession du Coton (IPC), juin 2008.
- MRSC (2008), Mission de conseil / assistance pour la mise en place de l'Office de Classement du Coton (OCC), MRSC, 15 mai 2008.
- UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU (2007), Culture du coton et réduction de la pauvreté : le cas des zones cotonnières du Burkina Faso, novembre 2007.
- Wadell A. (2001), Plan de sortie de crise. MRSC, Mars 2001
- Wadell A. (2005), Rapport d'évaluation des résultats de la CMDT.

ANNEXES

ANNEXE N°1 : Partage de la zone cotonnière en quatre filiales

Proposition de zonage des zones cotonnières du Mali (4 zones) et localisation des usines d'égrenage



Source : CMDT (2005)

Présentation synthétique des zones dans le scénario 1 (4 zones)

	Zone SUD	Zone Nord Est	Zone CENTRE	Zone OUEST	Ensemble
Régions administratives concernées	Sikasso	Sikasso et Ségou	Koulikoro et Ségou	Kayes	
Cercles concernés	Sikasso, Kadiolo, Kolondieba, Yanfolila, Bougouni	Koutiala, Yorosso, San, Tominian, Bla	Koulikoro, Kangaba, Kati, Kolokani, Dioïlla Barouéli	Kita et Bafoulabé	
Superficie totale en km ²	58 087	35 259	39 827	47 465	180 638
Superficies cultivables en ha	2 550 265	1 765 918	2 574 472	2 146 200	9 036 855
Superficies cultivées actuellement dans système coton soit % superficies cultivées / cultivables	21%	35%	21%	10%	21%
Superficies moyennes cultivées en coton (2001 / 2005)	188 221	174 791	127 257	39 260	529 529
Soit % Coton / Superficies cultivées	36%	28%	24%	18%	28%
Population totale des villages encadrés	1 418 176	916 603	1 163 687	557 760	4 056 226
Nombre d'exploitations agricoles cotonnières	69 627	58 684	65 871	16 633	210 815
Nombre d'organisations paysannes	2 442	1 869	1 911	685	6 907
Rendement moyen en coton (2001-2005) en kg/ha	1 151	1 068	968	1 016	1 070
Production moyenne coton (2001-2005) en tonnes	216 622	186 612	123 218	39 882	566 334
En % du total zone cotonnière	38%	33%	22%	7%	100%
Nombre d'usines d'égrenage	6	6	4	1	17
Capacité d'égrenage en tonnes /an	239 000	162 000	134 000	40 000	575 000
% de la capacité totale	42%	28%	23%	7%	100%
Nombre de Garages	2	1	1	1	5
Nbre de Camions	53	24	35	21	133
Production de 2005/06 de coton graine en tonnes	237 500	193 500	126 500	42 600	600 100
Ecart production/capacité d'égrenage en % pour 2005/06	-1%	+ 19%	-6%	+ 7%	+ 4%
Production attendue pour l'année 2007/08 en tonnes	260 000	214 200	147 500	48 700	670 400
Ecart production/capacité d'égrenage en % pour 2007/08	+ 9%	+ 32%	+ 10%	+ 22%	+ 17%
Répartition des actifs par zone valeur résiduelle (VCN au 12/2004) en Milliards de FCFA					
En % du total zone cotonnière					
En Fcfa/tonne de coton graine 2005/06					
En Fcfa par ha de coton (superficies moyennes 2001/2005)					
En Fcfa par exploitation agricole					

Source : CMDT (2005)

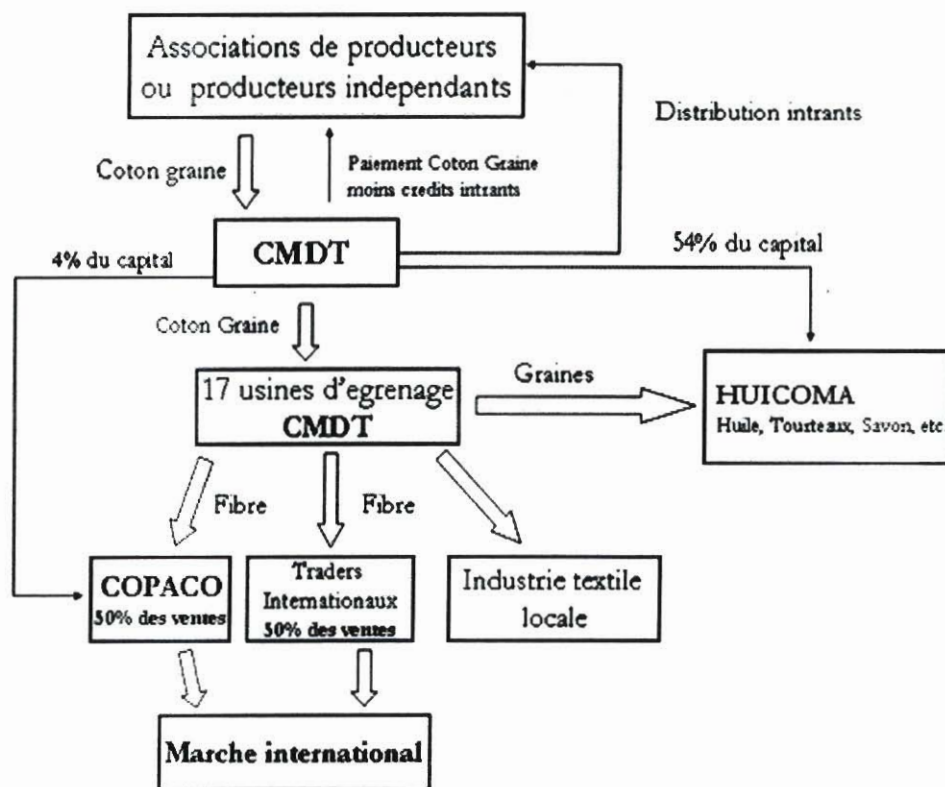
ANNEXE 2 : Indicateurs macroéconomiques entre 1995 et 2007

Rubriques/Années	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
PIB (mrd. FCFA courants)	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Secteur primaire	509,4	524,5	566,1	595,4	617,9	633,6	774,1	665,6	865,0	900,8	1001,4	1063,7	1114,8
Branche consolidée du riz	36,5	45,1	47,1	54,7	63,3	62,4	82,5	58,0	75,0	80,2	91,3	101,0	106,7
Branche consolidée coton	47,8	55,4	69,5	60,9	61,2	38,0	78,1	66,8	93,9	89,6	70,7	57,1	34,6
Secteur secondaire	235,1	242,7	295,7	334,7	346,2	364,4	474,6	564,8	494,3	569,3	642,0	705,1	699,3
Secteur tertiaire	519,9	538,1	576,8	646,7	677,3	739,1	780,3	781,2	863,4	901,6	1016,5	1129,9	1265,2
PIB aux prix du marché	1350,9	1422,3	1574,2	1722,9	1809,3	1890,6	2212,0	2222,7	2453,6	2632,1	2893,9	3201,5	3424,5
Exportation de Coton fibre (en mrd. de													
FCFA courants)	126,8	132,6	158,7	144,8	150,1	109,1	81,2	138,2	140,9	181,3	139,6	141,0	106,4
Recettes Budgétaires totales	131,6	172,9	196,2	221,2	235,3	225,7	272,7	306,0	349,1	393,3	446,2	470,5	393,0
Production de coton en tonnes	405 939	452 033	522 903	518 364	459 125	242 726	570 989	439 729	620 665	589 751	532 000	417 000	242 000
Prix au producteur de coton en FCFA				170	185	150	170	199	180	200	200	165	160
En % du PIB	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Secteur primaire	37,7%	36,9%	36,0%	34,6%	34,2%	33,5%	35,0%	29,9%	35,3%	34,2%	34,6%	33,2%	32,6%
dont Branche consolidée du riz	2,7%	3,2%	3,0%	3,2%	3,5%	3,3%	3,7%	2,6%	3,1%	3,0%	3,2%	3,2%	3,1%
dont Branche consolidée coton	3,5%	3,9%	4,4%	3,5%	3,4%	2,0%	3,5%	3,0%	3,8%	3,4%	2,4%	1,8%	1,0%
Secteur secondaire	17,4%	17,1%	18,8%	19,4%	19,1%	19,3%	21,5%	25,4%	20,1%	21,6%	22,2%	22,0%	20,4%
Secteur tertiaire	38,5%	37,8%	36,6%	37,5%	37,4%	39,1%	35,3%	35,1%	35,2%	34,3%	35,1%	35,3%	36,9%
PIB aux prix du marché	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Taux annuel de croissance	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Secteur primaire	-3,4%	2,3%	0,2%	10,9%	7,7%	-10,4%	11,3%	-3,2%	19,5%	-4,1%	6,6%	4,3%	2,5%
dont Branche consolidée du riz	-1,4%	32,7%	-7,4%	24,0%	13,9%	-7,2%	26,1%	-24,4%	36,1%	-12,0%	11,1%	6,0%	2,6%
dont Branche consolidée coton	38,2%	15,8%	14,5%	-0,7%	-11,4%	-47,2%	128,4%	-23,0%	40,5%	-4,5%	-7,2%	-21,6%	-41,1%
Secteur secondaire	10,6%	7,5%	23,3%	8,1%	2,7%	4,6%	20,3%	18,9%	-8,6%	2,7%	8,2%	8,3%	-4,6%
Secteur tertiaire	0,2%	6,6%	0,9%	4,8%	5,3%	4,3%	5,7%	0,7%	6,9%	7,1%	4,6%	9,4%	10,4%
PIB aux prix du marché	1,8%	6,7%	4,9%	8,1%	5,7%	-3,3%	11,9%	4,3%	7,6%	2,3%	6,1%	5,3%	4,3%
Contribution sect à la croissance	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Secteur primaire	-1,42%	0,93%	0,06%	4,01%	2,91%	-4,00%	4,03%	-1,14%	6,39%	-1,48%	2,27%	1,48%	0,85%
dont Branche consolidée du riz	-0,05%	1,09%	-0,31%	0,88%	0,59%	-0,32%	1,13%	-1,20%	1,28%	-0,54%	0,43%	0,24%	0,11%
dont Branche consolidée coton	0,92%	0,52%	0,52%	-0,03%	-0,41%	-1,41%	2,10%	-0,77%	1,00%	-0,15%	-0,22%	-0,57%	-0,80%
Secteur secondaire	1,59%	1,23%	3,84%	1,58%	0,53%	0,87%	4,13%	4,15%	-2,15%	0,58%	1,75%	1,80%	-1,02%
Secteur tertiaire	0,07%	2,47%	0,33%	1,72%	1,87%	1,48%	2,14%	0,26%	2,38%	2,42%	1,63%	3,29%	3,94%
PIB aux prix du marché	1,77%	6,69%	4,90%	8,08%	5,70%	-3,28%	11,85%	4,32%	7,62%	2,25%	6,13%	5,25%	4,30%

Source: DNSI/DNPD/BCEAO/DNITCP

ANNEXE 3 : Organisation institutionnelle de la filière coton malienne

Organigramme institutionnel de la filière



Source : CMDT

Organisation institutionnelle de la filière coton malienne :

Fonctions	Responsabilités	Remarques/Commentaires
Recherche	IER	La Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) participe au financement
Conseil aux producteurs	CMDT et OHVN	
Approvisionnement intrants	CMDT	
Crédit intrants	CMDT et BNDA	BNDA sélectionne les AV les plus sûres
Collecte de coton graine	CMDT	
Achat coton graine	CMDT	
Transport coton graine	CMDT	
Égrenage	CMDT	Capacité 570 000 tonnes
Commercialisation fibre export	CMDT	
Financement campagnes	1 pool bancaire mixte, regroupant des 24 banques locales et internationales	148 milliards de FCFA pour la campagne 2004-2005, dont 130 milliards de crédit de campagne et 18 milliards de crédit intrants. Chef de file du pool : Banque de Développement du Mali (BDM).
Transformation fibre	COMATEX-SA et FITINA-SA	La transformation locale porte sur moins de 1% de la production. Une troisième unité (BATEXCI-SA) doit bientôt démarrer ses activités.
Transformation graine	HUICOMA	Pour l'essentiel (avec quelques usines privées plus marginalement).

Source : CMDT

ANNEXE 4 : Guide d'entretien auprès des acteurs

GUIDE D'ENTRETIEN RELATIF A L'ETUDE SUR LA CONTRIBUTION DU COTON A LA CROISSANCE ECONOMIQUE AU MALI

- 1. Quelle appréciation faite vous de la situation actuelle de la filière cotonnière au Mali ?**
- 2. Quelles sont les contraintes qui selon vous entravent aujourd'hui le développement de cette filière ?**
- 3. Croyez-vous encore en des lendemains meilleurs pour la filière cotonnière au Mali ?**

Si oui, pourquoi ?

Si non, argumenter votre réponse

- 4. Selon vous les réformes de la filière, notamment la privatisation de la CMDT doivent-elles se poursuivre ?**

Si oui, pourquoi et comment ?

Si non, argumenter votre réponse

- 5. En vue d'une relance de la filière cotonnière au Mali, qu'est-ce qu'il y a lieu de faire selon vous ?**

A court et moyen termes

A long terme

- 6. Quelle pourrait être la contribution de votre structure, institution, organisation de producteurs ou de la société civile, etc. à cette option de relance de la filière ?**
- 7. Est-ce qu'il est vraisemblable d'imaginer un éventuel abandon de la culture du coton au Mali à moyen et long termes ?**

Argumenter votre réponse

- 8. Quelle pourrait être la contribution de votre structure, institution, organisation de producteurs ou de la société civile à la réalisation de cette option ?**
- 9. Selon vous, quelles sont les alternatives à la culture du coton au Mali (autres spéculations)**

A court et moyen termes

A long terme

- 10. Quelles principales recommandations faites-vous à l'Etat malien en termes d'option de politique pour la relance du développement socio-économique en zone cotonnière du Mali ?**

Listes des personnes contactées

N°	Noms	Structures	Fonctions	Contacts
1	Mamadou Touré	CMDT	Conseiller Technique du Directeur	
2	Noumoutié Diakité	OHVN	Chef cellule d'Audit Interne et Contrôle de Gestion	
3	Dr Aly Kontao	MRSC		76 30 31 49
4	Sibiri Daou	Direction Nationale Agriculture	Chef section cultures de rente et de cueillette	
5	Natha Diarra	UN-SCPC	Conseiller	73 05 75 67
6	Abodoulaye Keita	APCAM	Conseiller	76 42 92 72
7	Issa Coulibaly	AOPP	Membre Commission Coton AOPP	21 27 24 29
8	Ibrahim Coulibaly	CNOP	Président	20 28 68 00
9		BNDA		
10	Jean-François Cavana	AFD	Chef de Pôle Rural/Dir. Adjoint	20 21 28 42
11		BM		
12	Didier Versé	UE	Expert Economiste, chargé du dossier Coton	20 22 23 56
13	Djonkounda Traoré	SNV	Conseiller chargé des OP coton SNV Mali	20 62 27 15
14	Aboubacar Traoré	Oxfam	Chargé de Programme coton Oxfam-America	66 73 25 30
15	Fousseynou Diabaté	Oxfam	Chargé de Programme coton Oxfam-UK	
16	Karim SANOGO	Personne « ressource »	Ex Responsable PGR et PASE	76 37 63 37
17	Aliou SIDIBE	Personne « ressource »	Responsable Kafo Djiguineu	
18	Bougouna Sogoba	Personne « ressource »	Directeur ONG AMEDD	76 47 47 32
19	Idrissa Haïdara	Personne « ressource »	Secrétaire Exécutif Centre de Gestion Rurale - FANA	76 14 68 08

SYNTHESE DES OPINIONS DES PERSONNES AYANT REPONDUES AUX QUESTIONS DU GUIDE D'ENTRETIEN

La situation actuelle de la filière cotonnière malienne est si complexe que nous avons pensé qu'il était difficile pour nous de se prononcer immédiatement sans pour autant recueillir au préalable l'avis de personnes ressources et de structures qui s'intéressent à cette filière et à son devenir. C'est ainsi que nous avons conçu et administré un guide d'entretien auquel la majorité de nos interlocuteurs ont bien voulu se prêter. Etant entendu que nous apporterons nous-mêmes nos jugements à la fin de ce travail.

1. Ainsi, à la question de savoir quelle appréciation faites vous de la situation actuelle de la filière, une opinion majoritaire s'est faite autour des points suivants :

La filière cotonnière est confrontée actuellement à d'énormes difficultés entre autres :

Des difficultés d'ordre exogène :

- les fluctuations du cours du coton dû à la parité Euro-Dollar. En effet, la baisse des cours mondiaux a été amplifiée pour la filière malienne par la chute du Dollar par rapport à l'Euro et donc par rapport au Franc CFA au cours des dernières années. Ainsi le Dollar est passé de 743 FCFA en 2001-2002 à 512 FCFA en 2007- 2008 soit une baisse de 31%. Sur la période 1994-1995 à 2007-2008 les cours sont passés de 91,8 à 60,8 cents/livre soit une baisse de 34%. Le fond de l'abîme a été atteint durant la campagne 2001-2002 avec un cours de 41,8 cents/livre soit moins de la moitié du cours observé en 1994-1995.
- la non maîtrise du prix des intrants agricoles : A titre d'exemple, les prix des intrants ont connu une hausse de 42% sur la campagne 2008-2009 due à la crise énergétique; tandis que le prix au producteur n'a augmenté que de 25% en passant de 160 FCFA à 200 FCFA le premier choix . Ainsi la relance de la culture du coton prévue pour la campagne 2008-2009 n'a pas eu lieu.
- le coût élevé des moyens de production
- l'influence des subventions des pays du Nord

Des difficultés d'ordre endogène :

- la situation financière très dégradée de la CMDT a conduit à des problèmes récurrents de trésorerie. Cela a engendré un manque de confiance des partenaires vis-à-vis de la société cotonnière. En effet, Le déficit cumulé de la CMDT de 1999 à 2006 s'est élevé à 170,143 milliards de F CFA conduisant à une détérioration de sa structure financière. La situation de trésorerie de la CMDT se caractérise par son extrême précarité. Le déficit prévisionnel de trésorerie à fin mars 2009 est de 108,084 milliards de F CFA dont 25,620 milliards sont imputables au non remboursement des créances que la CMDT détient sur HUICOMA (23,070 milliards) et FAMAB (2,550 milliards).
- la baisse de la production et de la productivité : La production du coton est passée de 641.400 T en 2004 à 190.000 T en 2008-2009 soit une baisse de 70,3% sur six campagnes agricoles successives. Durant la même période le rendement moyen à l'hectare du coton est passé de 1047 kg à 852 kg soit une baisse de 18,6%.
- le surendettement des producteurs : dû à faiblesse des productions des années antérieures et une conjoncture de très forte augmentation des prix de céréales ce qui a sans doute incité les producteurs à privilégier le riz, ou autres céréales, au détriment du coton. L'Initiative Riz du Gouvernement a constitué aussi un « appel d'air » dans la mesure où les engrais chimiques appliqués sur le riz ont été subventionnés par l'Etat.

- Le retard dans le paiement du coton graine : les producteurs n'étaient encore intégralement payés en fin octobre 2008 pour leur production cotonnière de 2007/2008.
- le non paiement à temps des fournisseurs d'intrants.
- le personnel d'encadrement démotivé du fait d'un avenir incertain
- la crainte des producteurs face à l'après privatisation/libéralisation du secteur coton

2. Parmi les contraintes identifiées qui entravent le développement de la filière, on peut retenir les réponses suivantes :

Les contraintes externes :

- la baisse persistante du cours mondial du coton ;
- la baisse du dollar face à l'euro ;
- les subventions accordées par les pays développés notamment les USA pour soutenir la production et l'exportation du coton ;
- la crise économique et financière internationale (la baisse de la demande extérieure du coton).

Les contraintes internes :

- la baisse des rendements, de la production et de la productivité du coton liée à la saturation des certains espaces de production, La baisse de la fertilité des sols et au manque de moyens des producteurs ;
- la mauvaise gestion de la CMDT : effectifs pléthoriques et gaspillage des ressources de la compagnie ;
- la hausse régulière du prix des intrants ;
- le surendettement des producteurs qui sont quasiment en faillites ;
- la pratique de la caution solidaire sur les crédits collectifs qui a tendance à décourager les gros producteurs ;
- le laxisme et le favoritisme au sein des OP dus au faible niveau de formation des producteurs ;
- la démotivation de l'encadrement technique qui ne joue plus son rôle après de longues années de débats et d'atermoiements sur la privatisation de la CMDT ;
- la faible capacité d'absorption de l'économie nationale qui ne parvient pas à valoriser plus de 2% de la production nationale de coton ;
- la politique gouvernementale : le schéma de privatisation arrêté par le Gouvernement ne s'adapte plus à la situation actuelle de la filière surtout en termes de niveau de production ; il n'existe toujours pas de cadre stratégique finalisé de développement du secteur coton ; les organes futurs de régulation après reformes ne sont toujours pas fonctionnels.

3. A la question de savoir si on pouvait encore espérer de lendemains meilleurs pour la filière, la réponse majoritaire a été positive. Les arguments soutenus en faveur de cette réponse ont été les suivants :

- la filière a profondément marqué le mode de vie d'une importante population paysanne, ce qui milite en faveur d'une relance possible ;
- le coton est encore une source sûre de revenu pour les producteurs ;
- le revenu du coton est le plus distribué dans l'économie nationale. On estime que 70 à 100 milliards de FCFA sont annuellement distribués en zone cotonnière grâce au coton et cela bon an mal an ;
- les producteurs maîtrisent les techniques de production et il y a toujours un marché pour le coton : la filière cotonnière malienne possède des atouts importants qui sont entre autres :
- un avantage comparatif avec des coûts de production bord champs du coton graine très compétitifs ;
- la qualité du coton malien dont la récolte se fait exclusivement à la main ;

- une somme d'expérience accumulée et avérée dans les exploitations familiales productrices de coton (sur les itinéraires techniques de production, la maîtrise des autres cultures dans le système à base de coton) ;
- le coton constitue l'une des filières les mieux maîtrisées par les acteurs économiques au Mali avec des possibilités de développement de marchés alternatifs de coton ;
- une certaine stabilité à long terme sur le marché international du coton conventionnel si le cap de crise financière actuelle qui influe négativement sur la demande était dépassé (on ne prévoit pas de hausse ni de baisse spectaculaire de prix à long terme) ;
- un marché national et sous régional pour l'approvisionnement des unités de transformation locales, etc.
- les institutions financières et d'encadrement existent et peuvent apporter encore leur soutien pour une relance ;
- l'engagement politique semble acquis pour une relance de cette culture. En effet un prix de 200 FCFA/kg de coton graine 1er choix a été administré pour la campagne 2008/2009.

4. Pour la question relative à la poursuite ou non du processus de privatisation, les réponses fournies ont été en majorité positive.

Les arguments en faveur de la poursuite du processus de privatisation ont été les suivants :

- la loi de privatisation a été votée, de ce fait, la question de la poursuite ou non du processus de privatisation ne se pose pas ;
- la crise interne de la CMDT a conduit cette société une situation de faillite. Le cumul de pertes au cours de ces dernières années du fait de la perte d'efficacité des usines et de la gestion douteuse ;
- les effectifs pléthoriques de la société et le gaspillage sans le mécanisme de commercialisation ;
- le risque budgétaire que la CMDT fait peser sur l'Etat malien ;
- cette privatisation se fera en faveur des producteurs, acteurs principaux qui vont tirer profit à travers leur forte implication dans la gestion et dans les prises de décision au sein de la filière (Interprofession) ainsi que leur participation au capital de chaque filiale (20%) ;
- la privatisation va induire forcément un regain d'efficacité pour tous les acteurs ;
- les réformes doivent continuer pour pérenniser l'image du Mali dont les institutions ont déjà pris des positions assez claires ;
- les réformes doivent continuer afin maintenir l'élan des producteurs qui sont déjà dans cette logique.

Cependant quelles opinions contre la poursuite du processus de privatisation ont été aussi exprimées, à savoir :

- la nécessité d'assainir la situation de la CMDT et de la filière avant toute privatisation. Il s'agira de faire le point en toute responsabilité de l'état financier de cette compagnie, d'enclencher un plan de redressement avant de procéder à sa privatisation L'Etat doit donc ajourner le processus sur au moins deux campagnes pour relancer la production et redonner confiance aux acteurs ;
- aucun repreneur potentiel ne voudra de la CMDT dans son état actuel de déliquescence ;
- Privatiser la CMDT aujourd'hui revient à offrir gracieusement cette compagnie aux mains des privés ;
- le zonage de la CMDT par filiale en vue de sa privatisation ne semble pas bien pensé et cette segmentation est en déphasage avec les capacités de production des différentes zones ;
- des mesures urgentes et objectives à l'endettement des producteurs, devront être identifiées et adoptées ;
- le chronogramme révisé qui se fixe comme nouvel objectif l'aboutissement du processus en fin 2009 ne tient pas en compte de la nouvelle donne du contexte malien de la filière.

5. Pour la relance de la filière cotonnière au Mali, des suggestions ont été faites à court, moyen et long termes :

A court et moyen termes

- un soutien financier consistant de l'Etat ;
- une subvention à hauteur de 50% du prix des engrais en faveur des producteurs cotonniers ;
- un appui financier aux cotonculteurs pour leur permettre d'éponger les impayés auprès des institutions financières ;
- un assainissement des comptes des OP coton à tous les niveaux de structuration ;
- un soutien au retour de la CMDT vers les actions de développement intégré, notamment l'entretien des infrastructures et l'encadrement des paysans ;
- le recentrage de la filière coton sur deux cultures (coton et maïs) et la création à cet effet de sociétés de développement du coton-maïs (SDC-M) et mettre au point les usines de transformation complémentaires.
- l'identification et le soutien aux producteurs de coton les plus efficaces et conversion des autres dans les cultures de diversification ;
- la poursuite du renforcement des capacités des producteurs de coton ;
- la construction des infrastructures de stockage du coton graine.
- la mise en place par l'Etat, d'un mécanisme efficient et transparent de fonctionnement et de régulation de la filière ;
- l'affichage d'une volonté politique ferme à relancer le secteur ;
- donner plus d'autorité et de liberté à la MRSC pour la conduite des réformes du secteur ;
- la relance de la transformation locale du coton graine par l'élaboration d'un programme de relance des unités industrielles et semi industrielles ;
- l'élaboration d'un programme global de développement de la zone cotonnière en tenant en compte des productions de céréales, de fruits et légumes et d'élevage ;
- le renforcement du fonds de stabilisation (ou de soutien) des producteurs.
- un accroissement de la productivité du champ à l'usine (dispositif d'encadrement de qualité (Conseil à l'Exploitation), production d'intrant organique en quantité ;
- l'organisation d'un circuit d'approvisionnement de qualité en intrant chimique ;
- la mise en place/renforcement d'un dispositif de financement approprié (crédit équipement moyen – long terme), crédit de campagne à un taux adapté aux réalités et nouveaux produits financiers adaptés aux besoins du monde rural ;
- l'amélioration de la gouvernance au sein de la filière (le retour à la confiance passe par une stratégie de communication inclusive : le système souffre de rétention d'information ne permettant pas d'animer des débats stratégiques et constructifs) ;
- le financement de la recherche-développement pour soutenir cette initiative.

A long terme

- l'adoption d'une vision claire et partagée de l'ensemble des acteurs pour le devenir de la filière ;
- un allègement des coûts des moyens de production et une amélioration de la valeur ajoutée du produit à exporter ;
- l'adoption d'un mécanisme d'atténuation de l'impact des fluctuations des cours mondiaux (coton fibre, intrants chimiques, change) ;
- la fixation annuelle d'un prix du coton graine au producteur par l'Etat ;
- le renforcement des capacités de production intérieures d'intrants agricoles à partir des potentialités locales (phosphate de Tilemsi par exemple) ;
- la dotation des paysans cotonculteurs en matériel motorisé à partir de l'usine de tracteurs locale ;
- l'Etat doit susciter et s'investir dans l'accélération des programmes sectoriels sous-régionaux de transformation du coton au niveau de l'UEMOA.

- la construction de pôle d'entreprises agricoles (Approche CASE) construction du lien fournisseur, banque, entreprise de transformation et le marché des produits finis (approche chaîne de valeurs)
- la relecture de la politique d'appui aux réformes du secteur coton ;
- la mettre en place un mécanisme de subvention de la production du coton par l'Etat.

6. A la question de savoir quel apport les structures consultées seront prêtes à apporter à la relance de la filière,

La réponse apportée par chacune d'elle a consisté à offrir de nouveau leurs services et à confirmer leurs soutiens aux autorités nationales.

7. En ce qui concerne la question relative à un éventuel abandon de la culture du coton à moyen et long termes, les réponses ont été très mitigées. Les répondants opposés à l'abandon ont estimé que cela n'était pas envisageable pour les raisons suivantes :

- l'abandon pur et simple de la culture du coton à terme n'est pas envisageable tant pour une raison économique que pour une raison sociologique. Elle peut être complétée par d'autres cultures alternatives ;
- compte tenu du caractère pivot du coton dans les activités économiques de toute la région du Mali-sud, son abandon fera peser une menace de crise généralisée sur toutes les activités connexes ;
- au plan économique, le coton est un produit de rente qui a entraîné des investissements importants (usines) dans notre pays dont l'abandon sera un gâchis ;
- les générations de producteurs qui n'ont connu comme source de revenu monétaire que le coton auront du mal à s'adapter à autre chose pendant longtemps ;
- les arrières effets du coton sur les autres cultures et partant, la sécurité alimentaire, les opportunités liées au secteur- coton (accès au crédit et aux intrants...), etc. sont autant de facteurs expliquant qu'il soit difficile d'envisager l'abandon de la culture du coton à moyen et long termes ;
- l'inexistence d'autres cultures locomotrices capables de remplacer le coton et de faire rentrer des devises importantes pour le Pays ;
- la forte contribution de l'agriculture à la constitution du PIB grâce au coton soit environ 20% pour l'agriculture et 35% pour le secteur primaire dans son ensemble ;
- l'existence d'opportunités au niveau international pour la vente du coton graine et la relance de plusieurs sociétés de filature ainsi que le regain d'intérêt pour les tissus à base de coton ;
- l'existence de marchés de niche (coton bio et/ou équitable) dans la demande mondiale est en pleine expansion.

8. Pour les partisans de l'abandon du coton, les réponses suivantes ont été avancées :

- la culture du coton n'est pas une fin en soit. Si le paysan n'y trouve plus son compte, il doit pouvoir l'abandonner pour se consacrer à d'autres cultures plus rentables ;
- l'option choisie par l'Etat est visiblement de subventionner d'autres initiatives au détriment du coton ;
- l'abandon de la culture du coton est une stratégie déjà envisagée par bon nombre de producteurs et doit être l'être également par tous les autres acteurs ;
- l'abandon de la culture du coton est aujourd'hui pour certaines exploitations agricoles une option intelligente mais pour celles qui ont pu moderniser et diversifier leurs exploitations au moment où le coton marchait, elles pourront avantageusement continuer à produire le coton.

9. A la question de savoir quelle pourrait être l'apport des structures contactées si l'option d'abandon de la culture du coton était retenue, elles ont majoritairement répondu que cela ne changerait en rien leur volonté de soutien aux producteurs et à l'Etat malien. L'essentiel est pour eux que cet abandon apporte plus économiquement et socialement au Mali que s'il maintenait la culture du coton. Les appuis iront donc essentiellement vers la diversification des cultures.

Comme alternatives envisageables à la culture du coton, les cultures suivantes reviennent dans les réponses données :

A court et moyen termes :

- les oléagineux comme le soja et le tournesol, le poughère pourront continuer à alimenter les huileries existantes et éviter ainsi que l'effet de la crise ne persiste sur cette branche d'activité ;
- la culture de la pomme de terre ;
- le poids sucré, le sésame, le karité et le dah
- le riz et les céréales sèches (maïs, mil/sorgho), fonio

A long terme :

- les cultures fruitières telles que la mangue, l'anacarde, les agrumes, etc.
- les légumes et autres féculents.

10. Concernant les recommandations pour l'Etat malien, on peut noter les suivantes :

- l'Etat doit mettre l'accent sur une politique de diversification de la production agricole en faisant la promotion et la vulgarisation d'autres produits comme la pomme de terre, le riz, le soja, le tournesol le blé ;
- l'Etat doit soutenir la filière coton malgré les charges financières sur le budget d'Etat ;
- la restructuration de la filière doit se poursuivre rapidement ;
- le Cadre Stratégique de Développement du Secteur Coton doit être finalisé dans les meilleurs délais ;
- l'Etat doit mettre en place un système de taux d'intérêt spécifique pour le secteur agricole favorable au développement socio-économique des communautés rurales, notamment en zone cotonnière ;
- l'Etat doit mettre en place des fonds de garantie dans les banques pour l'accès des producteurs (partenariat public/privé) ;
- la garantie par l'Etat d'un crédit de commercialisation pour le coton
- la fixation par l'Etat d'un prix du coton graine favorable aux cotonculteurs ;
- la fourniture de semences et engrais de qualité et à temps aux producteurs
- l'élaboration d'une stratégie d'approvisionnement durable en intrants.
- la mise en place d'un fonds de crédits pour les cultures alternatives avec les lignes budgétaires appropriées : crédit, garantie, prise en charge des risques et calamités...
- la relance de l'alphabétisation de masse dans les zones rurales en prenant en compte l'aspect décentralisation.

ANNEXE 5 : Simulations des prix du coton selon le cours mondial et la parité Euro – Dollar

1. Synthèse avec MO salariée rémunérée à 750 F CFA/jour et hors MO familiale

Tableau : Synthèse générale des coûts de production du coton à l'hectare et selon le type

Rubrique/Type UPA	Type A	Type B	Type C	Type D
Superficie moy.	5,41	3,16	0,73	0,48
Rendement (kg/ha)	973,93	973,84	360,17	366,82
Amortissement	25 764	25 955	17 664	8 544
MOE salariée	6 750	3 750	6 750	0
Intrants (TTC)	87 483	73 970	48 585	26 818
Total	119 997	103 674	72 999	35 362
Part intrants dans CT	0,73	0,71	0,67	0,76
New Cout de prod du CG (2007/08)	338704,03	288598,85	194460,87	102406,75

2. Synthèse avec MO salariée et MO familiale rémunérée à 750 F CFA/jour

Tableau: Synthèse générale des coûts de production du coton à l'hectare et selon le type

Rubrique/Type UPA	Type A	Type B	Type C	Type D
Superficie moy.	5,41	3,16	0,73	0,48
Rendement (kg/ha)	973,93	973,84	360,17	366,82
Amotissement	25 764	25 955	17 664	8 544
MOE salariée	6 750	3 750	6 750	0
MO familiale	71 003	75 000	59 250	75 750
Intrants (TTC)	87 483	73 970	48 585	26 818
Total	191 979	179 651	132 610	111 479
Part intrants dans CT	0,46	0,41	0,37	0,24
New Cout de prod du Kg CG (2007/08)	410 685,87	364 575,85	254 071,77	178 524,05

Conversion lb/Kg	0,4536		
Conversion €/F CFA	655,957		
Conversion Fibre/CG	Taux égrenage	Part product	Conversion
	0,42	0,6	0,252

Tableau: Simulation prix CG en fonction cours mondial et USD

	66	65	64	63	62	61	60	59	58	57	56	55	54	53	52	51	50	49	48
Cours fibre (Cts/lb)																			
Cours fibre (USD/kg)	1,46	1,43	1,41	1,39	1,37	1,34	1,32	1,30	1,28	1,26	1,23	1,21	1,19	1,17	1,15	1,12	1,10	1,08	1,06
	830	817	805	792	780	767	755	742	729	717	704	692	679	666	654	641	629	616	604
	795	783	771	759	747	735	723	711	699	687	675	663	651	639	627	615	603	591	578
	764	752	740	729	717	706	694	683	671	659	648	636	625	613	602	590	578	567	555
	734	723	712	701	690	679	667	656	645	634	623	612	601	590	578	567	556	545	534
	707	696	686	675	664	653	643	632	621	611	600	589	578	568	557	546	536	525	514
	682	671	661	651	640	630	620	609	599	589	578	568	558	547	537	527	516	506	496
	658	648	638	628	618	608	598	588	578	568	559	549	539	529	519	509	499	489	479
	636	627	617	607	598	588	578	569	559	550	540	530	521	511	501	492	482	472	463
Prix CG (F CFA/kg)	1,15	209	206	203	196	193	190	187	184	181	177	174	171	168	165	162	158	155	152
	200	197	194	191	188	185	182	179	176	173	170	167	164	161	158	155	152	149	146
	192	190	187	184	181	178	175	172	169	166	163	160	157	155	152	149	146	143	140
	185	182	179	177	174	171	168	165	163	160	157	154	151	149	146	143	140	137	135
	178	175	173	170	167	165	162	159	157	154	151	148	146	143	140	138	135	132	130
	172	169	167	164	161	159	156	154	151	148	146	143	141	138	135	133	130	128	125
	166	163	161	158	156	153	151	148	146	143	141	138	136	133	131	128	126	123	121
	160	158	155	153	151	148	146	143	141	138	136	134	131	129	126	124	121	119	117
Rendements associés Type A																			
Hors Main d'oeuvre familiale	661,59	671,77	682,26	693,09	704,27	715,82	727,75	740,08	752,84	766,05	779,73	793,91	808,61	823,86	839,71	856,17	873,30	891,12	909,68
	690,35	700,97	711,93	723,23	734,89	746,94	759,39	772,26	785,57	799,36	813,63	828,42	843,76	859,68	876,22	893,40	911,27	929,86	949,23
	719,12	730,18	741,59	753,36	765,51	778,06	791,03	804,44	818,31	832,66	847,53	862,94	878,92	895,50	912,73	930,62	949,23	968,61	988,79
	747,88	759,39	771,25	783,50	796,13	809,18	822,67	836,61	851,04	865,97	881,43	897,46	914,08	931,32	949,23	967,85	987,20	1007,35	1028,34
	776,65	788,60	800,92	813,63	826,75	840,31	854,31	868,79	883,77	899,28	915,33	931,98	949,23	967,14	985,74	1005,07	1025,17	1046,10	1067,89
	805,41	817,80	830,58	843,76	857,37	871,43	885,95	900,97	916,50	932,58	949,23	966,49	984,39	1002,97	1022,25	1042,30	1063,14	1084,84	1107,44
	834,18	847,01	860,24	873,90	887,99	902,55	917,59	933,15	949,23	965,89	983,14	1001,01	1019,55	1038,79	1058,76	1079,52	1101,11	1123,58	1146,99
	862,94	876,22	889,91	904,03	918,61	933,67	949,23	965,32	981,97	999,19	1017,04	1035,53	1054,71	1074,61	1095,27	1116,75	1139,08	1162,33	1186,54
Rendements associés Type A																			
Y.c Main d'oeuvre familiale	1002,25	1017,67	1033,57	1049,98	1066,92	1084,41	1102,48	1121,17	1140,50	1160,50	1181,23	1202,70	1224,98	1248,09	1272,09	1297,03	1322,97	1349,97	1378,10

1,20	1045,83	1061,92	1078,51	1095,63	1113,30	1131,55	1150,41	1169,91	1190,08	1210,96	1232,59	1255,00	1278,24	1302,35	1327,40	1353,43	1380,50	1408,67	1438,02
1,25	1089,41	1106,17	1123,45	1141,28	1159,69	1178,70	1198,35	1218,66	1239,67	1261,42	1283,94	1307,29	1331,50	1356,62	1382,71	1409,82	1438,02	1467,36	1497,93
1,30	1132,98	1150,41	1168,39	1186,93	1206,08	1225,85	1246,28	1267,40	1289,26	1311,87	1335,30	1359,58	1384,76	1410,88	1438,02	1466,21	1495,54	1526,06	1557,85
1,35	1176,56	1194,66	1213,33	1232,59	1252,47	1273,00	1294,21	1316,15	1338,84	1362,33	1386,66	1411,87	1438,02	1465,15	1493,32	1522,61	1553,06	1584,75	1617,77
1,40	1220,14	1238,91	1258,26	1278,24	1298,85	1320,15	1342,15	1364,90	1388,43	1412,79	1438,02	1464,16	1491,28	1519,41	1548,63	1579,00	1610,58	1643,45	1677,69
1,45	1263,71	1283,15	1303,20	1323,89	1345,24	1367,29	1390,08	1413,64	1438,02	1463,24	1489,37	1516,45	1544,54	1573,68	1603,94	1635,39	1668,10	1702,14	1737,60
1,50	1307,29	1327,40	1348,14	1369,54	1391,63	1414,44	1438,02	1462,39	1487,60	1513,70	1540,73	1568,75	1597,80	1627,94	1659,25	1691,78	1725,62	1760,84	1797,52

Rendements associés Type B																			
Hors Main d'œuvre familiale																			
1,15	579,73	588,65	597,85	607,34	617,13	627,25	637,70	648,51	659,69	671,27	683,25	695,68	708,56	721,93	735,81	750,24	765,24	780,86	797,13
1,20	604,94	614,24	623,84	633,74	643,96	654,52	665,43	676,71	688,38	700,45	712,96	725,92	739,37	753,32	767,80	782,86	798,52	814,81	831,79
1,25	630,14	639,84	649,83	660,15	670,80	681,79	693,16	704,90	717,06	729,64	742,67	756,17	770,17	784,71	799,80	815,48	831,79	848,76	866,45
1,30	655,35	665,43	675,83	686,56	697,63	709,07	720,88	733,10	745,74	758,82	772,37	786,42	800,98	816,09	831,79	848,10	865,06	882,71	901,10
1,35	680,55	691,02	701,82	712,96	724,46	736,34	748,61	761,30	774,42	788,01	802,08	816,66	831,79	847,48	863,78	880,72	898,33	916,66	935,76
1,40	705,76	716,62	727,81	739,37	751,29	763,61	776,34	789,49	803,11	817,20	831,79	846,91	862,59	878,87	895,77	913,34	931,60	950,61	970,42
1,45	730,97	742,21	753,81	765,77	778,12	790,88	804,06	817,69	831,79	846,38	861,49	877,16	893,40	910,26	927,76	945,95	964,87	984,57	1005,08
1,50	756,17	767,80	779,80	792,18	804,96	818,15	831,79	845,89	860,47	875,57	891,20	907,40	924,21	941,65	959,76	978,57	998,15	1018,52	1039,73

Rendements associés Type B																			
Y.c Main d'œuvre familiale																			
1,15	938,33	952,76	967,65	983,01	998,86	1015,24	1032,16	1049,65	1067,75	1086,48	1105,88	1125,99	1146,84	1168,48	1190,95	1214,30	1238,59	1263,87	1290,20
1,20	979,12	994,19	1009,72	1025,75	1042,29	1059,38	1077,04	1095,29	1114,17	1133,72	1153,97	1174,95	1196,71	1219,29	1242,73	1267,10	1292,44	1318,82	1346,29
1,25	1019,92	1035,61	1051,79	1068,49	1085,72	1103,52	1121,91	1140,93	1160,60	1180,96	1202,05	1223,90	1246,57	1270,09	1294,51	1319,90	1346,29	1373,77	1402,39
1,30	1060,72	1077,04	1093,86	1111,23	1129,15	1147,66	1166,79	1186,56	1207,02	1228,20	1250,13	1272,86	1296,43	1320,89	1346,29	1372,69	1400,15	1428,72	1458,49
1,35	1101,51	1118,46	1135,94	1153,97	1172,58	1191,80	1211,67	1232,20	1253,45	1275,44	1298,21	1321,82	1346,29	1371,70	1398,08	1425,49	1454,00	1483,67	1514,58
1,40	1142,31	1159,88	1178,01	1196,71	1216,01	1235,94	1256,54	1277,84	1299,87	1322,68	1346,29	1370,77	1396,16	1422,50	1449,86	1478,28	1507,85	1538,62	1570,68
1,45	1183,11	1201,31	1220,08	1239,45	1259,44	1280,08	1301,42	1323,48	1346,29	1369,91	1394,38	1419,73	1446,02	1473,30	1501,64	1531,08	1561,70	1593,57	1626,77
1,50	1223,90	1242,73	1262,15	1282,19	1302,87	1324,22	1346,29	1369,11	1392,72	1417,15	1442,46	1468,69	1495,88	1524,11	1553,42	1583,88	1615,55	1648,52	1682,87

Rendements associés Type C																			
Hors Main d'œuvre familiale																			
1,15	404,44	410,66	417,08	423,70	430,53	437,59	444,88	452,42	460,22	468,30	476,66	485,33	494,32	503,64	513,33	523,39	533,86	544,76	556,10
1,20	422,02	428,52	435,21	442,12	449,25	456,62	464,23	472,09	480,23	488,66	497,39	506,43	515,81	525,54	535,65	546,15	557,07	568,44	580,28
1,25	439,61	446,37	453,35	460,54	467,97	475,64	483,57	491,77	500,24	509,02	518,11	527,53	537,30	547,44	557,96	568,91	580,28	592,13	604,46
1,30	457,19	464,23	471,48	478,96	486,69	494,67	502,91	511,44	520,25	529,38	538,83	548,63	558,79	569,33	580,28	591,66	603,49	615,81	628,64
1,35	474,78	482,08	489,61	497,39	505,41	513,69	522,26	531,11	540,26	549,74	559,56	569,73	580,28	591,23	602,60	614,42	626,71	639,50	652,82

1,40	492,36	499,94	507,75	515,81	524,13	532,72	541,60	550,78	560,27	570,10	580,28	590,83	601,78	613,13	624,92	637,17	649,92	663,18	677,00
1,45	509,95	517,79	525,88	534,23	542,85	551,74	560,94	570,45	580,28	590,46	601,01	611,94	623,27	635,03	647,24	659,93	673,13	686,87	701,18
1,50	527,53	535,65	544,02	552,65	561,56	570,77	580,28	590,12	600,29	610,82	621,73	633,04	644,76	656,92	669,56	682,69	696,34	710,55	725,35
Rendements associés Type C																			
1,15	687,73	698,31	709,22	720,48	732,10	744,10	756,50	769,33	782,59	796,32	810,54	825,28	840,56	856,42	872,89	890,00	907,80	926,33	945,63
1,20	717,63	728,67	740,06	751,80	763,93	776,45	789,40	802,77	816,62	830,94	845,78	861,16	877,11	893,65	910,84	928,70	947,27	966,61	986,74
1,25	747,53	759,03	770,89	783,13	795,76	808,81	822,29	836,22	850,64	865,56	881,02	897,04	913,65	930,89	948,79	967,40	986,74	1006,88	1027,86
1,30	777,43	789,40	801,73	814,46	827,59	841,16	855,18	869,67	884,67	900,19	916,26	932,92	950,20	968,13	986,74	1006,09	1026,21	1047,16	1068,97
1,35	807,34	819,76	832,57	845,78	859,42	873,51	888,07	903,12	918,69	934,81	951,50	968,80	986,74	1005,36	1024,70	1044,79	1065,68	1087,43	1110,09
1,40	837,24	850,12	863,40	877,11	891,25	905,86	920,96	936,57	952,72	969,43	986,74	1004,68	1023,29	1042,60	1062,65	1083,48	1105,15	1127,71	1151,20
1,45	867,14	880,48	894,24	908,43	923,08	938,22	953,85	970,02	986,74	1004,06	1021,98	1040,57	1059,84	1079,83	1100,60	1122,18	1144,62	1167,98	1192,32
1,50	897,04	910,84	925,07	939,76	954,91	970,57	986,74	1003,47	1020,77	1038,68	1057,23	1076,45	1096,38	1117,07	1138,55	1160,88	1184,09	1208,26	1233,43

Rendements associés Type D																			
1,15	204,82	207,97	211,22	214,57	218,04	221,61	225,30	229,12	233,07	237,16	241,40	245,79	250,34	255,06	259,97	265,06	270,36	275,88	281,63
1,20	213,73	217,01	220,41	223,90	227,52	231,25	235,10	239,08	243,21	247,47	251,89	256,47	261,22	266,15	271,27	276,59	282,12	287,88	293,87
1,25	222,63	226,06	229,59	233,23	237,00	240,88	244,90	249,05	253,34	257,78	262,39	267,16	272,11	277,24	282,57	288,11	293,87	299,87	306,12
1,30	231,54	235,10	238,77	242,56	246,48	250,52	254,69	259,01	263,47	268,10	272,88	277,84	282,99	288,33	293,87	299,64	305,63	311,87	318,36
1,35	240,44	244,14	247,96	251,89	255,95	260,15	264,49	268,97	273,61	278,41	283,38	288,53	293,87	299,42	305,18	311,16	317,38	323,86	330,61
1,40	249,35	253,18	257,14	261,22	265,43	269,79	274,28	278,93	283,74	288,72	293,87	299,22	304,76	310,51	316,48	322,69	329,14	335,86	342,85
1,45	258,25	262,23	266,32	270,55	274,91	279,42	284,08	288,89	293,87	299,03	304,37	309,90	315,64	321,60	327,78	334,21	340,89	347,85	355,10
1,50	267,16	271,27	275,51	279,88	284,39	289,06	293,87	298,86	304,01	309,34	314,87	320,59	326,53	332,69	339,09	345,73	352,65	359,85	367,34

Rendements associés Type D																			
1,15	567,00	575,73	584,72	594,00	603,58	613,48	623,70	634,27	645,21	656,53	668,25	680,40	693,00	706,08	719,66	733,77	748,44	763,72	779,63
1,20	591,66	600,76	610,14	619,83	629,83	640,15	650,82	661,85	673,26	685,07	697,31	709,99	723,13	736,78	750,95	765,67	780,99	796,92	813,53
1,25	616,31	625,79	635,57	645,66	656,07	666,82	677,94	689,43	701,32	713,62	726,36	739,57	753,26	767,48	782,24	797,57	813,53	830,13	847,42
1,30	640,96	650,82	660,99	671,48	682,31	693,50	705,06	717,01	729,37	742,16	755,42	769,15	783,40	798,18	813,53	829,48	846,07	863,33	881,32
1,35	665,61	675,85	686,41	697,31	708,55	720,17	732,17	744,58	757,42	770,71	784,47	798,73	813,53	828,88	844,82	861,38	878,61	896,54	915,22
1,40	690,26	700,88	711,84	723,13	734,80	746,84	759,29	772,16	785,47	799,25	813,53	828,32	843,66	859,57	876,11	893,28	911,15	929,74	949,11
1,45	714,92	725,92	737,26	748,96	761,04	773,52	786,41	799,74	813,53	827,80	842,58	857,90	873,79	890,27	907,39	925,19	943,69	962,95	983,01
1,50	739,57	750,95	762,68	774,79	787,28	800,19	813,53	827,31	841,58	856,34	871,64	887,48	903,92	920,97	938,68	957,09	976,23	996,15	1016,91

ANNEXE 6 : Termes de référence de l'étude

« Contribution du coton à la croissance économique au Mali »

1. Contexte

Le Mali est un pays à économie essentiellement agropastorale. L'économie reste dépendante des performances du secteur agricole, en particulier de la production de coton. C'est la principale culture industrielle du pays. Mais ces dernières années, à cause des difficultés de la filière et de la CMDT, un processus de privatisation été engagé par le Gouvernement avec l'appui de la Banque Mondiale et d'autres partenaires au développement. Ainsi, le schéma de privatisation de la CMDT a été arrêté par le Conseil des Ministres du 4 octobre 2006 après écoute de toutes les parties prenantes. Celui-ci prend en compte les expériences de privatisation réalisées dans d'autres pays de la sous-région et va s'articuler autour de la création de quatre (4) filiales dont le capital sera reparti entre les producteurs (20%), les travailleurs (2%), l'Etat (17%) et un opérateur privé de référence (61%). Un projet de loi pris en conseil des ministres du 28 mai 2008 dans le cadre de la mise en œuvre du processus de privatisation, a pour objet d'autoriser l'Etat à céder tout ou partie des actions qu'il détient dans le capital de la CMDT.

Les exportations de fibre de coton sont l'une des principales sources de devises pour le Mali. Elles se sont chiffrées à 105,2 milliards de FCFA en 2007, soit 35,8 milliards de moins qu'en 2006, en raison du repli de la production cotonnière. Le prix d'achat du coton graine aux producteurs est désormais fonction des cours mondiaux et non plus des coûts de production. Ce qui a entraîné une baisse de 24% du prix aux producteurs du coton graine durant la campagne 2005/06 (de 210 à 160 FCFA).

La contribution du secteur agricole à la croissance du PIB est passée de -2,3% en 2004 à 0,9% en 2006, contre 1,9% en 2005. La branche consolidée du coton a contribué de -0,1%, -0,2%, -0,6% et -0,8% respectivement en 2004, 2005, 2006 et 2007 à la croissance du PIB. Les prévisions pour 2008 se chiffrent à 0,7%. Cette faible contribution semble lier à la baisse des cours mondiaux et à la baisse de la production cotonnière sur la période. En effet, depuis la dévaluation du francs CFA de 1994, la croissance malienne se situe à 1,5 % au dessus de sa tendance de long terme. Entre 2002 et 2006, le taux de croissance moyen est de 5,1 % selon le dernier rapport de mise en œuvre du CSLP I. Celle de 2007 est estimée à 3,2%, contre 5,3% en 2006. Cette contreperformance est liée en particulier à la baisse de la production du coton. Une des caractéristiques de cette croissance est donc d'être volatile, car elle dépend toujours de façon cruciale de la croissance dans le secteur agricole, particulièrement de la production du coton.

En l'occurrence, le défi à moyen terme que le Mali doit relever pour réduire la pauvreté est d'abord celui de la création de richesses à travers une croissance forte et soutenue. Cette croissance est une condition nécessaire à une redistribution équitable de la richesse pour le bien-être des populations maliennes. En effet, la Stratégie de croissance accélérée à travers le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté se focalise sur l'objectif d'une croissance de 7% au cours de la période 2007-2011. Elle considère le coton comme un secteur porteur pouvant impulser la croissance.

La filière coton se trouve aujourd'hui dans une situation de transition qui repose sur la restructuration, voire la mise en place de nouvelles sociétés cotonnières. Cette

restructuration pourrait avoir comme conséquence la sortie d'un certain nombre de producteurs moins performants au profit d'autres plus performants.

A cet effet, une des questions fondamentales que l'on se pose est de savoir quelle filière pour quel développement économique ? Ainsi, on s'interroge sur les perspectives de la filière, son passage d'un rôle de développement socioéconomique dans lequel était engagé la CMDT à un rôle de développement purement économique à travers les possibilités futures.

La présente étude cherche à répondre à cette problématique et de proposer un véritable schéma de développement économique de la filière au profit d'un développement durable à travers une amélioration de ses performances dans l'économie.

2. Objectif global

L'objectif global est d'analyser toute la problématique de développement de la filière coton et sa capacité à contribuer davantage au développement économique, notamment à la croissance économique.

3. Objectifs spécifiques

D'une manière spécifique, il s'agit essentiellement de :

- faire un état des lieux de la filière coton ;
- analyser son degré d'articulation au reste de l'économie ;
- déterminer sa contribution aux finances publiques;
- analyser les contraintes exogènes et endogènes à la filière coton, notamment dans les zones de production ;
- analyser la contribution du coton à la croissance économique et les perspectives de développement économique de la filière ;
- formuler des mesures de politique économique permettant de redynamiser la filière et d'améliorer sa contribution à la croissance et au développement socioéconomique du Mali.

4. Résultats attendus

Il est attendu de cette étude les résultats suivants :

- la situation de la filière coton est mieux connue et analysée ;
- la contribution du coton au budget de l'Etat est déterminée à court, moyen et long termes ;
- les contraintes extérieures et intérieures de la filière coton sont mieux appréhendées et analysées ;
- la contribution du coton à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté est déterminée ;
- des recommandations de politique économique sont formulées en vue d'aider à la redynamisation de la filière coton.

5. Profil des Consultants

L'étude sera faite sous la supervision technique des Experts de l'ODHD par un bureau d'études comprenant les profils suivants :

- un Statisticien économiste ayant, au moins 10 années d'expérience dans l'analyse des données statistiques, une expérience spécifique dans la conception et l'analyse des comptes nationaux, et ayant une bonne connaissance du système statistique national ;
- un Agroéconomiste ayant une expérience d'au moins 10 ans dans le domaine du développement rural et l'analyse de l'économie des filières (plus spécifiquement du coton) ;
- un Macroéconomiste ayant, une expérience d'au moins 5 ans dans l'analyse prospective et des prévisions macroéconomiques, une bonne connaissance du cadre macroéconomique du CSCRP, et de solides capacités dans l'analyse macroéconométrique.

6. Méthodologie de travail

Pour la réalisation de cette étude le bureau d'études devra procéder à la collecte, à la revue et à l'analyse de la documentation disponible sur le sujet, notamment les rapports d'études et travaux réalisés dans le domaine de la croissance et du coton. Elle rencontrera et discutera avec les différents acteurs intervenant dans la filière coton. Il s'agit principalement des ONG, des institutions de micro finance, des institutions de développement local, des services techniques, des PTF, des élus locaux et des producteurs. Certaines institutions et services comme la CMDT, l'IER, la CT CSLP, la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement doivent être privilégiés dans les différentes rencontres et la collecte des informations, documents et données disponibles.

Le bureau d'études doit proposer sa propre démarche méthodologique innovante dans une note de compréhension des présents termes de références, et qui met en évidence les méthodes d'analyse temporelle de la contribution du coton à la croissance et à la réduction de la pauvreté. En effet, une rencontre avec différentes organisations de production de la filière permettra de recueillir des données complémentaires pour les besoins de l'étude.

7. Durée

L'étude durera deux (2) mois à compter de la date de signature du contrat du bureau d'études.

8. Financement

Cette étude sera financée sur le budget national.